CONCOURS EXTERNE DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES · CATÉGORIE B

Le tronc commun

Tout ce que chaque candidat doit préparer, quelle que soit son option : l'analyse de dossier, le QCM de l'épreuve n° 2 et l'oral. À compléter par le pack de votre option QRC, qui contient ses sujets officiels corrigés.

ÉPREUVE N° 1 · 3 H · COEF. 4

- **AD** Analyse de dossier : méthode, sujets 2026 et zéro corrigés (9 fiches)

ADMISSION · 25 MIN · COEF. 6

- **OR** Oral d'admission : méthode et 6 fiches

ÉPREUVE N° 2 · LE QCM · 2 H · COEF. 2

- **CG** Connaissances générales : méthode, 16 fiches et annales
- **FR** Français : méthode, 6 fiches et annales
- **MA** Mathématiques et raisonnement logique : méthode, 11 fiches et annales

ÉPREUVE N° 2 · LES QRC · UNE OPTION AU CHOIX

- **SES** Sciences économiques et sociales
- **CF** Comptabilité et analyse financière
- **DR** Droit
- **MQ** Mathématiques
- **HG** Histoire, géographie, géopolitique

Ressource gratuite. Ce pack est diffusé bénévolement pour aider les candidats. Vous pouvez le partager librement ; il ne peut pas être vendu.

L'Essentiel Concours

Établi d'après l'arrêté du 1er juillet 2024 et les guides officiels. Initiative indépendante : ce document n'est pas une publication officielle de la DGFiP.

Version 1.1 · novembre 2026

Licence CC BY-NC-ND 4.0 · L'Essentiel Concours

contact@lessentiel-concours.fr

CONCOURS EXTERNE DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES · CATÉGORIE B

Analyse de dossier

La méthode complète de l'épreuve écrite n° 1, de la lecture du sujet à l'avis argumenté, avec deux sujets entièrement corrigés : la session 2026 et le sujet zéro.

3 h	coef. 4	20 p.	< 5/20
durée de l'épreuve	l'épreuve la plus lourde de l'écrit	au plus de dossier	note éliminatoire

LA MÉTHODE

- AD1 L'épreuve en bref et la gestion du temps
- AD2 Lire le sujet et exploiter le dossier
- AD3 Construire et rédiger une réponse structurée
- AD4 Réussir l'avis argumenté

LE SUJET 2026 CORRIGÉ · LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- AD5 Analyse du sujet et corrigé de la question 1
- AD6 Corrigé de la question 2 : les leviers mis en place
- AD7 Corrigé de l'avis argumenté : sensibiliser les jeunes

LE SUJET ZÉRO CORRIGÉ · L'INDUSTRIE DU CINÉMA

- AD8 Analyse du sujet et corrigé de la question 1
- AD9 Corrigé de la question 2 et de l'avis argumenté

Établi d'après l'arrêté du 1er juillet 2024 et les sujets publics (session 2026 et sujet zéro).

Ressource gratuite : partage libre, revente interdite.
Initiative indépendante : ce document n'est pas une publication officielle de la DGFiP.

L'Essentiel Concours

Version 1.1 · novembre 2026

Licence CC BY-NC-ND 4.0 · L'Essentiel Concours

contact@lessentiel-concours.fr

L'épreuve en bref et la gestion du temps

Ce que prévoient les textes, la forme du sujet et un minutage pour les 3 heures

La définition officielle. L'épreuve consiste à répondre à des questions, à partir d'un dossier documentaire, sur un sujet contemporain en matière sociale, économique ou financière. L'une des questions demande un **avis argumenté**.

Le cadre. Épreuve obligatoire et commune à tous les candidats. Durée : 3 heures. Coefficient : 4. Le dossier ne dépasse pas 20 pages. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Ce que le jury évalue. Vos qualités d'expression, de synthèse, d'analyse et de réflexion, cette dernière étant mesurée par l'avis argumenté.

La forme du sujet : l'exemple de la session 2026

Question	Ce qui est demandé	Longueur
Question 1 · dossier	Présenter de manière structurée les causes de l'accidentologie en France et les catégories de personnes concernées	1 page au plus
Question 2 · dossier	Exposer les leviers mis en place pour lutter contre la mortalité routière	2 pages au plus
Question 3 · avis argumenté	« Selon vous », quelles actions pourraient renforcer la sensibilisation des jeunes aux risques routiers ? Documents et réflexion personnelle	2 pages au plus

Le nombre de questions et les longueurs peuvent changer d'une session à l'autre : seul l'énoncé fait foi, et la limite de pages doit être respectée impérativement.

Le minutage conseillé par le guide officiel

Durée	Étape	Ce que vous faites
15 min	1. Découverte	Lire tout le sujet, repérer les mots-clés de chaque question, survoler la liste des documents et leurs titres.
10 min	2. Analyse des questions	Décortiquer chaque énoncé : consignes de fond (quoi traiter) et de forme (structure, nombre de pages).
50 min	3. Exploitation du dossier	Lire les documents en temps limité, prendre des notes reformulées, classer les idées par question.
1 h 40	4. Rédaction	Rédiger directement au propre, introduction et développement structuré, copie aérée et lisible.
5 min	5. Relecture	Traquer les fautes d'orthographe, les mots oubliés, les phrases inachevées.

L'astuce rapide · Répartissez la rédaction selon les pages demandées. Sur le modèle 2026 (1 + 2 + 2 pages), comptez environ 20 minutes par page : 20 minutes pour la question 1, 40 minutes pour chacune des deux autres.

Les règles matérielles de la copie

Le support. Vous composez uniquement sur les copies officielles au format A3, avec un stylo à bille bleu ou noir. Encre effaçable, surligneur et stylos de couleur sont interdits sur la copie. Seul le correcteur de type ruban est admis, avec parcimonie.

La pagination. Chaque copie porte son numéro et le total : 01/05, 02/05... 05/05. Le pavé d'identification est rempli en majuscules, sans rature.

L'anonymat. Aucun nom, aucune signature, aucune initiale, aucun lieu, même fictif, dans le corps de la copie. Le sujet et le brouillon ne sont jamais corrigés.

Les pièges classiques

Dépasser la longueur imposée : « 1 page au maximum » est une consigne de forme notée. Une réponse trop longue montre que vous ne savez pas synthétiser.

Sacrifier la dernière question : l'avis argumenté arrive souvent en fin de sujet. Si le temps manque, c'est lui qui disparaît. Tenez votre minutage.

Rédiger tout au brouillon : vous n'en aurez pas le temps. Au brouillon, seulement le plan détaillé et l'introduction.

Signer ou se présenter : une signature ou un nom, même inventé, rompt l'anonymat de la copie.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse

1. Quelles sont la durée et le coefficient de l'épreuve d'analyse de dossier ?
A. 3 heures, coefficient 4 · B. 4 heures, coefficient 7 · C. 3 heures, coefficient 2 · D. 2 heures, coefficient 4

2. Le dossier documentaire ne peut pas dépasser :
A. 10 pages · B. 15 pages · C. 20 pages · D. 30 pages

3. Une note est éliminatoire lorsqu'elle est inférieure à :
A. 4 sur 20 · B. 5 sur 20 · C. 6 sur 20 · D. 8 sur 20

4. Dans le découpage proposé par le guide officiel, la rédaction dure environ :
A. 50 minutes · B. 1 heure · C. 1 heure 40 · D. 2 heures 20

5. Sur la copie, il est permis d'utiliser :
A. un surligneur · B. un stylo à encre effaçable · C. un correcteur de type ruban · D. un stylo rouge pour les titres

Corrigés détaillés

1. A · 3 heures et coefficient 4. La réponse B correspond à la note de synthèse du concours interne d'inspecteur.

2. C · Le dossier ne peut excéder 20 pages ; celui de 2026 en comptait exactement 20.

3. B · Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

4. C · 15 + 10 + 50 minutes de préparation, 1 heure 40 de rédaction et 5 minutes de relecture.

5. C · Le surligneur peut servir sur le sujet, jamais sur la copie. Seul le correcteur ruban est autorisé.

Lire le sujet et exploiter le dossier

Décortiquer chaque question, puis lire les documents pour y répondre et non pour les résumer

La règle d'or. On lit les questions avant les documents. Chaque document est ensuite lu avec une seule interrogation en tête : à quelle question m'aide-t-il à répondre ?

Décortiquer une question, c'est repérer trois éléments. Le **verbe de consigne**, qui dit ce qu'il faut faire. Les **mots-clés**, qui délimitent le sujet. Les **consignes de forme** : « de manière structurée », « 1 page au maximum ».

Les verbes de consigne et ce qu'ils attendent

Consigne	Ce que le correcteur attend
Présentez, exposez	Une description ordonnée et complète, tirée du dossier, sans jugement personnel.
Quels sont… ?	Un inventaire classé : regroupez les éléments en catégories plutôt qu'une liste à la suite.
Expliquez, analysez	Les causes, les mécanismes et les effets : le « pourquoi » et le « comment ».
Comparez	Les points communs puis les différences, critère par critère.
Selon vous, quel est votre avis	Une position personnelle, argumentée, appuyée sur le dossier et vos connaissances (fiche AD4).

Un exemple de décorticage : la question 1 de 2026

« Présentez de manière structurée les différentes **causes** et **catégories de personnes concernées** par l'accidentologie **en France**. (Réponse en 1 page au maximum) »

Ce qu'on en déduit. Deux objets à traiter, les causes et les victimes, qui donnent naturellement deux parties. Un cadre limité à la France : les chiffres mondiaux du plan de l'ONU ne servent qu'en accroche. Une réponse courte : pas de propositions, qui relèvent de la question 3.

Exploiter le dossier en 50 minutes

1. Situer chaque document. Nature, source et date : une statistique officielle de 2025, un article de presse locale et un plan international n'ont ni le même poids ni la même portée.

2. Lire avec un crayon. Soulignez sur le sujet les idées et chiffres utiles, et notez dans la marge le numéro de la question concernée.

3. Reformuler en notes. Une idée par ligne, dans vos mots, suivie du numéro du document : « hommes = 77 % des tués (doc 1) ».

4. Classer par idées, non par document. Regroupez les notes en grands thèmes : ces thèmes deviendront vos parties.

Lire chaque type de document

Type	Ce qu'il faut en tirer
Statistiques, infographie	Le champ (France métropolitaine ?), l'année, l'unité (nombre, %, taux par million d'habitants), l'évolution et les écarts les plus marqués.
Site officiel, texte réglementaire	La règle en vigueur, sa date d'effet et son objectif : « permis B à 17 ans depuis le 1er janvier 2024 ».
Rapport, plan d'action	Les objectifs chiffrés et les grandes familles de mesures : de quoi structurer une partie.
Article de presse locale	Un exemple concret qui illustre une idée générale. On ne bâtit jamais une partie sur lui seul.

Bien exploiter un chiffre

Citer, comparer, interpréter. « En 2024, 3 193 personnes sont mortes sur les routes de métropole, un niveau quasi stable (+0,8 %). Les 18-24 ans y sont surreprésentés, avec 97 tués par million d'habitants contre 48 en moyenne, soit un risque deux fois plus élevé. »

Choisir peu de chiffres, mais parlants. Deux ou trois données par partie suffisent ; une avalanche de pourcentages noie l'idée.

Les pièges classiques

Paraphraser les documents un par un : le guide officiel l'exclut. On analyse et on regroupe les idées.

Lire tout le dossier en détail avant de connaître les questions : vous perdez votre temps sur l'accessoire.

Utiliser un document pour la mauvaise question : les mesures existantes vont dans la question des « leviers », vos idées nouvelles dans l'avis.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse

1. Par quoi commencer le jour de l'épreuve ?
A. Lire le document 1 en détail · B. Lire toutes les questions · C. Rédiger l'introduction · D. Lire le document le plus long

2. « Présentez » demande avant tout :
A. un avis personnel · B. une description ordonnée tirée du dossier · C. une liste de propositions · D. un résumé de chaque document

3. Vos notes de lecture doivent être classées :
A. par document · B. par ordre de lecture · C. par idée et par question · D. par longueur

4. Un article de presse locale sert surtout à :
A. fonder une partie entière · B. illustrer une idée par un exemple · C. remplacer les statistiques · D. rien

5. « 97 tués par million d'habitants » est :
A. un nombre de victimes · B. un pourcentage · C. un taux, qui permet de comparer des groupes de tailles différentes · D. une évolution

Corrigés détaillés

1. B · Les questions orientent toute la lecture du dossier.

2. B · « Présentez » appelle une restitution structurée, sans jugement personnel.

3. C · Le classement par idée donne directement le plan ; par document, il mène à la paraphrase.

4. B · Un fait local illustre une tendance, il ne la démontre pas.

5. C · Rapporté à la population, le taux neutralise l'effet de taille des groupes.

Construire une réponse structurée

L'introduction, le plan, les paragraphes et la longueur imposée

Ce que demande le guide officiel. Une réponse structurée comprend une **introduction** et un **développement en une ou deux parties**, éventuellement divisées en sous-parties. Faire apparaître le plan par des titres est libre, sauf si l'énoncé l'exige.

Il n'existe pas un plan unique. C'est la formulation de la question qui guide vers le plan adapté, sauf si l'énoncé l'impose.

L'introduction en quatre temps

Étape	Rôle	Exemple · question 1 de 2026
Accroche	Un fait ou un chiffre qui situe l'enjeu	« En 2024, 3 193 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine. »
Cadrage	Définir les termes et le champ	« L'accidentologie étudie les accidents de la route, leurs causes et leurs victimes. »
Problématique	Reformuler la question	« Quels facteurs expliquent ces drames, et quels usagers en sont les premières victimes ? »
Annonce	Dire le plan en une phrase	« Les causes seront présentées avant les catégories de personnes concernées. »

Les plans qui reviennent le plus

Plan	Pour quelle question
Causes / effets	Expliquer un phénomène : « pourquoi », « quelles conséquences »
Constat / réponses	Une situation puis les mesures prises pour y répondre
Prévenir / sanctionner	Les leviers d'une politique publique : éducation et sensibilisation, puis contrôle et répression
Acquis / limites	Évaluer un dispositif : ce qui fonctionne, puis ce qui reste à améliorer
Deux objets	La question nomme deux éléments (causes et victimes) : une partie pour chacun

Le paragraphe et la longueur

Un paragraphe = une idée. Énoncez l'idée, expliquez-la, appuyez-la d'un chiffre ou d'un exemple du dossier, puis enchaînez vers la suivante. Allez à la ligne avec un alinéa à chaque nouvelle idée.

Calibrer la longueur. En écriture manuscrite, une page de copie représente en ordre de grandeur 25 à 30 lignes, soit 250 à 300 mots. Une réponse d'une page tient donc en une introduction de 3 ou 4 lignes et deux parties d'environ 10 lignes.

La conclusion n'est pas exigée par le guide. Une phrase de clôture reste utile, surtout pour l'avis argumenté.

Le style attendu et les connecteurs logiques

Un style neutre et clair. Des phrases courtes, un vocabulaire précis, pas de familiarités ni d'abréviations (« gouv. », « env. »). Les questions sur le dossier se traitent sans « je » ; il est réservé à l'avis argumenté.

Les documents nourrissent la réponse sans la remplacer. Vous pouvez signaler une source entre parenthèses, « (doc. 1) », avec mesure. Ne recopiez jamais de longs passages.

Pour…	Connecteurs
Ajouter	de plus, en outre, par ailleurs, également
Opposer	cependant, toutefois, en revanche, néanmoins
Expliquer	en effet, car, puisque, dans la mesure où
Conclure	ainsi, dès lors, par conséquent, en définitive
Illustrer	ainsi, à titre d'exemple, comme le montre…

Les pièges classiques

Le plan « document par document » : c'est de la paraphrase déguisée, sanctionnée.

L'introduction trop longue : sur une page, quatre lignes suffisent.

Les tirets et le style télégraphique : la réponse est rédigée en phrases complètes, même si le plan apparaît.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse

1. Selon le guide officiel, une réponse structurée comporte :
A. une introduction et un développement en une ou deux parties · B. trois parties obligatoires · C. un plan apparent obligatoire · D. un tableau de synthèse

2. Quel élément ne figure pas dans une introduction ?
A. l'accroche · B. l'annonce du plan · C. le développement détaillé des arguments · D. la reformulation de la question

3. Quel connecteur marque une opposition ?
A. en outre · B. en revanche · C. ainsi · D. en effet

4. Pour une question « Quels leviers ont été mis en place ? », le plan le plus adapté est :
A. causes / conséquences · B. prévenir / sanctionner · C. passé / avenir · D. document 1 / document 2

5. Dans une réponse limitée à une page, vous écrivez environ :
A. 80 mots · B. 250 à 300 mots · C. 600 mots · D. autant que nécessaire

Corrigés détaillés

1. A · Introduction et une ou deux parties ; le plan apparent est facultatif sauf consigne contraire.

2. C · L'introduction annonce les idées ; elle ne les développe pas.

3. B · « En revanche » oppose ; « en outre » ajoute, « en effet » explique, « ainsi » conclut ou illustre.

4. B · Les leviers d'une politique publique se répartissent bien entre prévention et contrôle-sanction.

5. B · Ordre de grandeur pour une page manuscrite ; la limite de longueur s'impose toujours.

Réussir l'avis argumenté

La nouveauté de l'épreuve rénovée : donner son opinion, la justifier et la nuancer

Ce que dit le guide officiel. Il s'agit de mettre en avant votre propre opinion. Toutes les opinions sont acceptables dès lors qu'elles sont argumentées, justifiées et objectives, exprimées avec pondération et dans le respect des lois.

Les sources de l'avis. Vos connaissances personnelles sont sollicitées ; le dossier est une aide et une base de réflexion, pas une limite. Un avis qui se contente de réciter le dossier passe à côté de la question.

La structure d'un avis argumenté

Partie	Contenu
Introduction	L'enjeu en une phrase, la question reformulée, puis votre position annoncée clairement : « Il me semble que… reposerait sur deux axes. »
Premier axe	Deux ou trois arguments ou propositions, chacun développé dans son paragraphe.
Second axe	Un autre angle (autre public, autre acteur, autre moment) ; c'est aussi la place des conditions de réussite et des limites.
Conclusion	Le rappel de votre position en une ou deux phrases, et éventuellement une ouverture.

Construire une proposition qui convainc

1. Le constat : appuyez-vous sur un fait ou un chiffre. « Les 18-24 ans ont un risque d'être tués deux fois supérieur à la moyenne. »

2. La proposition : une mesure concrète, avec son public et son acteur. « Généraliser dans chaque lycée une séance de simulateur de conduite animée par des forces de l'ordre. »

3. Le bénéfice attendu : pourquoi elle marcherait. « Vivre le danger marque davantage qu'un discours. »

4. La nuance : coût, faisabilité, limite. « Encore faudrait-il financer l'équipement, par exemple via les plans départementaux de sécurité routière. »

Les formulations qui donnent un avis sans excès

Affirmer : il me semble que, à mon sens, je suis convaincu que, j'estime nécessaire de…

Nuancer : encore faudrait-il que, cette mesure n'aurait de sens que si, il conviendrait toutefois de…

Trouver des idées en dix minutes

Passer en revue les acteurs. L'État, les collectivités territoriales, l'école, les familles, les entreprises, les associations, les usagers eux-mêmes : que pourrait faire chacun de plus ?

Passer en revue les leviers. Informer, former, inciter (récompense, coût réduit), équiper, contrôler, sanctionner. Une bonne réponse en combine plusieurs.

Regarder ailleurs. Une pratique d'un autre pays, d'une autre politique publique (santé, environnement) ou d'une collectivité donne un exemple concret et original.

Tester chaque idée. Est-elle concrète, réaliste en coût et en moyens, ciblée sur le bon public, et mesurable ?

Les pièges classiques

Recopier les mesures du dossier : la question demande ce qui pourrait *renforcer* l'existant. Partez des dispositifs décrits, puis allez au-delà.

Donner un avis sans argument : « il faudrait plus de prévention » ne vaut rien sans le pourquoi et le comment.

Les positions excessives ou polémiques : pas d'attaque contre une personne, un parti ou une institution ; restez pondéré et dans le respect des lois.

Oublier le « je » ou le noyer : l'avis s'assume clairement, une ou deux fois, sans tourner au témoignage.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse

1. Pour le guide officiel, une opinion est recevable si elle est :
A. conforme à celle du jury · B. argumentée, justifiée et objective · C. majoritaire dans l'opinion · D. tirée uniquement du dossier

2. Dans l'avis argumenté, le dossier documentaire :
A. ne doit pas être utilisé · B. est la seule source autorisée · C. est une aide et une base de réflexion · D. doit être résumé

3. Quelle proposition est la mieux formulée ?
A. Il faut faire plus pour les jeunes · B. Il faudrait sanctionner davantage · C. Une séance de simulateur en lycée, animée par les forces de l'ordre, rendrait le risque concret · D. Les jeunes sont imprudents

4. Où annoncer sa position ?
A. Dès l'introduction · B. Seulement en conclusion · C. Nulle part · D. Dans un post-scriptum

5. Quelle formulation introduit une nuance ?
A. Je suis certain que · B. Il est évident que · C. Encore faudrait-il que · D. Tout le monde sait que

Corrigés détaillés

1. B · Ce sont les trois critères posés par le guide, avec la pondération et le respect des lois.

2. C · Vos connaissances personnelles sont attendues ; le dossier sert d'appui.

3. C · Elle précise la mesure, le public, l'acteur et l'effet attendu.

4. A · Le correcteur doit connaître votre thèse dès le départ ; la conclusion la rappelle.

5. C · Elle pose une condition. Les autres formulations sont péremptoires.

Sujet 2026 : la sécurité routière

Analyse du sujet, tableau d'exploitation du dossier et données clés à retenir

Q1. Présentez de manière structurée les différentes causes et catégories de personnes concernées par l'accidentologie en France. *(1 page au maximum)*

Q2. Afin de lutter contre la mortalité routière, quels sont les leviers mis en place ? *(2 pages au maximum)*

Q3. À l'aide des documents et de votre réflexion personnelle : selon vous, quelles actions pourraient renforcer celles déjà mises en œuvre pour sensibiliser les jeunes aux risques routiers ? *(2 pages au maximum, réponse structurée et argumentée)*

Le tableau d'exploitation des 7 documents (20 pages)

Document	Ce qu'on en tire	Q1	Q2	Q3
1. Chiffres clés 2024, ONISR, mai 2025	Bilan, réseaux, modes de déplacement, âge, sexe, facteurs d'accidents	•		•
2. « Savoir rouler à vélo », La Dépêche, juin 2025	Un exemple local de formation des 6-11 ans		•	•
3. La voiturette, Sécurité routière, 2025	Règles, permis AM dès 14 ans, risques de l'alcool, du cannabis et du téléphone	•	•	•
4. Le continuum éducatif, éduscol, 2023	APER, SRAV, ASSR 1 et 2, demi-journée au lycée, conduite accompagnée		•	•
5. Plan mondial 2021-2030, ONU et OMS	Objectif de −50 % de tués et blessés graves, « système sûr », vitesse, infrastructures	•	•	
6. Mobilisation dans l'Oise, préfecture, 2023	Causes locales, contrôles, suspensions de permis, actions de prévention	•	•	•
7. Permis à 17 ans, Service public, déc. 2023	Permis B à 17 ans depuis le 1er janvier 2024		•	•

Les données clés à retenir

Le bilan 2024 (métropole). 3 193 tués (+0,8 %), 236 000 blessés dont 16 000 blessés graves. 60 % des tués hors agglomération, 32 % en agglomération, 8 % sur autoroute.

Les facteurs. Vitesse, alcool, inattention, stupéfiants. L'alcool multiplie par 18 le risque d'être responsable d'un accident mortel ; le téléphone multiplie par 4 le risque d'accident.

Les victimes. 77 % des tués sont des hommes. Les 18-24 ans : 97 tués par million d'habitants, deux fois la moyenne (48). Les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, trottinettes, deux-roues motorisés) : 45 % des décès.

Le monde. Près de 1,3 million de morts par an : première cause de mortalité des enfants et des jeunes.

Le plan retenu et sa justification

La question nomme deux objets, les **causes** et les **catégories de personnes** : ils donnent les deux parties. « De manière structurée » invite à classer à l'intérieur de chaque partie : comportements puis environnement pour les causes ; sexe, âge et mode de déplacement pour les victimes. Les mesures de lutte sont gardées pour la question 2.

Proposition de corrigé rédigé (environ une page)

En 2024, 3 193 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine, un bilan quasi stable (+0,8 %) auquel s'ajoutent 16 000 blessés graves. L'accidentologie, qui étudie les accidents de la route, leurs causes et leurs victimes, montre que ces drames tiennent d'abord à des comportements évitables, et qu'ils frappent certains usagers bien plus que d'autres.

I. Des causes avant tout comportementales

La vitesse reste le premier facteur des accidents mortels : dans l'Oise, en 2022, elle en explique 19 %, devant l'inattention (17 %) et l'alcool (15 %). Ces conduites démultiplient le danger : l'alcool multiplie par 18 le risque d'être responsable d'un accident mortel, le cannabis par 2, et téléphoner au volant multiplie par 4 le risque d'accident. Les écrans et autres distracteurs, comme le non-port de la ceinture, aggravent ce constat.

L'environnement de conduite pèse également. Six tués sur dix le sont hors agglomération, sur des routes où vitesse et chocs frontaux se combinent, contre 32 % en ville et 8 % sur autoroute.

II. Des victimes inégalement exposées

Les hommes représentent 77 % des tués et 84 % des présumés responsables d'accidents mortels. L'âge est un second facteur : les 18-24 ans, avec 97 tués par million d'habitants, courent un risque deux fois supérieur à la moyenne, tandis que les 75 ans et plus y sont 1,6 fois plus exposés.

Enfin, le mode de déplacement est déterminant. Si les occupants de voiture forment près de la moitié des tués (48 %), les usagers vulnérables, piétons, cyclistes, utilisateurs de trottinettes et deux-roues motorisés, représentent 45 % des décès. Les nouveaux véhicules prisés des adolescents, comme les voiturettes, ne sont pas épargnés : 30 morts en 2022, deux fois plus qu'en 2021.

Les points de vigilance

Rester dans le champ « en France » : le chiffre mondial de 1,3 million de morts ne peut servir qu'en accroche, et encore.

Ne pas lister tous les chiffres : les deux ou trois plus parlants par paragraphe suffisent.

Question 2 : les leviers mis en place

Plan prévenir / contrôler et sécuriser, puis corrigé rédigé d'environ deux pages

Le piège de la question. « Mis en place » : on présente l'existant décrit par le dossier, sans propositions, gardées pour la question 3. Les leviers se rangent en deux familles : agir sur les comportements par l'éducation et la sensibilisation, puis par le contrôle, la sanction et la sécurisation du système routier.

Proposition de corrigé rédigé

Avec 3 193 tués en 2024, la mortalité routière reste un enjeu majeur de santé publique. L'Organisation des Nations unies s'est fixé l'objectif de réduire de moitié le nombre de tués et de blessés graves entre 2021 et 2030. Pour y parvenir, les pouvoirs publics combinent des leviers de prévention, qui visent à former et à sensibiliser les usagers, et des leviers de contrôle et de sécurisation de la route.

I. Prévenir : éduquer, former et sensibiliser tout au long de la vie

A. Un continuum éducatif de l'école au permis

L'éducation à la sécurité routière est un enseignement obligatoire, de la maternelle au lycée. L'attestation de première éducation à la route valide les acquis de l'école, tandis que le programme « Savoir rouler à vélo » apprend aux 6-11 ans à circuler en autonomie, comme à Aussillon, où les élèves ont suivi une dizaine de séances avec la police municipale. Au collège, les attestations scolaires de sécurité routière de niveau 1 et 2 sont passées en 5e et en 3e ; au lycée et en CFA, une demi-journée de sensibilisation est obligatoire pour tous les entrants.

La formation à la conduite s'est elle aussi adaptée. Le permis AM, accessible dès 14 ans après huit heures de pratique, ouvre la conduite des cyclomoteurs et des voiturettes. L'apprentissage anticipé de la conduite est possible dès 15 ans, et depuis le 1er janvier 2024, le permis B peut être obtenu à 17 ans.

B. Des actions de sensibilisation ciblées

Les préfectures mènent des actions au plus près des publics. Dans l'Oise, cent actions ont été conduites en 2022 : 66 journées en milieu scolaire ont touché 9 900 élèves, auxquelles s'ajoutent des opérations « SAM » contre l'alcool au volant, des interventions en entreprise et auprès des motards. Le plan départemental d'actions de sécurité routière finance en outre, par appel à projets, les initiatives locales.

II. Contrôler, sanctionner et rendre le système routier plus sûr

A. Des contrôles renforcés et des sanctions dissuasives

La présence des forces de l'ordre sur les routes constitue un levier direct. Dans l'Oise, l'équivalent de 70 gendarmes et policiers à temps plein a été mobilisé en 2022, un effort en hausse de plus de 4 %. Ces contrôles débouchent sur des suspensions administratives du permis prononcées par le préfet : 3 000 en 2022, soit 3,7 % de plus qu'en 2021, sans préjudice des poursuites pénales.

Les sanctions visent les comportements les plus dangereux. La conduite après usage de stupéfiants est un délit puni jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 4 500 € d'amende ; la conduite sous l'emprise de l'alcool peut entraîner une interdiction de conduire de cinq ans ; téléphoner au volant expose à une amende pouvant atteindre 750 €.

B. Une approche globale du « système sûr »

Le plan mondial 2021-2030 invite à ne plus faire reposer la sécurité sur le seul conducteur. Il recommande d'abord de maîtriser la vitesse, facteur de risque transversal : 30 km/h dans les zones urbaines denses, 80 km/h au plus sur les routes rurales sans séparation centrale. Il préconise ensuite des infrastructures qui protègent les usagers, comme les ronds-points, les ralentisseurs ou les pistes cyclables séparées, et des véhicules plus sûrs, équipés de limiteurs ou d'adaptation intelligente de la vitesse.

La réglementation s'adapte enfin aux nouveaux usages. Les voiturettes, prisées des adolescents, sont interdites sur autoroute et voie rapide sous peine d'une amende de 1 500 € et d'une confiscation du véhicule ; elles doivent être immatriculées, assurées et soumises au contrôle technique, et leurs occupants doivent porter la ceinture.

Prévention et contrôle forment ainsi un ensemble cohérent. Comme le souligne la préfecture de l'Oise, la responsabilité d'éviter les accidents appartient toutefois aussi à chaque usager, ce qui invite à renforcer encore la sensibilisation, en particulier celle des jeunes.

Pourquoi ce corrigé fonctionne

Il croise les documents. Chaque sous-partie mobilise plusieurs sources : éduscol, la presse locale et Service public pour la formation ; la préfecture et la Sécurité routière pour les sanctions ; le plan de l'ONU pour le système sûr.

Il reste dans l'existant. Aucune proposition nouvelle n'y figure : elles sont réservées à l'avis argumenté.

Il prépare la question suivante. La dernière phrase amorce la réflexion sur la sensibilisation des jeunes.

Les points de vigilance

Ne pas réduire les leviers à la répression : le dossier fait une large place à l'éducation, qui doit occuper la moitié de la réponse.

Respecter les deux pages : mieux vaut deux exemples précis par sous-partie qu'un inventaire complet.

Question 3 : l'avis argumenté corrigé

Renforcer la sensibilisation des jeunes aux risques routiers : une proposition de copie parmi d'autres possibles

Décorticage. « Selon vous » : un avis personnel est exigé. « Renforcer celles déjà mises en œuvre » : on part de l'existant (continuum éducatif, actions préfectorales) pour aller au-delà. « Sensibiliser » : on reste sur la prévention, pas sur la sanction. « Les jeunes » : des enfants aux jeunes conducteurs, avec un accent sur les 18-24 ans, les plus exposés.

Le plan retenu. I. Rendre la sensibilisation plus concrète et plus proche des usages des jeunes. II. La prolonger au-delà du lycée et y associer tous les acteurs, sans négliger les conditions de réussite.

Proposition de corrigé rédigé

Les 18-24 ans courent un risque d'être tués sur la route deux fois supérieur à la moyenne. Pourtant, l'école leur offre un continuum éducatif complet, de l'attestation de première éducation à la route jusqu'à la demi-journée de sensibilisation au lycée. Il me semble que ces dispositifs, solides sur le papier, gagneraient à devenir plus concrets et à accompagner les jeunes au-delà de l'école, au moment où ils prennent réellement le volant.

I. Une sensibilisation plus concrète et plus proche des usages des jeunes

D'abord, le risque doit être vécu plutôt qu'expliqué. Des simulateurs de conduite, des lunettes reproduisant l'effet de l'alcool ou des démonstrations de choc à faible vitesse marquent davantage qu'un discours. Ces ateliers pourraient être généralisés dans chaque lycée et CFA, en s'appuyant sur les forces de l'ordre et les associations déjà mobilisées par les préfectures, comme dans l'Oise.

Ensuite, le message gagnerait en force s'il était porté par des pairs ou des victimes. Des étudiants formés comme ambassadeurs de la sécurité routière, ou le témoignage de jeunes blessés, toucheraient plus directement un public qui se méfie des discours d'autorité.

Enfin, la prévention doit suivre l'évolution des usages. Les trottinettes électriques, les voiturettes conduites dès 14 ans ou le téléphone, qui multiplie par quatre le risque d'accident, sont au cœur du quotidien des adolescents. À mon sens, des campagnes diffusées sur les réseaux sociaux qu'ils utilisent, avec des formats courts, compléteraient utilement les actions menées en classe.

II. Une sensibilisation prolongée au-delà de l'école et partagée par tous les acteurs

La sensibilisation s'arrête aujourd'hui pour l'essentiel à l'entrée au lycée, alors que le risque culmine entre 18 et 24 ans. Je suis convaincu qu'elle devrait suivre les jeunes là où ils se trouvent ensuite : universités, missions locales, entreprises qui accueillent des apprentis, ou encore la journée défense et citoyenneté, qui réunit chaque génération et pourrait accueillir un module court de prévention.

Les jeunes conducteurs méritent aussi un accompagnement après le permis, désormais possible dès 17 ans. Une formation complémentaire quelques mois après l'examen, encouragée par une réduction de prime négociée avec les assureurs, ancrerait les bons réflexes. Les familles ont également un rôle : une réunion de sensibilisation destinée aux accompagnateurs de la conduite accompagnée les aiderait à transmettre des pratiques sûres.

Encore faudrait-il réunir deux conditions. Ces actions ont un coût, que les plans départementaux de sécurité routière et des partenariats avec les assureurs, à l'image de celui noué à Aussillon, pourraient partager. Elles devraient surtout être évaluées, par exemple au regard de l'évolution de l'accidentalité des 18-24 ans, afin de ne conserver que celles qui font leurs preuves.

En définitive, il me semble que la sensibilisation des jeunes gagnerait à devenir plus concrète et plus continue. Plutôt que de multiplier les messages, il s'agit de les rendre vivants et de les prolonger jusqu'au moment où le risque est le plus fort.

Votre grille d'auto-évaluation

Critère	Question à vous poser	OK
Position claire	Mon avis est-il annoncé dès l'introduction et rappelé en conclusion ?	☐
Lien avec l'existant	Mes propositions renforcent-elles des mesures du dossier, sans les recopier ?	☐
Propositions concrètes	Chacune précise-t-elle le public, l'acteur et l'effet attendu ?	☐
Connaissances personnelles	Ai-je apporté au moins une idée ou un exemple absent du dossier ?	☐
Nuance	Ai-je évoqué une limite, un coût ou une condition de réussite ?	☐
Forme	Deux pages au plus, une introduction, deux axes, une langue correcte ?	☐

Les points de vigilance

Ne pas glisser vers la répression : la question porte sur la sensibilisation. Des contrôles accrus seraient hors sujet ici.

D'autres avis sont recevables : ce corrigé n'est qu'une proposition. Toute position argumentée, pondérée et respectueuse des lois est acceptée.

Le sujet zéro : l'industrie du cinéma

Analyser le sujet, classer les documents, puis le corrigé proposé de la question 1

Le sujet. Un dossier de 7 documents sur l'industrie du cinéma en France, et trois questions : **1.** présenter de manière structurée un état des lieux de l'industrie du cinéma (2 pages au plus) ; **2.** les leviers et dispositifs de soutien au cinéma français (1 page) ; **3.** l'avis argumenté : « l'industrie du cinéma peut-elle résister à l'essor des plateformes de vidéo à la demande ? » (2 pages).

1 · Lire les consignes avant le dossier

« État des lieux » appelle un constat chiffré et équilibré : les atouts *et* les fragilités, sans proposer de solutions, qui relèvent de la question 2. **« De manière structurée »** impose un plan apparent, avec titres. **« Leviers et dispositifs »** appelle un inventaire classé : acteurs, outils financiers, outils réglementaires. **« Selon vous »** autorise une prise de position, à condition de l'argumenter.

2 · Classer les documents par usage

Doc.	Source	Ce qu'il apporte
1	Radio France, 12/10/2022	La crise des salles : 7,38 millions d'entrées en septembre 2022, plus d'un tiers de moins qu'en 2019 ; moins de grands succès.
2	Cineuropa, 10/01/2023	Le cinéma français à l'étranger : 167,4 M€ de recettes et 27 millions d'entrées en 2022 ; 6,5 % des films sur les plateformes.
3	Le Monde, 22/06/2022	Près de 19 milliards d'euros perdus par les cinémas européens en deux ans de Covid.
4	Sénat, avis PLF 2023	Les finances du CNC, le plan de soutien de 430 M€, la chronologie des médias, la baisse de fréquentation et ses causes.
5	Chronique radio, 01/11/2022	Les retombées locales des tournages : 1 € de subvention en rapporte 10 ; le tourisme de cinéma.
6	Le Journal de l'économie, 07/02/2023	Un point de vue critique : part de marché du cinéma français à 40,5 %, essor de Netflix et Disney+.
7	CNC, bilan 2023	Les séries statistiques : 213,2 millions d'entrées en 2019, 65,3 en 2020, 152,1 en 2022, 180,4 en 2023.

Le temps · Environ 45 minutes de lecture et de tri, 50 minutes pour la question 1, 30 pour la question 2, 45 pour l'avis, 10 de relecture. Répartissez les chiffres au brouillon par question avant de rédiger : chaque document sert au moins deux fois.

Question 1 · L'état des lieux de l'industrie du cinéma en France

Introduction. De la production à la diffusion en salles, en passant par la distribution et l'exportation, l'industrie du cinéma est en France un secteur économique et culturel majeur, encadré depuis 1946 par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Solide et reconnue (I), elle sort pourtant fragilisée de la crise sanitaire et doit affronter de nouveaux usages (II).

I. Une industrie solide et reconnue

A. Une production qui s'exporte. En 2022, les films français ont réalisé **167,4 M€** de recettes à l'étranger, soit 27 millions d'entrées (doc. 2) : sept films y ont dépassé le million d'entrées, l'Europe occidentale réunit 45,2 % des entrées et l'Allemagne en est le premier marché (2,82 millions). Le cinéma français est aussi présent sur les plateformes (6,5 % des films disponibles, sept titres dans le top 10 des films non anglophones de Netflix), et ses studios d'animation comptent parmi les meilleurs du monde (doc. 6).

B. Un modèle structuré. Le CNC finance la filière grâce à des taxes affectées ; la chronologie des médias protège l'exploitation en salles avant la diffusion à la télévision ou en ligne (doc. 4). Le prix de la place reste accessible : 7,20 € la place en moyenne en 2022, 7,39 € en 2023 (doc. 7).

II. Une industrie fragilisée

A. Le choc de la crise sanitaire. La fermeture des salles a fait chuter la fréquentation de 213,2 millions d'entrées en 2019 à 65,3 millions en 2020 et 95,5 millions en 2021 (doc. 7). En Europe, les pertes atteignent près de 19 milliards d'euros en deux ans (doc. 3). La reprise est réelle mais incomplète : 152,1 millions d'entrées en 2022, soit 26,9 % de moins qu'en 2019 (doc. 2 et 6), puis 180,4 millions en 2023.

B. Des usages qui changent. Les plateformes ont profité des confinements : Netflix est passé de 6 à plus de 10 millions d'abonnés en France entre 2019 et 2021 (doc. 4). Les grands succès se raréfient (doc. 1), la part de marché des films français tombe à 40,5 % en 2022, la plus faible depuis dix ans (doc. 6), et les salles subissent la hausse de leurs coûts : l'énergie passe de 5-10 % à 15-20 % de leurs charges (doc. 4).

Conclusion. Le cinéma français dispose d'atouts rares, mais la crise sanitaire a accéléré des mutations profondes : la question n'est plus seulement de retrouver le public d'avant 2020, mais de s'adapter à de nouvelles façons de voir des films.

Sujet zéro : soutiens et avis

Le corrigé proposé de la question 2 et un avis argumenté rédigé

Question 2 · Les leviers et dispositifs de soutien

Introduction. Le cinéma français bénéficie d'un soutien public ancien, renforcé pendant la crise sanitaire. Il repose sur des outils financiers (I) et sur une régulation qui associe les nouveaux acteurs et les territoires (II).

I. Des soutiens financiers publics

Le CNC, établissement public placé auprès du ministère de la Culture, redistribue des **taxes affectées** (sur les billets, la télévision et la vidéo) : 625,9 M€ en 2021, 710,8 M€ prévus en 2023 (doc. 4). Ses fonds de soutien automatique et sélectif financent la production, la distribution et les salles.

Un plan de crise de **430 M€** a soutenu la filière pendant la pandémie, dont 277 M€ de dotations exceptionnelles en 2021 (doc. 4).

Les dispositifs fiscaux : un **crédit d'impôt** pour les productions tournées en France, qui a contribué à porter les dépenses de tournage à 2,8 Md€ en 2021, en hausse de 33 % sur 2019 ; les **SOFICA**, sociétés de financement du cinéma, qui ouvrent aux particuliers une réduction d'impôt sur le revenu.

II. Une régulation qui associe tous les acteurs

La chronologie des médias (accord du 24 janvier 2022) réserve l'exclusivité aux salles pendant 4 mois, puis ouvre la diffusion à Canal+ à 6 mois, aux plateformes par abonnement à 15 ou 17 mois et aux chaînes gratuites à 22 mois (doc. 4).

Les plateformes contribuent : depuis la transposition de la directive « Services de médias audiovisuels » (ordonnance du 21 décembre 2020, décret du 22 juin 2021), les plateformes comme Netflix ou Disney+ sont soumises à des obligations de financement d'œuvres françaises et européennes, notamment de films (doc. 4).

Les collectivités territoriales financent et accueillent les tournages pour leurs retombées : en Occitanie, une aide de 90 000 € a généré 900 000 € de dépenses locales (doc. 5). S'y ajoutent les campagnes de promotion des salles, comme celle lancée par la profession à l'automne 2022.

Question 3 · L'avis argumenté

Le jury évalue la pertinence des arguments, la force de conviction et la qualité de l'écrit, pas la position choisie. Voici une proposition, défendant une résistance conditionnelle.

Introduction. En 2022, *Avatar* a réuni 6,8 millions de spectateurs en salles, pendant que Disney+ et Netflix dépassaient chacun 230 millions d'abonnés dans le monde (doc. 6). Les plateformes ont-elles condamné les salles ? Je pense que l'industrie du cinéma peut résister, car elle garde des atouts que les plateformes n'ont pas (I), à condition de se transformer (II).

I. Des atouts réels pour résister

Une expérience irremplaçable. Grand écran, son, sortie collective : la salle offre ce que le canapé n'offre pas, et la reprise le montre, avec 180,4 millions d'entrées en 2023 (doc. 7).

Un modèle qui oblige les plateformes à financer le cinéma. La chronologie des médias protège la salle et les plateformes doivent investir dans la création française : elles deviennent des partenaires autant que des concurrentes.

Une complémentarité déjà visible. Les plateformes donnent une seconde vie aux films français, dont sept figuraient au top 10 non anglophone de Netflix (doc. 2).

II. Une résistance qui suppose de se transformer

Le prix et l'offre. Une sortie familiale coûte de 50 à 100 € (doc. 6) : abonnements, tarifs jeunes et films plus variés sont indispensables pour reconquérir les 15-24 ans, très attirés par les plateformes.

Les salles et le financement. Les exploitants doivent moderniser leurs salles malgré la hausse de l'énergie, et le CNC doit sécuriser ses ressources, qui reposent sur la fréquentation.

Conclusion. Le cinéma ne disparaîtra pas plus qu'il n'a disparu face à la télévision ou à la vidéo ; il devra coexister avec les plateformes. Sa survie dépend moins de la technologie que de sa capacité à attirer de nouveaux publics.

Autre position possible · Défendre que les plateformes l'emporteront : leur offre s'adapte aux attentes et coûte moins cher, tandis que le soutien public au cinéma pèse sur des finances publiques contraintes. Elle est tout aussi recevable si elle est argumentée et illustrée.

CONCOURS EXTERNE DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES · CATÉGORIE B

Connaissances générales

Une fiche méthode, puis 16 fiches de révision pour le QCM de l'épreuve écrite n° 2 : institutions françaises, Union européenne, histoire, géographie et culture numérique, avec 80 QCM corrigés, puis les QCM officiels corrigés.

INSTITUTIONS FRANÇAISES

- I1 La Ve République : Constitution, Président, Gouvernement
- I2 Le Parlement et la fabrication de la loi
- I3 Conseil constitutionnel, Conseil d'État et CESE

UNION EUROPÉENNE

- U1 Les sept institutions de l'Union
- U2 Les traités et les élargissements

CULTURE NUMÉRIQUE

- N1 Information, communication et création de contenus
- N2 Protection et sécurité numériques

HISTOIRE DE FRANCE

- H1 Des origines à la fin du Moyen Âge
- H2 L'époque moderne (1492-1789)
- H3 La Révolution et l'Empire (1789-1815)
- H4 Le XIXe siècle (1815-1914)
- H5 Les guerres mondiales (1914-1945)
- H6 De 1945 à nos jours

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

- G1 Le territoire et ses milieux
- G2 L'organisation administrative
- G3 Population, économie et outre-mer

ANNALES

- A1 Les QCM officiels corrigés

L'Essentiel Concours

Établi d'après le programme de l'arrêté du 1er juillet 2024.

Ressource gratuite : partage libre, revente interdite.
Initiative indépendante : ce document n'est pas une publication officielle de la DGFiP.

Version 1.1 · novembre 2026

Licence CC BY-NC-ND 4.0 · L'Essentiel Concours

contact@lessentiel-concours.fr

Réussir le QCM de connaissances générales

Répondre ou s'abstenir, éliminer les fausses propositions, réviser avec méthode

L'épreuve en bref. Le QCM compte **30 questions** : 8 de connaissances générales, 8 de français, 8 de mathématiques et 6 de raisonnement logique (sujets zéro et 2026). Il partage une épreuve de 2 heures avec 3 questions à réponse courte. Coefficient 2 ; une note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Les réponses. Quatre propositions, une seule bonne. Cocher deux cases revient à une réponse fausse. Pour s'abstenir, on coche la case « Ann » ou l'on ne coche rien.

Le temps. Le guide officiel fixe un plafond de 2 minutes par question, soit une heure au plus pour le QCM. Notre conseil : visez **45 minutes** (1 min 30 par question en moyenne), relecture comprise, pour garder **1 h 15** aux QRC, qui demandent de rédiger.

1 · Répondre ou s'abstenir ?

Une réponse fausse retire des points, une abstention ne coûte rien. Répondez seulement si vos chances d'avoir juste dépassent un **seuil**, qui dépend de la pénalité.

Pénalité par réponse fausse	Seuil	Au hasard sur 4	Entre 2 propositions
– 0,25 point	20 %	répondre	répondre
– 0,5 point	33 %	s'abstenir	répondre
– 1 point	50 %	s'abstenir	indifférent

Barèmes donnés à titre d'exemple : le guide indique qu'une réponse fausse est pénalisée, sans en publier la valeur. Vérifiez la notice de votre session. Le calcul complet figure dans la fiche Méthode du pack Mathématiques.

2 · Les techniques propres aux connaissances générales

Les institutions voisines	Le QCM joue sur les noms proches : Conseil constitutionnel et Conseil d'État ; Conseil européen, Conseil de l'Union et Conseil de l'Europe. Demandez-vous qui siège dans l'institution et ce qu'elle fait.
Les chiffres repères	577 députés, 348 sénateurs, 27 États membres, 18 régions, 101 départements. Une proposition qui s'en écarte peut être barrée sans hésiter.
La chronologie	Situez chaque proposition par rapport à une date sûre : 1789, 1958, 1992. Classer les propositions entre elles suffit souvent à trouver la bonne.
Les mots absolus	« Seul », « toujours », « jamais », « tous » : un seul contre-exemple rend l'affirmation fausse.
Les données datées	Population, nombre d'États membres, résultats d'élections changent. Révisez avec les données les plus récentes de votre session.

3 · Réviser avec ce pack

Lisez la page 1 d'une fiche, puis faites ses 5 QCM **sans regarder le corrigé**. Notez chaque erreur et la règle qui l'aurait évitée. Revenez sur la fiche quelques jours plus tard et refaites les questions ratées : c'est la répétition espacée qui fixe les dates et les chiffres. Les pièges de chaque fiche sont ceux que le QCM utilise pour fabriquer ses fausses propositions.

Quatre questions raisonnées pas à pas

1. Qui assure l'intérim en cas de vacance de la présidence de la République ?

~~A. Le Premier ministre~~ ~~B. Le président de l'Assemblée nationale~~
C. Le président du Sénat ~~D. Le président du Conseil constitutionnel~~

Le Conseil constitutionnel constate la vacance, il ne l'assure pas : on barre D. Le Premier ministre dirige le Gouvernement, qui peut tomber : on barre A. L'Assemblée peut être dissoute, le Sénat jamais : c'est lui qui garantit la continuité (art. 7).

2. Le Conseil européen réunit :

~~A. Les ministres des États membres, par domaine~~ **B. Les chefs d'État ou de gouvernement des États membres**
~~C. Les 46 États du Conseil de l'Europe~~ ~~D. Les députés européens~~

Piège des institutions voisines. A décrit le Conseil de l'Union européenne ; C, le Conseil de l'Europe, organisation distincte de l'Union ; D, le Parlement européen. Il reste B, avec le président du Conseil européen et celui de la Commission.

3. Lequel de ces traités est le plus ancien ?

~~A. Le traité de Maastricht~~ **B. Le traité de Rome**
~~C. Le traité de Lisbonne~~ ~~D. L'Acte unique européen~~

On classe : Rome 1957, Acte unique 1986, Maastricht 1992, Lisbonne 2007. Même sans toutes les dates, savoir que Lisbonne est récent et Rome fondateur suffit à trancher.

4. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est :

~~A. Une loi française de 1978~~ **B. Un règlement européen appliqué depuis 2018**
~~C. Une directive à transposer en droit national~~ ~~D. Une recommandation de la CNIL~~

Le nom donne la réponse : un « règlement » de l'Union s'applique directement, sans transposition, ce qui écarte C. La loi de 1978 est la loi Informatique et libertés ; la CNIL veille à l'application du RGPD, elle ne l'a pas écrit.

Les pièges classiques

Répondre à tout : une copie pleine de réponses au hasard peut perdre plus de points qu'elle n'en gagne.

Se fier à un mot familier : une proposition qui reprend un terme du cours n'est pas forcément juste ; lisez-la jusqu'au bout.

Changer une réponse sans raison nouvelle : ne modifiez votre choix que si vous avez repéré une erreur précise.

S'enliser : au-delà de 2 minutes, passez à la suivante et revenez-y à la fin.

Avant de rendre, vérifiez : une seule case cochée par question · la case « Ann » pour les abstentions · le report sur la grille correspond au brouillon · les questions sautées ont été revues · il reste 1 h 15 pour les QRC.

Les institutions de la Ve République

La Constitution de 1958, le Président de la République et le Gouvernement

L'ESSENTIEL EN 5 LIGNES

1. La Constitution du 4 octobre 1958 fonde un régime parlementaire doté d'un exécutif fort.

2. L'exécutif a deux têtes : le Président de la République, élu pour 5 ans, et le Gouvernement, dirigé par le Premier ministre.

3. Le Parlement compte deux chambres, l'Assemblée nationale et le Sénat : il vote la loi, contrôle le Gouvernement et évalue les politiques publiques.

4. Seule l'Assemblée nationale peut renverser le Gouvernement ; en retour, le Président peut la dissoudre.

5. Le Conseil constitutionnel vérifie que les lois respectent la Constitution.

Le tableau de synthèse

Institution	Composition et désignation	Durée	Rôle principal	Art.
Président de la République	Suffrage universel direct (depuis 1962) ; deux mandats consécutifs au plus (depuis 2008)	5 ans	Veille au respect de la Constitution, garantit l'indépendance nationale	5 à 19
Gouvernement	Premier ministre nommé par le Président ; ministres nommés sur sa proposition	Pas de durée fixe	Détermine et conduit la politique de la Nation ; dispose de l'administration	20 à 23
Assemblée nationale	577 députés, suffrage universel direct, scrutin majoritaire à deux tours	5 ans	Vote la loi, contrôle le Gouvernement, peut le renverser	24, 49
Sénat	348 sénateurs, suffrage universel indirect ; renouvelé par moitié tous les 3 ans	6 ans	Vote la loi, représente les collectivités territoriales ; ne peut être dissous	24, 32
Conseil constitutionnel	9 membres : 3 nommés par le Président de la République, 3 par le président de l'Assemblée, 3 par le président du Sénat	9 ans, non renouvelable	Contrôle la conformité des lois à la Constitution ; juge les élections nationales	56 à 63

Les pièges classiques

Le Sénat ne peut ni être dissous ni renverser le Gouvernement : ces deux armes ne visent que l'Assemblée nationale.

Le Président ne révoque pas le Premier ministre en droit : il met fin à ses fonctions quand celui-ci présente la démission du Gouvernement (art. 8).

L'intérim de la présidence revient au président du Sénat (art. 7), et non au Premier ministre.

Conseil constitutionnel et Conseil d'État sont distincts : le second conseille le Gouvernement et juge l'administration (voir fiche I3).

Le quinquennat a été adopté par référendum en 2000, mais appliqué pour la première fois en 2002.

Les grands mécanismes à connaître

Les pouvoirs propres · art. 19
Le Président les exerce sans contreseing, c'est-à-dire sans la signature d'un ministre : nomination du Premier ministre, référendum, dissolution, pouvoirs exceptionnels (art. 16), saisine du Conseil constitutionnel.

La motion de censure · art. 49, al. 2
Signée par au moins un dixième des députés, elle doit être adoptée à la majorité absolue des membres de l'Assemblée. Adoptée, elle oblige le Gouvernement à démissionner.

Le « 49.3 » · art. 49, al. 3
Le texte est adopté sans vote, sauf si une motion de censure est votée. Depuis 2008 : lois de finances, lois de financement de la sécurité sociale, et un seul autre texte par session.

Loi et règlement · art. 34 et 37
L'article 34 réserve certaines matières à la loi, dont l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impôts. Le reste relève du règlement, pris par le Gouvernement.

La révision · art. 89
Le texte est voté dans les mêmes termes par les deux assemblées, puis approuvé par référendum, ou, pour un projet du Président, par le Congrès à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés.

La QPC · art. 61-1
Depuis le 1er mars 2010, un justiciable peut contester, au cours d'un procès, une loi en vigueur. Le Conseil d'État ou la Cour de cassation filtre la question.

Bon à savoir : trois cohabitations, quand la majorité de l'Assemblée s'oppose au Président : 1986-1988, 1993-1995 et 1997-2002.

Entraînez-vous : 5 QCM

Une seule bonne réponse ; une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Combien de membres nommés compte le Conseil constitutionnel ?
A. 7 · B. 12 · C. 9 · D. 15

2. Quelle institution peut renverser le Gouvernement ?
A. L'Assemblée nationale · B. Le Sénat · C. Le Conseil constitutionnel · D. Le Parlement réuni en Congrès

3. En cas de vacance de la présidence de la République, qui assure l'intérim ?
A. Le Premier ministre · B. Le président de l'Assemblée nationale · C. Le président du Conseil constitutionnel · D. Le président du Sénat

4. Depuis quelle révision le Président est-il élu au suffrage universel direct ?
A. 1958 · B. 1962 · C. 1974 · D. 2000

5. La question prioritaire de constitutionnalité (QPC) permet :
A. au Président de saisir le Conseil avant la promulgation d'une loi · B. à 60 députés de contester un décret · C. à un justiciable de contester, au cours d'un procès, une loi en vigueur · D. au Sénat de s'opposer définitivement à une loi

Corrigés commentés

1. C · Neuf membres nommés pour 9 ans ; les anciens présidents de la République siègent de droit, sans être nommés.

2. A · Seule l'Assemblée nationale vote une motion de censure (art. 49).

3. D · L'article 7 confie l'intérim au président du Sénat, et non au Premier ministre.

4. B · Référendum du 28 octobre 1962. En 1958, le Président était élu par un collège d'environ 80 000 grands électeurs.

5. C · La QPC vise une loi déjà en vigueur ; la réponse A décrit le contrôle avant promulgation.

Le Parlement et la fabrication de la loi

Deux assemblées, leurs différences, et le parcours d'un texte jusqu'au Journal officiel

L'ESSENTIEL

Le bicamérisme. Le Parlement compte deux assemblées, l'Assemblée nationale et le Sénat. Il vote la loi, contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques (art. 24).

Les sessions. Depuis 1995, une session ordinaire unique va du premier jour ouvrable d'octobre au dernier jour ouvrable de juin. Des sessions extraordinaires peuvent être ouvertes par décret du Président (art. 29).

Les commissions permanentes examinent les textes avant la séance publique ; huit au plus par assemblée (art. 43).

Le Congrès réunit les deux assemblées à Versailles, pour réviser la Constitution ou entendre une déclaration du Président (art. 18).

Assemblée nationale et Sénat : les différences

	Assemblée nationale	Sénat
Membres	577 députés	348 sénateurs
Élection	Suffrage universel direct, scrutin majoritaire à deux tours	Suffrage universel indirect, par des grands électeurs, surtout des élus locaux
Mandat · âge	5 ans · 18 ans minimum	6 ans, renouvelé par moitié tous les 3 ans · 24 ans minimum
Président	Élu pour toute la législature	Élu après chaque renouvellement ; assure l'intérim de la présidence de la République
Siège	Palais Bourbon	Palais du Luxembourg
Spécificités	Peut renverser le Gouvernement ; peut être dissoute ; a le dernier mot en cas de désaccord	Ne peut être ni dissous ni renverser le Gouvernement ; représente les collectivités territoriales

Le parcours d'une loi en six étapes

1 · L'initiative

Projet de loi : vient du Gouvernement, après avis du Conseil d'État et délibération en Conseil des ministres. Proposition de loi : vient d'un parlementaire.

2 · L'examen

Le texte passe en commission, puis en séance publique, où il peut être amendé.

3 · La navette

Il va d'une assemblée à l'autre jusqu'à son adoption dans les mêmes termes.

4 · La CMP

En cas de désaccord, après deux lectures par assemblée (une en procédure accélérée), une commission mixte paritaire de 7 députés et 7 sénateurs cherche un texte commun.

5 · Le dernier mot

Si le désaccord persiste, le Gouvernement peut demander à l'Assemblée nationale de statuer définitivement (art. 45).

6 · La promulgation

Après un éventuel contrôle du Conseil constitutionnel, le Président promulgue la loi dans les 15 jours (art. 10), puis elle paraît au Journal officiel.

Les textes particuliers

Loi organique : elle précise l'organisation des pouvoirs publics ; le Conseil constitutionnel la contrôle obligatoirement.

Loi de finances : elle autorise les recettes et les dépenses de l'État. Le Parlement dispose de 70 jours ; au-delà, le Gouvernement peut l'appliquer par ordonnance (art. 47).

Loi de financement de la sécurité sociale : 50 jours (art. 47-1).

Ordonnance : le Parlement autorise le Gouvernement à agir dans le domaine de la loi, pour un temps limité ; l'ordonnance doit ensuite être ratifiée (art. 38).

Contrôler le Gouvernement

Les questions au Gouvernement : au moins une séance par semaine leur est réservée (art. 48).

Les commissions d'enquête : elles recueillent des informations sur des faits précis ou sur la gestion des services publics (art. 51-2).

La motion de censure : seule l'Assemblée nationale peut l'adopter, et renverser ainsi le Gouvernement (art. 49).

L'évaluation : la Cour des comptes assiste le Parlement dans le contrôle de l'action du Gouvernement (art. 47-2).

Les pièges classiques

Projet ou proposition : un projet de loi vient du Gouvernement, une proposition de loi d'un parlementaire.

L'ordre de dépôt n'est pas libre : les lois de finances et de financement de la sécurité sociale vont d'abord à l'Assemblée nationale ; les textes sur l'organisation des collectivités territoriales, d'abord au Sénat (art. 39).

Le Président ne vote pas la loi : il la promulgue. Il peut demander une nouvelle délibération, qui ne peut lui être refusée (art. 10).

Le Sénat n'a pas le dernier mot : en cas de désaccord persistant, c'est l'Assemblée nationale, à la demande du Gouvernement.

Entraînez-vous : 5 QCM

Une seule bonne réponse ; une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Combien l'Assemblée nationale compte-t-elle de députés ?
A. 348 · B. 577 · C. 925 · D. 600

2. Quelle est la durée du mandat d'un sénateur ?
A. 5 ans · B. 9 ans · C. 6 ans · D. 3 ans

3. Une commission mixte paritaire réunit :
A. 5 députés et 5 sénateurs · B. 10 députés et 10 sénateurs · C. 14 députés · D. 7 députés et 7 sénateurs

4. De quel délai le Président dispose-t-il pour promulguer une loi ?
A. 15 jours · B. 8 jours · C. 1 mois · D. 3 mois

5. Un projet de loi est :
A. un texte déposé par un sénateur · B. un texte rejeté par le Parlement · C. un texte d'initiative gouvernementale · D. une loi déjà votée

Corrigés détaillés

1. B · 577 députés. 348 est le nombre de sénateurs, 925 le total des parlementaires.

2. C · 6 ans, avec un renouvellement par moitié tous les 3 ans.

3. D · Sept membres de chaque assemblée, d'où le mot « paritaire ».

4. A · 15 jours après la transmission du texte définitivement adopté (art. 10).

5. C · Le projet vient du Gouvernement ; s'il émane d'un parlementaire, c'est une proposition de loi.

Conseil constitutionnel, Conseil d'État et CESE

Un juge de la Constitution, un conseiller-juge, une assemblée consultative : trois institutions à ne pas confondre

	Conseil constitutionnel	Conseil d'État	CESE
Création	1958	1799, sous Bonaparte	1925 ; nom actuel en 2008
Composition	9 membres pour 9 ans + anciens présidents de la République	Magistrats administratifs, recrutés notamment par l'INSP	175 membres pour 5 ans, issus de la société civile
Rôle	Juge des lois et des élections nationales	Conseiller du Gouvernement, juge administratif suprême	Assemblée consultative
Siège · articles	Palais-Royal · art. 56 à 63	Palais-Royal · art. 37 à 39	Palais d'Iéna · art. 69 à 71

Le Conseil constitutionnel

Composition. 3 membres nommés par le Président de la République, 3 par le président de l'Assemblée, 3 par le président du Sénat ; 9 ans non renouvelables, renouvellement par tiers tous les 3 ans. Son président, nommé par le Président de la République, a voix prépondérante.

Avant la promulgation (art. 61). Contrôle obligatoire des lois organiques et des règlements des assemblées ; facultatif pour les lois ordinaires, sur saisine du Président de la République, du Premier ministre, des présidents des assemblées, de 60 députés ou de 60 sénateurs.

Après l'entrée en vigueur (art. 61-1). La question prioritaire de constitutionnalité (QPC), transmise par le Conseil d'État ou la Cour de cassation.

Autres missions. Juge des élections nationales et des référendums. Ses décisions sont sans recours et s'imposent à toutes les autorités (art. 62).

Le Conseil d'État

Conseiller du Gouvernement. Avis obligatoire sur les projets de loi, d'ordonnance et les « décrets en Conseil d'État ». Depuis 2008, un président d'assemblée peut aussi le consulter sur une proposition de loi.

Juge administratif suprême. Il coiffe les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel, et juge en cassation. Il juge aussi directement les recours contre les décrets.

Présidence. Présidé en droit par le Premier ministre, il est dirigé dans les faits par son vice-président.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE)

La « troisième assemblée ». Il représente la société civile organisée : salariés, entreprises, agriculteurs, associations, protection de la nature. Ses avis ne lient pas les pouvoirs publics.

Saisine. Par le Gouvernement (obligatoire pour les projets de loi de programmation à caractère économique, social ou environnemental), par le Parlement, par lui-même, ou par une pétition de 150 000 personnes âgées d'au moins 16 ans.

Participation citoyenne. Il organise des conventions citoyennes, comme celles sur le climat (2019-2020) et sur la fin de vie (2022-2023).

Les pièges classiques

Conseil constitutionnel et Conseil d'État siègent tous deux au Palais-Royal, mais l'un juge la conformité des lois à la Constitution, l'autre conseille le Gouvernement et juge l'administration.

Le Conseil d'État n'est pas la Cour de cassation : la Cour de cassation est au sommet de l'ordre judiciaire (litiges entre personnes privées, affaires pénales).

La saisine se fait par 60 députés ou par 60 sénateurs, et non par 60 parlementaires pris dans les deux assemblées.

Un justiciable ne saisit pas directement le Conseil constitutionnel : sa QPC passe d'abord par le Conseil d'État ou la Cour de cassation.

Le CESE ne vote pas la loi : il rend des avis, que le Gouvernement et le Parlement ne sont pas obligés de suivre.

Entraînez-vous : 5 QCM

Une seule bonne réponse ; une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Quelle institution contrôle obligatoirement les lois organiques avant leur promulgation ?
A. Le Conseil d'État · B. La Cour de cassation · C. Le Conseil constitutionnel · D. Le CESE

2. Quelle est la juridiction suprême de l'ordre administratif ?
A. Le Conseil d'État · B. La Cour de cassation · C. Le Conseil constitutionnel · D. La Cour des comptes

3. Combien de membres compte le CESE ?
A. 577 · B. 175 · C. 348 · D. 9

4. Combien de signataires une pétition doit-elle réunir pour saisir le CESE ?
A. 500 000 · B. 1 million · C. 50 000 · D. 150 000

5. Qui préside, en droit, le Conseil d'État ?
A. Le Président de la République · B. Le Premier ministre · C. Le garde des Sceaux · D. Le vice-président du Conseil d'État

Corrigés détaillés

1. C · Le contrôle des lois organiques par le Conseil constitutionnel est obligatoire (art. 61).

2. A · Le Conseil d'État coiffe les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel.

3. B · 175 membres depuis la loi organique de 2021. 577 et 348 sont les effectifs des deux assemblées, 9 celui du Conseil constitutionnel.

4. D · 150 000 personnes âgées d'au moins 16 ans, depuis la loi organique de 2021.

5. B · Le Premier ministre préside en droit ; le vice-président dirige l'institution dans les faits.

Les sept institutions de l'Union européenne

Qui les compose, ce qu'elles font, où elles siègent, et comment l'Union adopte ses lois

L'ESSENTIEL

27 États membres. L'Union européenne (UE) est une union de 27 États qui exercent ensemble certaines compétences. Ses règles reposent sur deux traités : le traité sur l'Union européenne (TUE) et le traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE).

Le « triangle institutionnel ». La Commission propose les lois ; le Parlement européen, qui représente les citoyens, et le Conseil de l'UE, qui représente les gouvernements, les adoptent ensemble.

Le vote au Conseil de l'UE. Le plus souvent à la majorité qualifiée : au moins 55 % des États (15 sur 27), représentant au moins 65 % de la population de l'Union.

Les sept institutions en un tableau

Institution	Composition	Rôle	Siège
Parlement européen	720 députés élus pour 5 ans au suffrage universel direct, dont 81 pour la France (élections de 2024)	Vote les lois et le budget avec le Conseil ; élit le président de la Commission ; peut la censurer	Strasbourg (sessions plénières), Bruxelles, Luxembourg
Conseil européen	Chefs d'État ou de gouvernement des 27, son président (élu pour 2 ans et demi, renouvelable une fois) et le président de la Commission	Fixe les grandes orientations politiques ; ne vote pas les lois	Bruxelles
Conseil de l'UE	Un ministre par État, selon le sujet traité ; présidence tournante de 6 mois	Vote les lois et le budget avec le Parlement ; coordonne les politiques des États	Bruxelles, Luxembourg
Commission européenne	27 commissaires, un par État, pour 5 ans ; président proposé par le Conseil européen et élu par le Parlement	Propose les lois (monopole de l'initiative), exécute le budget, veille au respect des traités	Bruxelles
Cour de justice de l'UE (CJUE)	Cour de justice (un juge par État) et Tribunal	Fait respecter le droit de l'UE et assure qu'il est interprété de la même façon partout	Luxembourg
Banque centrale européenne (BCE)	Directoire et gouverneurs des banques centrales des 21 pays de la zone euro	Conduit la politique monétaire de la zone euro ; objectif premier : la stabilité des prix	Francfort
Cour des comptes européenne	Un membre par État	Contrôle les recettes et les dépenses de l'Union	Luxembourg

Comment l'Union adopte une loi

1 · La proposition

La Commission rédige et propose le texte. Un million de citoyens d'au moins 7 États peuvent l'inviter à agir (initiative citoyenne européenne).

2 · L'adoption

Procédure législative ordinaire (ou « codécision ») : le Parlement et le Conseil de l'UE doivent adopter le même texte.

3 · Le texte adopté

Un **règlement** s'applique directement dans tous les États. Une **directive** fixe un objectif que chaque État transpose dans son droit.

Les pièges classiques

Trois « Conseils » à ne pas confondre. Le Conseil européen réunit les chefs d'État ou de gouvernement ; le Conseil de l'UE réunit les ministres. Le Conseil de l'Europe, lui, n'appartient pas à l'UE : c'est une organisation distincte de 46 États, installée à Strasbourg.

Deux cours européennes distinctes. La CJUE (Luxembourg) applique le droit de l'Union ; la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg) dépend du Conseil de l'Europe.

La Commission propose mais ne vote pas les lois : ce sont le Parlement et le Conseil de l'UE qui les adoptent.

Règlement ou directive : le règlement s'applique tel quel ; la directive doit être transposée par chaque État.

Tous les États n'ont pas l'euro : 21 des 27 l'utilisent, la Bulgarie étant la dernière à l'avoir adopté, le 1er janvier 2026.

Entraînez-vous : 5 QCM

Une seule bonne réponse ; une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Quelle institution détient l'initiative des lois européennes ?
A. Le Parlement européen · B. Le Conseil européen · C. La Commission européenne · D. La BCE

2. Où siège la Banque centrale européenne ?
A. Bruxelles · B. Francfort · C. Luxembourg · D. Strasbourg

3. Combien de députés européens la France a-t-elle élus en 2024 ?
A. 81 · B. 79 · C. 96 · D. 74

4. Le Conseil de l'Union européenne réunit :
A. les chefs d'État ou de gouvernement · B. les commissaires · C. les juges de la CJUE · D. les ministres des États membres

5. Une directive européenne :
A. s'applique telle quelle dans tous les États · B. est un simple avis · C. doit être transposée dans le droit de chaque État · D. est adoptée par la BCE

Corrigés détaillés

1. C · La Commission a le monopole de l'initiative législative ; le Parlement et le Conseil de l'UE adoptent les textes.

2. B · Francfort, en Allemagne. Luxembourg accueille la CJUE et la Cour des comptes européenne.

3. A · 81 députés sur 720. La France en avait 79 lors de la législature 2019-2024.

4. D · Les ministres, dont la formation change selon le sujet. Les chefs d'État ou de gouvernement forment le Conseil européen.

5. C · La directive fixe un objectif ; chaque État choisit les moyens de l'atteindre. La réponse A décrit le règlement.

La construction européenne : traités et élargissements

De la CECA à l'Union à 27 : les grandes étapes, les traités successifs et les États membres

L'ESSENTIEL

Le point de départ. Le 9 mai 1950, le ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman propose de mettre en commun le charbon et l'acier de la France et de l'Allemagne, pour rendre une nouvelle guerre impossible. Le 9 mai est devenu la Journée de l'Europe.

Les « pères de l'Europe ». Jean Monnet (inspirateur du plan Schuman), Robert Schuman, Konrad Adenauer (chancelier allemand), Alcide De Gasperi (président du Conseil italien) et Paul-Henri Spaak (ministre belge).

Les six fondateurs. France, République fédérale d'Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg.

Les traités successifs

Signé	Traité	Ce qu'il apporte
1951	**Traité de Paris**	Crée la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), entre les six fondateurs. Expiré en 2002.
1957	**Traités de Rome**	Créent la Communauté économique européenne (CEE, marché commun) et Euratom (énergie atomique). En vigueur en 1958.
1986	**Acte unique européen**	Prévoit le marché unique, réalisé au 1er janvier 1993 : libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.
1992	**Traité de Maastricht**	Crée l'Union européenne, la citoyenneté européenne et prépare la monnaie unique. En vigueur le 1er novembre 1993.
1997	**Traité d'Amsterdam**	Intègre l'espace Schengen dans le cadre de l'Union ; renforce les pouvoirs du Parlement. En vigueur en 1999.
2001	**Traité de Nice**	Adapte les institutions avant le grand élargissement de 2004. En vigueur en 2003.
2004	**Traité constitutionnel**	Rejeté par référendum en France (29 mai 2005) et aux Pays-Bas : il n'est jamais entré en vigueur.
2007	**Traité de Lisbonne**	En vigueur le 1er décembre 2009. Il crée le président stable du Conseil européen et le haut représentant pour les affaires étrangères, rend la Charte des droits fondamentaux contraignante et prévoit la sortie d'un État (article 50).

Autres repères à connaître. 1979 : première élection du Parlement européen au suffrage universel direct. 1985 : accords de Schengen, appliqués à partir de 1995. 1999 : naissance de l'euro pour les opérations financières ; pièces et billets le 1er janvier 2002. 31 janvier 2020 : sortie du Royaume-Uni (Brexit).

L'espace Schengen supprime les contrôles aux frontières intérieures. Il compte 29 pays : 25 États de l'UE (sans l'Irlande ni Chypre) et l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein, qui ne sont pas membres de l'UE.

De 6 à 27 États membres : les élargissements

Année	Pays entrants	Total
1957	Les six fondateurs de la CEE (déjà réunis dans la CECA en 1951)	6
1973	Royaume-Uni, Irlande, Danemark	9
1981	Grèce	10
1986	Espagne, Portugal	12
1995	Autriche, Finlande, Suède	15
2004	Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie	25
2007	Bulgarie, Roumanie	27
2013	Croatie	28
2020	Sortie du Royaume-Uni (Brexit), le 31 janvier	27

Plusieurs pays sont candidats à l'adhésion, notamment l'Ukraine, la Moldavie, la Turquie et des pays des Balkans occidentaux (Albanie, Monténégro, Serbie…).

Les pièges classiques

Paris 1951 puis Rome 1957 : le premier crée la CECA, le second la CEE. Ne les inversez pas.

Maastricht crée l'Union européenne, et non la CEE ; Lisbonne est signé en 2007 mais n'entre en vigueur qu'en 2009.

2004 n'est pas 2007 : la Bulgarie et la Roumanie sont entrées trois ans après les dix pays de 2004.

Schengen, euro et UE ne se recouvrent pas : la Suisse et la Norvège sont dans Schengen sans être dans l'UE ; 6 États de l'UE n'ont pas l'euro.

Entraînez-vous : 5 QCM

· une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Quel traité a créé l'Union européenne ?
A. Le traité de Rome · B. Le traité de Lisbonne · C. Le traité de Maastricht · D. Le traité de Nice

2. Lequel de ces pays ne fait pas partie des six fondateurs ?
A. L'Espagne · B. Le Luxembourg · C. L'Italie · D. Les Pays-Bas

3. Combien l'Union compte-t-elle d'États membres depuis le Brexit ?
A. 25 · B. 28 · C. 26 · D. 27

4. Quels pays ont rejoint la Communauté européenne en 1973 ?
A. Espagne et Portugal · B. Autriche, Finlande et Suède · C. Royaume-Uni, Irlande et Danemark · D. Grèce

5. Quel est le dernier pays entré dans l'Union européenne ?
A. La Roumanie · B. La Croatie · C. La Bulgarie · D. La Slovénie

Corrigés détaillés

1. C · Signé en 1992, entré en vigueur le 1er novembre 1993. Rome (1957) a créé la CEE.

2. A · L'Espagne est entrée en 1986, avec le Portugal.

3. D · 28 avant le 31 janvier 2020, 27 depuis la sortie du Royaume-Uni.

4. C · Premier élargissement, qui porte la Communauté à 9 membres.

5. B · La Croatie, le 1er juillet 2013. La Bulgarie et la Roumanie sont entrées en 2007, la Slovénie en 2004.

Des origines à la fin du Moyen Âge

De la Gaule romaine à la fin de la guerre de Cent Ans (1453)

L'ESSENTIEL

Les grandes périodes. L'Antiquité s'achève avec la chute de l'Empire romain d'Occident (476). Le Moyen Âge s'étend de 476 à 1453 (fin de la guerre de Cent Ans et prise de Constantinople) ou à 1492 (arrivée de Christophe Colomb en Amérique), selon les historiens.

Trois dynasties de rois francs puis français. Les Mérovingiens (Clovis), les Carolingiens (Pépin le Bref, Charlemagne), puis les Capétiens à partir de 987. Les Valois, branche des Capétiens, règnent à partir de 1328.

La féodalité. Société organisée autour de liens personnels : un seigneur (le suzerain) accorde un fief, souvent une terre, à un vassal, qui lui doit en échange fidélité, aide militaire et conseil.

Le sacre. À partir des Capétiens, le roi est sacré à Reims : il tient son pouvoir de Dieu.

La chronologie à retenir

La Gaule romaine et les Francs	
52 av. J.-C.	Vercingétorix, chef gaulois, est vaincu par Jules César à Alésia : la Gaule devient romaine.
476	Fin de l'Empire romain d'Occident.
Vers 496-508	Baptême de Clovis, roi des Francs, qui fait de Paris sa capitale.
732	Charles Martel arrête une armée venue d'al-Andalus près de Poitiers.
800	Charlemagne est couronné empereur à Rome par le pape, le 25 décembre.
843	Traité de Verdun : l'empire est partagé entre les trois petits-fils de Charlemagne.
Les Capétiens et la guerre de Cent Ans	
987	Hugues Capet est élu roi : début de la dynastie capétienne.
1095	Le pape Urbain II appelle à la première croisade, à Clermont.
1214	Philippe Auguste remporte la bataille de Bouvines et renforce le pouvoir royal.
1226-1270	Règne de Louis IX (Saint Louis), qui développe la justice royale.
1302	Philippe le Bel réunit les premiers états généraux (clergé, noblesse, tiers état).
1337-1453	Guerre de Cent Ans entre la France et l'Angleterre.
1347-1352	La peste noire tue entre un tiers et la moitié de la population européenne.
1429	Jeanne d'Arc délivre Orléans ; Charles VII est sacré à Reims.
1431	Jeanne d'Arc est brûlée à Rouen.
1453	Bataille de Castillon : fin de la guerre de Cent Ans ; les Anglais ne gardent que Calais.

Les personnages clés

Vercingétorix · chef des Gaulois révoltés contre Rome, vaincu à Alésia en 52 av. J.-C.

Clovis · roi des Francs (481-511), premier roi franc converti au christianisme.

Charlemagne · roi des Francs puis empereur (800) ; développe les écoles et contrôle son empire grâce aux *missi dominici*.

Hugues Capet · élu roi en 987, fondateur de la dynastie capétienne.

Philippe Auguste · vainqueur à Bouvines (1214), il agrandit fortement le domaine royal.

Saint Louis · Louis IX, roi pieux et justicier, mort en croisade à Tunis en 1270.

Philippe le Bel · renforce l'État royal, s'oppose au pape et réunit les états généraux (1302).

Jeanne d'Arc · délivre Orléans (1429), fait sacrer Charles VII à Reims, brûlée à Rouen (1431).

Les pièges classiques

Charlemagne n'est pas le fondateur des Capétiens : il est carolingien. Les Capétiens commencent avec Hugues Capet, en 987.

La guerre de Cent Ans a duré 116 ans (1337-1453), avec de longues trêves.

Poitiers 732 et Bouvines 1214 : Charles Martel n'était pas roi, mais maire du palais ; Bouvines est une victoire de Philippe Auguste.

Le sacre se fait à Reims, et non à Paris ou à Saint-Denis, qui est la nécropole des rois.

Entraînez-vous : 5 QCM

· une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Qui fonde la dynastie capétienne en 987 ?
A. Clovis · B. Charlemagne · C. Hugues Capet · D. Philippe Auguste

2. En quelle année Charlemagne est-il couronné empereur ?
A. 800 · B. 732 · C. 843 · D. 987

3. Quel roi remporte la bataille de Bouvines en 1214 ?
A. Saint Louis · B. Philippe le Bel · C. Charles VII · D. Philippe Auguste

4. Quelles sont les dates de la guerre de Cent Ans ?
A. 1300-1400 · B. 1337-1453 · C. 1214-1314 · D. 1429-1529

5. Quelle ville Jeanne d'Arc délivre-t-elle en 1429 ?
A. Reims · B. Rouen · C. Orléans · D. Paris

Corrigés détaillés

1. C · Hugues Capet, élu roi en 987 ; ses descendants règnent jusqu'en 1848, à travers les branches des Valois, des Bourbons et des Orléans.

2. A · Le 25 décembre 800, à Rome, par le pape Léon III.

3. D · Philippe Auguste bat une coalition menée par l'empereur germanique et soutenue par le roi d'Angleterre.

4. B · De 1337 à 1453, soit 116 ans.

5. C · Orléans. Charles VII est ensuite sacré à Reims ; Jeanne d'Arc meurt à Rouen en 1431.

L'époque moderne (1492-1789)

Renaissance, guerres de Religion, monarchie absolue et Lumières

L'ESSENTIEL

La Renaissance (XVe-XVIe siècles) renouvelle les arts et les savoirs en s'inspirant de l'Antiquité ; l'imprimerie (Gutenberg, vers 1450) diffuse les idées. L'humanisme place l'être humain au centre de la réflexion.

La Réforme protestante (Luther, 1517 ; Calvin) divise les chrétiens d'Europe et provoque en France les guerres de Religion (1562-1598).

La monarchie absolue de droit divin : le roi tient son pouvoir de Dieu et concentre tous les pouvoirs. Elle atteint son apogée sous Louis XIV.

Les Lumières (XVIIIe siècle) défendent la raison, la tolérance, la liberté et la séparation des pouvoirs. Elles préparent la Révolution.

La chronologie à retenir

Renaissance et guerres de Religion	
1492	Christophe Colomb atteint l'Amérique.
1515	François Ier remporte la bataille de Marignan.
1539	Ordonnance de Villers-Cotterêts : le français devient la langue des actes officiels et de la justice.
1562-1598	Guerres de Religion entre catholiques et protestants.
1572	Massacre de la Saint-Barthélemy, le 24 août, à Paris.
1598	Édit de Nantes : Henri IV, premier roi Bourbon, accorde la liberté de culte aux protestants.
La monarchie absolue	
1610	Assassinat d'Henri IV ; règne de Louis XIII, avec Richelieu comme principal ministre (1624-1642).
1635	Richelieu fonde l'Académie française.
1643-1715	Règne de Louis XIV, le « Roi-Soleil » ; règne personnel à partir de 1661, Colbert au contrôle des finances.
1682	La cour s'installe au château de Versailles.
1685	Révocation de l'édit de Nantes par l'édit de Fontainebleau : le protestantisme est interdit.
Le siècle des Lumières	
1715-1774	Règne de Louis XV.
1751-1772	Publication de l'*Encyclopédie*, dirigée par Diderot et d'Alembert.
1763	Traité de Paris, fin de la guerre de Sept Ans : la France perd le Canada et une grande partie de l'Inde.
1774	Avènement de Louis XVI.
1778	La France soutient l'indépendance des États-Unis, ce qui aggrave la crise financière du royaume.

Les personnages clés

François Ier (1515-1547) · roi de la Renaissance, protecteur des arts (il accueille Léonard de Vinci).

Henri IV (1589-1610) · premier Bourbon, protestant converti au catholicisme, auteur de l'édit de Nantes.

Richelieu · cardinal et principal ministre de Louis XIII, il renforce l'autorité royale.

Louis XIV (1643-1715) · le plus long règne de l'histoire de France (72 ans), symbole de l'absolutisme.

Colbert · contrôleur général des finances de Louis XIV ; développe les manufactures et le commerce (« colbertisme »).

Montesquieu · *De l'esprit des lois* (1748) : la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Voltaire · philosophe des Lumières, défenseur de la tolérance religieuse et de la liberté d'expression.

Rousseau · *Du contrat social* (1762) : la souveraineté appartient au peuple.

Les pièges classiques

Édit de Nantes et sa révocation : signé en 1598 par Henri IV, révoqué en 1685 par Louis XIV (édit de Fontainebleau).

Villers-Cotterêts (1539) impose le français dans les actes officiels ; il ne crée pas l'Académie française, fondée en 1635 par Richelieu.

Montesquieu et Rousseau : le premier théorise la séparation des pouvoirs, le second la souveraineté du peuple.

Versailles devient la résidence de la cour en 1682, et non dès le début du règne de Louis XIV en 1643.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Quel roi signe l'édit de Nantes en 1598 ?
A. Henri IV · B. Louis XIV · C. François Ier · D. Louis XIII

2. Quelle ordonnance impose le français dans les actes officiels ?
A. L'édit de Nantes · B. L'ordonnance de Villers-Cotterêts · C. L'édit de Fontainebleau · D. L'ordonnance de Moulins

3. En quelle année l'édit de Nantes est-il révoqué ?
A. 1598 · B. 1610 · C. 1685 · D. 1715

4. Qui est l'auteur de *De l'esprit des lois* ?
A. Voltaire · B. Rousseau · C. Diderot · D. Montesquieu

5. Quel roi remporte la bataille de Marignan en 1515 ?
A. Louis XII · B. François Ier · C. Henri II · D. Charles VIII

Corrigés détaillés

1. **A** · Henri IV met fin aux guerres de Religion en accordant la liberté de culte aux protestants.
2. **B** · L'ordonnance de Villers-Cotterêts, signée par François Ier en 1539.
3. **C** · En 1685, par Louis XIV ; de nombreux protestants quittent alors le royaume.
4. **D** · Montesquieu, en 1748. Rousseau a écrit *Du contrat social*.
5. **B** · François Ier, au début de son règne, contre les Suisses alliés du duc de Milan.

La Révolution et l'Empire (1789-1815)

De la convocation des états généraux à la défaite de Waterloo

L'ESSENTIEL

Les causes. Une grave crise financière (dette de l'État), une société d'ordres contestée (clergé, noblesse, tiers état) et la diffusion des idées des Lumières.

Les grands régimes successifs. Monarchie constitutionnelle (1789-1792), Ire République (1792-1804) avec la Convention, puis le Directoire (1795-1799), le Consulat (1799-1804) et le Premier Empire (1804-1814 et 1815).

Les héritages durables. Égalité devant la loi et devant l'impôt, départements (1790), système métrique, Code civil (1804), préfets (1800), Banque de France (1800), lycées (1802), Légion d'honneur (1802), franc germinal (1803).

La chronologie à retenir

1789 : la fin de l'Ancien Régime	
5 mai 1789	Ouverture des états généraux à Versailles.
20 juin 1789	Serment du Jeu de paume : les députés du tiers état jurent de donner une Constitution à la France.
14 juillet 1789	Prise de la Bastille.
4 août 1789	Abolition des privilèges.
26 août 1789	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
De la monarchie constitutionnelle à la République	
Juin 1791	Fuite du roi, arrêté à Varennes ; septembre : première Constitution écrite.
20 avril 1792	Déclaration de guerre au « roi de Bohême et de Hongrie » (l'Autriche).
10 août 1792	Prise des Tuileries : chute de la monarchie.
21-22 sept. 1792	Abolition de la royauté et proclamation de la Ire République, au lendemain de la victoire de Valmy (20 septembre).
21 janvier 1793	Exécution de Louis XVI.
1793-1794	La Terreur, dirigée par le Comité de salut public (Robespierre).
27 juillet 1794	Chute de Robespierre (9 thermidor an II).
Le Consulat et l'Empire	
9 novembre 1799	Coup d'État du 18 brumaire : Bonaparte devient Premier consul.
1801 · 1804	Concordat avec le pape ; Code civil (21 mars 1804).
2 déc. 1804	Sacre de Napoléon Ier à Notre-Dame de Paris.
2 déc. 1805	Victoire d'Austerlitz ; quelques semaines plus tôt, défaite navale de Trafalgar.
1812	Désastreuse campagne de Russie.
1814 · 1815	Première abdication ; retour pendant les Cent-Jours, puis défaite de Waterloo (18 juin 1815) et exil à Sainte-Hélène.

Les personnages clés

Louis XVI · dernier roi de l'Ancien Régime, guillotiné le 21 janvier 1793.

Sieyès · auteur de *Qu'est-ce que le tiers état ?* (1789) ; participe plus tard au coup d'État de Bonaparte.

La Fayette · héros de la guerre d'indépendance américaine, commandant de la garde nationale en 1789.

Olympe de Gouges · auteure de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (1791).

Danton · grand orateur révolutionnaire, guillotiné en 1794 sur ordre du Comité de salut public.

Robespierre · figure de la Terreur, membre du Comité de salut public, guillotiné en juillet 1794.

Le saviez-vous ? La Révolution crée l'impôt moderne, payé par tous selon ses facultés. Les « quatre vieilles » contributions directes, créées entre 1790 et 1798 (foncière, personnelle-mobilière, patente, portes et fenêtres), sont les ancêtres des impôts locaux actuels.

Les pièges classiques

La République n'est pas proclamée en 1789, mais en septembre 1792. De 1789 à 1792, la France reste une monarchie, constitutionnelle à partir de 1791.

La fête nationale du 14 juillet date de 1880 ; elle rappelle à la fois la prise de la Bastille (1789) et la fête de la Fédération (1790).

Austerlitz est une victoire, Waterloo une défaite : Austerlitz en 1805, Waterloo en 1815.

Le 18 brumaire an VIII correspond au 9 novembre 1799 : le calendrier républicain compte les années à partir de 1792.

Entraînez-vous : 5 QCM

· une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Quand la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est-elle adoptée ?
A. 14 juillet 1789 · B. 4 août 1789 · C. 26 août 1789 · D. 21 septembre 1792

2. En quelle année la Ire République est-elle proclamée ?
A. 1789 · B. 1792 · C. 1793 · D. 1799

3. En quelle année le Code civil est-il promulgué ?
A. 1799 · B. 1801 · C. 1815 · D. 1804

4. Le coup d'État du 18 brumaire porte au pouvoir :
A. Bonaparte · B. Robespierre · C. Danton · D. La Fayette

5. Quelle est la dernière bataille de Napoléon ?
A. Austerlitz · B. Iéna · C. Waterloo · D. Trafalgar

Corrigés détaillés

1. C · Le 26 août 1789. Le 4 août est la nuit de l'abolition des privilèges.

2. B · Le 21 septembre 1792, l'abolition de la royauté ; le 22, an I de la République.

3. D · Le 21 mars 1804, quelques mois avant le sacre de Napoléon.

4. A · Bonaparte devient Premier consul ; c'est la fin du Directoire.

5. C · Waterloo, le 18 juin 1815, en Belgique actuelle. Trafalgar est une bataille navale de 1805.

Le XIXe siècle (1815-1914)

Révolutions, républiques et empire ; industrialisation ; enracinement de la IIIe République

L'ESSENTIEL

Une succession de régimes. Restauration (1815-1830), monarchie de Juillet (1830-1848), IIe République (1848-1852), Second Empire (1852-1870), IIIe République (1870-1940).

L'industrialisation. Machine à vapeur, chemin de fer, essor du charbon et de l'acier, puis de l'électricité. L'exode rural et la croissance des villes font naître une classe ouvrière.

La République s'installe. Après 1870, la IIIe République fonde la démocratie sur le suffrage universel masculin, l'école et les libertés publiques.

La colonisation. La France constitue le deuxième empire colonial du monde, de la conquête de l'Algérie (1830) à l'Afrique et à l'Indochine.

La chronologie à retenir

Des monarchies au Second Empire	
1815-1830	Restauration : Louis XVIII, puis Charles X.
1830	Révolution des « Trois Glorieuses » (27-29 juillet) ; Louis-Philippe devient roi des Français. Début de la conquête de l'Algérie.
1848	Révolution de février : IIe République, suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage (décret du 27 avril, porté par Victor Schœlcher). Louis-Napoléon Bonaparte est élu président.
1851-1852	Coup d'État du 2 décembre 1851, puis Second Empire : Louis-Napoléon devient Napoléon III.
1870	Défaite de Sedan face à la Prusse (2 septembre) ; proclamation de la République le 4 septembre.
La IIIe République	
1871	Commune de Paris (mars-mai), écrasée lors de la « Semaine sanglante » ; l'Alsace et la Moselle sont annexées par l'Allemagne.
1875	Lois constitutionnelles de la IIIe République.
1881-1882	Lois Jules Ferry : école primaire gratuite, laïque et obligatoire. 1881 : loi sur la liberté de la presse.
1884 · 1901	Liberté syndicale (loi Waldeck-Rousseau) ; liberté d'association (loi du 1er juillet 1901).
1894-1906	Affaire Dreyfus ; en 1898, Émile Zola publie « J'accuse… ! ».
1905	Loi du 9 décembre de séparation des Églises et de l'État.
1914	Loi du 15 juillet créant l'impôt général sur le revenu, défendue par Joseph Caillaux.

Les personnages clés

Louis-Philippe · « roi des Français » de 1830 à 1848, renversé par la révolution de février.

Victor Schœlcher · inspirateur du décret d'abolition de l'esclavage de 1848.

Napoléon III · neveu de Napoléon Ier ; sous son règne, le préfet Haussmann transforme Paris.

Victor Hugo · écrivain, opposant à Napoléon III, en exil de 1851 à 1870.

Léon Gambetta · proclame la République le 4 septembre 1870.

Jules Ferry · ministre de l'Instruction publique, père de l'école gratuite, laïque et obligatoire.

Alfred Dreyfus · capitaine juif condamné à tort pour trahison en 1894, réhabilité en 1906.

Jean Jaurès · dirigeant socialiste et pacifiste, assassiné le 31 juillet 1914.

Les pièges classiques

L'esclavage est aboli deux fois : une première fois en 1794 par la Convention, rétabli par Bonaparte en 1802, puis aboli définitivement en 1848.

Suffrage universel masculin en 1848, droit de vote des femmes seulement en 1944.

1901 n'est pas 1905 : 1901 consacre la liberté d'association, 1905 sépare les Églises et l'État.

Napoléon III n'est pas le fils de Napoléon Ier, mais son neveu. Il n'y a pas eu de règne effectif de « Napoléon II ».

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. En quelle année l'esclavage est-il définitivement aboli en France ?
A. 1794 · B. 1848 · C. 1815 · D. 1905

2. Les lois Jules Ferry sur l'école datent de :
A. 1905 · B. 1848 · C. 1881-1882 · D. 1901

3. En quelle année est votée la loi de séparation des Églises et de l'État ?
A. 1882 · B. 1901 · C. 1884 · D. 1905

4. Quel lien unit Napoléon III à Napoléon Ier ?
A. Il est son neveu · B. Il est son fils · C. Il est son petit-fils · D. Il est son frère

5. Quand la IIIe République est-elle proclamée ?
A. Le 2 décembre 1851 · B. Le 4 septembre 1870 · C. Le 14 juillet 1880 · D. En 1875

Corrigés détaillés

1. **B** · En 1848. L'abolition de 1794 a été annulée en 1802.
2. **C** · Gratuité en 1881, obligation et laïcité de l'enseignement primaire en 1882.
3. **D** · Loi du 9 décembre 1905 : la République ne reconnaît ni ne salarie aucun culte.
4. **A** · Louis-Napoléon Bonaparte est le fils de Louis Bonaparte, frère de Napoléon Ier.
5. **B** · Le 4 septembre 1870, après Sedan. 1875 est l'année des lois constitutionnelles.

Les guerres mondiales (1914-1945)

Deux guerres totales, la crise des années 1930, les totalitarismes et la France de Vichy

L'ESSENTIEL

Des guerres totales. Toute la société est mobilisée : soldats, économie, civils. La Première Guerre mondiale fait environ 1,4 million de morts parmi les soldats français.

L'entre-deux-guerres. La crise de 1929 frappe le monde ; les régimes totalitaires s'imposent (Staline en URSS, Mussolini en Italie dès 1922, Hitler en Allemagne en 1933). En France, le Front populaire (1936) obtient les congés payés.

La France entre 1940 et 1944. Après la défaite, le régime de Vichy du maréchal Pétain collabore avec l'Allemagne nazie, tandis que la France libre (de Gaulle) et la Résistance poursuivent le combat.

La Shoah. Le génocide des Juifs d'Europe par les nazis fait près de 6 millions de victimes ; environ 75 000 Juifs sont déportés depuis la France.

La chronologie à retenir

La Première Guerre mondiale	
28 juin 1914	Attentat de Sarajevo contre l'héritier d'Autriche-Hongrie ; le 3 août, l'Allemagne déclare la guerre à la France.
1916	Batailles de Verdun et de la Somme.
1917	Entrée en guerre des États-Unis ; révolutions russes.
11 nov. 1918	Armistice. Le traité de Versailles (28 juin 1919) rend l'Alsace-Moselle à la France.
L'entre-deux-guerres	
24 oct. 1929	« Jeudi noir » : krach boursier de Wall Street, début de la grande dépression.
30 janv. 1933	Hitler devient chancelier en Allemagne.
1936	Front populaire (Léon Blum) : accords Matignon, deux semaines de congés payés, semaine de 40 heures.
La Seconde Guerre mondiale	
1er-3 sept. 1939	L'Allemagne envahit la Pologne ; la France et le Royaume-Uni lui déclarent la guerre.
Mai-juin 1940	Défaite française ; appel du général de Gaulle le 18 juin ; armistice le 22 juin.
10 juillet 1940	Le Parlement vote les pleins pouvoirs à Pétain : fin de la IIIe République, début du régime de Vichy.
16-17 juillet 1942	Rafle du Vél' d'Hiv à Paris.
1943	Jean Moulin unifie la Résistance intérieure au sein du Conseil national de la Résistance (CNR).
6 juin 1944	Débarquement allié en Normandie ; libération de Paris le 25 août.
21 avril 1944	Ordonnance accordant le droit de vote aux femmes (premier vote en 1945).
8 mai 1945	Capitulation de l'Allemagne. Le Japon capitule le 2 septembre, après les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki.

Les personnages clés

Georges Clemenceau · « le Tigre », président du Conseil de 1917 à 1920, artisan de la victoire de 1918.

Philippe Pétain · vainqueur de Verdun en 1916, chef du régime de Vichy de 1940 à 1944.

Léon Blum · socialiste, chef du gouvernement du Front populaire en 1936.

Charles de Gaulle · lance l'appel du 18 juin 1940 depuis Londres, chef de la France libre.

Jean Moulin · préfet, unifie la Résistance intérieure ; mort après son arrestation en 1943.

Adolf Hitler · dirigeant de l'Allemagne nazie de 1933 à 1945, responsable de la Shoah.

Les pièges classiques

Armistice et traité de paix : l'armistice du 11 novembre 1918 arrête les combats ; le traité de Versailles est signé le 28 juin 1919.

18 juin et 22 juin 1940 : le premier est l'appel de de Gaulle, le second l'armistice signé par le gouvernement Pétain.

8 mai 1945 ne marque que la fin de la guerre en Europe ; la guerre mondiale s'achève le 2 septembre 1945 avec la capitulation du Japon.

Le régime de Vichy n'est pas une République : il porte le nom d'« État français » et met fin à la IIIe République.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Quelle est la date de l'armistice de la Première Guerre mondiale ?
A. 11 novembre 1918 · B. 28 juin 1919 · C. 8 mai 1945 · D. 3 août 1914

2. Quelle est la date de l'appel du général de Gaulle ?
A. 22 juin 1940 · B. 18 juin 1940 · C. 10 juillet 1940 · D. 6 juin 1944

3. Les premiers congés payés sont obtenus sous :
A. le gouvernement Clemenceau · B. le régime de Vichy · C. le Front populaire · D. la Libération

4. Qui unifie la Résistance intérieure en 1943 ?
A. Léon Blum · B. Philippe Pétain · C. Georges Clemenceau · D. Jean Moulin

5. En quelle année les femmes obtiennent-elles le droit de vote ?
A. 1848 · B. 1936 · C. 1944 · D. 1958

Corrigés détaillés

1. **A** · Le 11 novembre 1918, à Rethondes. Le 28 juin 1919 est la date du traité de Versailles.
2. **B** · Le 18 juin 1940, à la BBC, depuis Londres.
3. **C** · En 1936, avec les accords Matignon : deux semaines de congés payés.
4. **D** · Jean Moulin, délégué du général de Gaulle, préside le Conseil national de la Résistance.
5. **C** · Par l'ordonnance du 21 avril 1944 ; elles votent pour la première fois en 1945.

De 1945 à nos jours

Reconstruction, décolonisation, Ve République, construction européenne et grandes réformes

L'ESSENTIEL

Les Trente Glorieuses (1945-1973) : forte croissance, plein emploi, consommation de masse ; elles prennent fin avec les chocs pétroliers de 1973 et 1979.

La guerre froide (1947-1991) oppose le bloc américain et le bloc soviétique, sans affrontement direct ; elle s'achève avec la chute du mur de Berlin (1989) et la fin de l'URSS (1991).

La décolonisation : guerre d'Indochine (1946-1954), guerre d'Algérie (1954-1962), indépendances de l'Afrique subsaharienne (1960).

L'État-providence : la Sécurité sociale (1945) protège contre les risques de la vie (maladie, vieillesse, famille).

La chronologie à retenir

La IVe République (1946-1958)	
1945	Création de l'ONU ; ordonnances créant la Sécurité sociale (octobre).
1946	Constitution de la IVe République (27 octobre) ; son préambule garantit des droits sociaux.
1954	Défaite de Diên Biên Phu, fin de la guerre d'Indochine ; début de la guerre d'Algérie (1er novembre).
La Ve République	
1958	Retour du général de Gaulle ; Constitution du 4 octobre 1958.
1962	Accords d'Évian (18 mars) et indépendance de l'Algérie ; élection du Président au suffrage universel direct, adoptée par référendum.
1968	Mai 68 : révolte étudiante et grève générale.
1974-1975	Majorité à 18 ans (1974) ; loi Veil dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse (1975).
1981	Alternance : François Mitterrand est élu ; abolition de la peine de mort (loi Badinter).
1982	Lois de décentralisation (Gaston Defferre).
2000 · 2002	Quinquennat adopté par référendum ; mise en circulation des pièces et billets en euros.
2008	Grande révision constitutionnelle : QPC, limitation à deux mandats présidentiels consécutifs.
2013	Loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe.
2020	Pandémie de Covid-19 et premier confinement national (mars).
2024	La liberté de recourir à l'IVG est inscrite dans la Constitution (8 mars).

Les présidents de la Ve République

1959-1969	Charles de Gaulle	Démissionne en 1969 après l'échec d'un référendum.
1969-1974	Georges Pompidou	Meurt en cours de mandat.
1974-1981	Valéry Giscard d'Estaing	Majorité à 18 ans, loi Veil.
1981-1995	François Mitterrand	Deux septennats ; deux cohabitations.
1995-2007	Jacques Chirac	Un septennat puis un quinquennat.
2007-2012	Nicolas Sarkozy	Révision constitutionnelle de 2008.
2012-2017	François Hollande	Mariage ouvert aux couples de même sexe (2013).
Depuis 2017	Emmanuel Macron	Réélu en 2022.

En cas de vacance, le président du Sénat assure l'intérim : ce fut le cas d'Alain Poher en 1969 et en 1974.

Les pièges classiques

De Gaulle ne fonde pas la IVe République : il quitte le pouvoir en janvier 1946 ; il revient en 1958 pour fonder la Ve.

1958 n'est pas 1962 : la Constitution date de 1958, l'élection du Président au suffrage universel direct de 1962.

Loi Veil (1975) et loi Badinter (1981) : la première concerne l'IVG, la seconde abolit la peine de mort.

Le quinquennat est adopté en 2000, mais s'applique pour la première fois à l'élection de 2002.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. En quelle année sont signés les accords d'Évian ?
A. 1954 · B. 1962 · C. 1958 · D. 1968

2. En quelle année la peine de mort est-elle abolie ?
A. 1981 · B. 1975 · C. 1968 · D. 1995

3. Qui est le premier président de la Ve République ?
A. Georges Pompidou · B. René Coty · C. Vincent Auriol · D. Charles de Gaulle

4. En quelle année la loi Veil est-elle adoptée ?
A. 1974 · B. 1981 · C. 1975 · D. 2024

5. Quel président a exercé deux septennats complets ?
A. Charles de Gaulle · B. Jacques Chirac · C. François Mitterrand · D. Valéry Giscard d'Estaing

Corrigés détaillés

1. B · Le 18 mars 1962 ; l'Algérie devient indépendante le 5 juillet 1962.

2. A · Loi du 9 octobre 1981, défendue par le garde des Sceaux Robert Badinter.

3. D · Élu en décembre 1958, il prend ses fonctions en janvier 1959. René Coty et Vincent Auriol furent présidents de la IVe.

4. C · Loi du 17 janvier 1975, portée par la ministre de la Santé Simone Veil.

5. C · De 1981 à 1995. De Gaulle a démissionné pendant son second mandat ; Chirac a fait un septennat et un quinquennat.

Le territoire et ses milieux

Situation, frontières, reliefs, fleuves, climats et risques naturels

≈ 550 000 km²
France métropolitaine, le plus vaste pays de l'Union européenne

8 voisins
en métropole ; 3 de plus outre-mer : Brésil, Suriname, Pays-Bas

3 façades
Manche et mer du Nord, océan Atlantique, Méditerranée

≈ 1/3
du territoire métropolitain est couvert de forêts

Les frontières de la métropole. Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie, Monaco, Andorre et Espagne. La plus longue frontière terrestre de la France la sépare pourtant du Brésil, en Guyane.

Les frontières naturelles. Le Rhin (avec l'Allemagne), le Jura et les Alpes (avec la Suisse et l'Italie), les Pyrénées (avec l'Espagne et l'Andorre).

Les reliefs

Massif	Type et repère
Alpes	Montagne jeune, aux sommets élevés : le mont Blanc culmine à environ 4 806 m, point le plus haut de l'Europe occidentale.
Pyrénées	Montagne jeune, frontière avec l'Espagne.
Jura	Montagne moyenne, frontière avec la Suisse.
Massif central	Montagne ancienne aux reliefs usés, avec des volcans éteints (chaîne des Puys).
Vosges, Massif armoricain	Massifs anciens et peu élevés.
Plaines et bassins	Bassin parisien et Bassin aquitain : vastes plaines, très favorables à l'agriculture.

Les grands fleuves

Fleuve	Repère
Loire	Environ 1 000 km : le plus long fleuve entièrement français ; se jette dans l'Atlantique.
Seine	Environ 780 km ; traverse Paris et se jette dans la Manche, au Havre.
Rhône	Né en Suisse ; traverse Lyon et se jette dans la Méditerranée.
Garonne	Née en Espagne ; traverse Toulouse et Bordeaux, puis forme l'estuaire de la Gironde.
Rhin	Sert de frontière avec l'Allemagne ; grand axe de transport fluvial européen.

Les climats. Océanique à l'ouest (doux et humide), semi-continental à l'est (hivers froids, étés chauds), méditerranéen au sud-est (étés chauds et secs), montagnard en altitude. Outre-mer : climats tropicaux (Antilles, La Réunion, Mayotte) et équatorial (Guyane).

Les risques naturels. Les inondations sont le risque le plus répandu ; s'y ajoutent les feux de forêt, les avalanches, les séismes (notamment aux Antilles) et les cyclones outre-mer.

Des milieux entre nature et société. Les milieux français sont presque tous aménagés par l'être humain : forêts exploitées, littoraux urbanisés, montagnes équipées pour le tourisme. Leur protection repose notamment sur 11 parcs nationaux (le premier, la Vanoise, en 1963), des parcs naturels régionaux et le Conservatoire du littoral.

Des milieux sous pression. Artificialisation des sols, érosion du littoral, sécheresses et canicules plus fréquentes avec le changement climatique.

Les pièges classiques

La plus longue frontière terrestre de la France n'est pas en Europe : c'est celle avec le Brésil, en Guyane.

La Loire est le plus long fleuve entièrement français, mais le Rhône a le plus fort débit.

Montagnes jeunes ou anciennes : Alpes et Pyrénées sont jeunes et élevées ; le Massif central, les Vosges et le Massif armoricain sont anciens et érodés.

L'Autriche n'est pas voisine de la France. En revanche, Monaco et Andorre le sont.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Quel est le point culminant de la France ?
A. Le Vignemale · B. Le mont Blanc · C. Le puy de Sancy · D. Le Monte Cinto

2. Quel est le plus long fleuve entièrement français ?
A. La Seine · B. Le Rhône · C. La Loire · D. La Garonne

3. Lequel de ces pays n'a pas de frontière avec la France métropolitaine ?
A. Andorre · B. Le Luxembourg · C. L'Autriche · D. Monaco

4. Quel climat connaît la Guyane ?
A. Équatorial · B. Tropical sec · C. Méditerranéen · D. Océanique

5. Le Massif central est :
A. une montagne jeune · B. le massif le plus élevé de France · C. une frontière avec l'Italie · D. un massif ancien, avec des volcans éteints

Corrigés détaillés

1. **B** · Le mont Blanc, dans les Alpes, environ 4 806 m.
2. **C** · La Loire, environ 1 000 km. Le Rhône et la Garonne prennent leur source à l'étranger.
3. **C** · L'Autriche ; la France métropolitaine compte 8 voisins, dont Andorre et Monaco.
4. **A** · Climat équatorial, chaud et humide toute l'année, propice à la forêt amazonienne.
5. **D** · Massif ancien, avec la chaîne des Puys ; il culmine au puy de Sancy (1 885 m).

L'organisation administrative du territoire

Régions, départements, communes, intercommunalités et statuts de l'outre-mer

L'ESSENTIEL

Trois niveaux de collectivités territoriales (art. 72 de la Constitution) : la commune (près de 35 000), le département (101) et la région (18). Chacune s'administre librement par des conseils élus.

Les intercommunalités regroupent des communes pour gérer ensemble des services (transports, déchets, eau). Les plus intégrées sont les métropoles, comme celles de Lyon, Lille ou Bordeaux.

L'État dans les territoires. Le préfet, nommé par le Gouvernement, représente l'État dans la région et le département : c'est la déconcentration. Les lois de 1982 (Gaston Defferre) ont lancé la décentralisation, qui transfère des compétences aux collectivités.

La réforme de 2015 a ramené les régions métropolitaines de 22 à 13, à compter du 1er janvier 2016.

Les 13 régions métropolitaines et leur chef-lieu

Région	Chef-lieu	Région	Chef-lieu
Auvergne-Rhône-Alpes	Lyon	Hauts-de-France	Lille
Bourgogne-Franche-Comté	Dijon	Île-de-France	Paris
Bretagne	Rennes	Normandie	Rouen
Centre-Val de Loire	Orléans	Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux
Corse	Ajaccio	Occitanie	Toulouse
Grand Est	Strasbourg	Pays de la Loire	Nantes
		Provence-Alpes-Côte d'Azur	Marseille

L'outre-mer : des statuts différents

Statut	Territoires
Départements et régions d'outre-mer (art. 73) : le droit national s'y applique, avec des adaptations	Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte. Martinique et Guyane ont une collectivité unique depuis 2015.
Collectivités d'outre-mer (art. 74) : statut propre, plus d'autonomie	Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna, Polynésie française.
Nouvelle-Calédonie (titre XIII)	Statut particulier, issu des accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998).
Territoires sans population permanente	Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), île de Clipperton.

Les pièges classiques

18 régions = 13 en métropole + 5 outre-mer, et 101 départements = 96 en métropole + 5 outre-mer.

Déconcentration et décentralisation : la première délègue des pouvoirs à des agents de l'État (le préfet) ; la seconde transfère des compétences à des collectivités élues.

Le préfet n'est pas élu : il est nommé par décret en Conseil des ministres. Le président du conseil départemental, lui, est élu.

Le chef-lieu n'est pas toujours la plus grande ville : en Normandie, c'est Rouen et non Le Havre ou Caen ; en Bourgogne-Franche-Comté, Dijon et non Besançon.

La Polynésie française n'est pas un département : c'est une collectivité d'outre-mer, dotée d'une large autonomie.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Combien la France compte-t-elle de régions, outre-mer compris ?
A. 13 · B. 22 · C. 27 · D. 18

2. Combien la France compte-t-elle de départements ?
A. 96 · B. 95 · C. 101 · D. 105

3. Quel est le chef-lieu de la région Occitanie ?
A. Montpellier · B. Toulouse · C. Marseille · D. Bordeaux

4. Qui représente l'État dans le département ?
A. Le préfet · B. Le président du conseil départemental · C. Le maire du chef-lieu · D. Le député

5. Lequel de ces territoires est une collectivité d'outre-mer (article 74) ?
A. La Réunion · B. Mayotte · C. La Polynésie française · D. La Guyane

Corrigés détaillés

1. D · 13 régions métropolitaines et 5 régions d'outre-mer. 22 était le nombre de régions métropolitaines avant 2016.

2. C · 101 départements : 96 en métropole et 5 outre-mer.

3. B · Toulouse. Montpellier était le chef-lieu de l'ancienne région Languedoc-Roussillon.

4. A · Le préfet, représentant de chacun des membres du Gouvernement dans le département.

5. C · La Polynésie française. Les quatre autres sont des départements et régions d'outre-mer.

Population, économie et outre-mer

Peuplement, dynamiques démographiques, espace économique, réseaux et espaces maritimes

La population en chiffres (Insee, 1er janvier 2026)

69,1 M
habitants, dont 66,8 M en métropole et 2,3 M outre-mer

1,56
enfant par femme en 2025, le plus bas niveau depuis 1918

– 6 000
solde naturel 2025 : plus de décès que de naissances, une première depuis 1945

85,9 · 80,3
ans d'espérance de vie à la naissance, femmes et hommes

Chiffres provisoires du bilan démographique 2025 de l'Insee, publié en janvier 2026.

Une répartition inégale. La population se concentre dans les grandes métropoles, sur les littoraux et dans les vallées (Rhône, Seine). L'Île-de-France regroupe près d'un Français sur cinq. À l'inverse, une « diagonale des faibles densités » s'étend des Ardennes aux Landes.

Les mobilités. Métropolisation (concentration des hommes et des activités dans les grandes villes), périurbanisation (installation en périphérie) et attrait du Sud et de l'Ouest.

Le vieillissement. Les 65 ans ou plus représentent 22,2 % de la population, presque autant que les moins de 20 ans (22,5 %).

L'espace économique

Les services dominent : environ trois emplois sur quatre relèvent du secteur tertiaire (commerce, santé, administrations, tourisme, finance).

L'agriculture : la France est la première puissance agricole de l'Union européenne (céréales, vin, élevage), avec un nombre d'agriculteurs en baisse constante.

L'industrie : aéronautique, automobile, luxe, agroalimentaire, pharmacie. Le nucléaire produit environ deux tiers de l'électricité.

Le tourisme : la France est la première destination touristique mondiale.

Réseaux, flux et espaces maritimes

Les réseaux. Un réseau en étoile centré sur Paris (autoroutes, lignes à grande vitesse : premier TGV en 1981 entre Paris et Lyon). Grands ports : Marseille-Fos, premier port français, et Le Havre. Premier aéroport : Paris-Charles-de-Gaulle.

Les espaces maritimes. Grâce à l'outre-mer, la France possède la deuxième zone économique exclusive (ZEE) du monde, environ 10 millions de km², juste derrière les États-Unis. La ZEE s'étend jusqu'à 200 milles marins des côtes : l'État y exploite seul les ressources.

Les pièges classiques

Solde naturel et solde migratoire : le premier compare naissances et décès, le second arrivées et départs. En 2025, la population augmente encore grâce au solde migratoire, malgré un solde naturel négatif.

Population et densité : la densité rapporte le nombre d'habitants à la superficie (habitants par km²).

ZEE et eaux territoriales : les eaux territoriales s'arrêtent à 12 milles marins des côtes, la ZEE s'étend jusqu'à 200 milles.

Le premier port français est Marseille-Fos, et non Le Havre, même si Le Havre domine le trafic de conteneurs.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Combien la France compte-t-elle d'habitants au 1er janvier 2026 ?
A. 66,8 millions · B. 69,1 millions · C. 72 millions · D. 65 millions

2. Quel est le premier port français ?
A. Le Havre · B. Dunkerque · C. Marseille-Fos · D. Bordeaux

3. À quel rang mondial se situe la zone économique exclusive française ?
A. 2e · B. 1er · C. 5e · D. 10e

4. Quelle part de l'emploi relève du secteur tertiaire ?
A. Environ 25 % · B. Environ 50 % · C. Environ 75 % · D. Environ 95 %

5. La « diagonale des faibles densités » s'étend :
A. du Nord à la Provence · B. de la Bretagne à l'Alsace · C. de Paris à Lyon · D. des Ardennes aux Landes

Corrigés détaillés

1. **B** · 69,1 millions, dont 66,8 millions en métropole (réponse A, qui oublie l'outre-mer).
2. **C** · Marseille-Fos, premier port français par le tonnage total de marchandises.
3. **A** · Deuxième, derrière les États-Unis, grâce aux territoires d'outre-mer.
4. **C** · Environ trois emplois sur quatre sont des emplois de services.
5. **D** · Des Ardennes aux Landes, en passant par le Massif central : des espaces ruraux peu peuplés.

S'informer, communiquer, créer

Recherche et veille, données, communication et collaboration en ligne, création de documents

1 · Rechercher et traiter l'information

Opérateur de recherche	Effet
"impôt sur le revenu"	Les guillemets cherchent l'expression exacte.
fiscalité -locale	Le signe moins exclut un mot.
TVA OR taxe	OR (en majuscules) cherche l'un ou l'autre terme.
site:impots.gouv.fr	Limite la recherche à un site.
filetype:pdf	Limite la recherche à un type de fichier.

Évaluer une source. Qui en est l'auteur ? De quand date l'information ? Quel est l'objectif du site (informer, vendre, convaincre) ? Est-elle confirmée par d'autres sources fiables ? Pour les règles officielles, préférez les sites en *.gouv.fr*.

Faire une veille. Alertes de moteurs de recherche, abonnements à des lettres d'information, flux RSS (fils qui signalent automatiquement les nouveaux contenus d'un site).

Gérer des données. Un tableur (Excel, LibreOffice Calc) organise les données en lignes et colonnes ; il permet de trier, filtrer et calculer avec des formules, qui commencent par « = » (par exemple =SOMME(B2:B10)). Le format CSV stocke un tableau en texte brut, valeurs séparées par des virgules ou des points-virgules. Les données publiques ouvertes (open data) sont diffusées sur data.gouv.fr.

2 · Communiquer et collaborer

Le courriel. « À » : destinataires principaux. « Cc » (copie carbone) : destinataires en copie, visibles de tous. « Cci » (copie carbone invisible) : destinataires masqués, utile pour un envoi groupé sans dévoiler les adresses.

Travailler à plusieurs. Documents partagés en ligne (dans le « cloud », c'est-à-dire sur des serveurs distants), édition simultanée, historique des versions, visioconférence.

L'identité numérique. L'ensemble des traces laissées en ligne (publications, commentaires, photos) forme votre e-réputation. La nétiquette désigne les règles de politesse en ligne.

Les services publics en ligne. FranceConnect permet de se connecter aux sites publics avec un compte existant (impots.gouv.fr, Ameli...).

3 · Créer des contenus

Les formats. Texte : .docx (Word), .odt (format ouvert LibreOffice), .pdf (mise en page figée, idéal pour diffuser). Image : .jpg (photos, compressé), .png (transparence, sans perte). Son : .mp3. Vidéo : .mp4.

Les droits. Une œuvre trouvée en ligne est protégée par le droit d'auteur, sauf mention contraire. Les licences Creative Commons précisent les usages permis : BY (citer l'auteur), NC (pas d'usage commercial), ND (pas de modification), SA (partage dans les mêmes conditions).

Les pièges classiques

Cc et Cci : en « Cc », tous les destinataires voient les adresses ; seul le « Cci » les masque.

« Répondre à tous » envoie la réponse à tous les destinataires visibles, pas seulement à l'expéditeur.

Une encyclopédie collaborative n'est pas une source officielle : pour une règle de droit ou un chiffre public, remontez au texte ou au site de l'administration.

Dans un tableur, la référence B2 est absolue : elle ne change pas quand on recopie la formule, contrairement à B2.

Libre d'accès ne veut pas dire libre de droits : une image visible sur internet reste protégée par le droit d'auteur.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Pour chercher une expression exacte dans un moteur de recherche, on utilise :
A. des guillemets · B. le signe moins · C. l'opérateur OR · D. l'opérateur site:

2. Le champ « Cci » d'un courriel sert à :
A. mettre un destinataire en copie visible · B. masquer les adresses des destinataires · C. chiffrer le message · D. programmer l'envoi

3. Quel format convient pour diffuser un document dont la mise en page ne doit pas bouger ?
A. .docx · B. .odt · C. .pdf · D. .csv

4. Dans une licence Creative Commons, la mention « NC » signifie :
A. nouvelle création · B. nom du créateur · C. non certifié · D. pas d'utilisation commerciale

5. Dans un tableur, une formule commence par le signe :
A. # · B. = · C. @ · D. !

Corrigés détaillés

1. **A** · Les guillemets imposent les mots dans cet ordre exact.
2. **B** · La copie carbone invisible cache les adresses aux autres destinataires.
3. **C** · Le PDF fige la mise en page, quel que soit l'appareil utilisé pour l'ouvrir.
4. **D** · NC pour « Non commercial » : l'œuvre ne peut pas être utilisée dans un but commercial.
5. **B** · Par exemple =B2*1,2 pour calculer un montant toutes taxes comprises.

Protection et sécurité numériques

Sécuriser ses équipements, protéger ses données personnelles, sa santé et l'environnement

1 · Sécuriser son environnement numérique

Les mots de passe. Au moins 12 caractères mêlant majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux ; un mot de passe différent par compte ; un gestionnaire de mots de passe pour les retenir.

La double authentification ajoute un second facteur (code reçu par SMS, application) : même volé, le mot de passe ne suffit plus.

Les bons réflexes. Faire les mises à jour, qui corrigent des failles de sécurité ; vérifier que l'adresse d'un site commence par « https » avant d'y saisir des données ; éviter les réseaux Wi-Fi publics pour les opérations sensibles ; sauvegarder régulièrement (règle 3-2-1 : 3 copies, sur 2 supports différents, dont 1 hors du domicile ou du bureau).

Menace	Principe et parade
Hameçonnage (phishing)	Faux message imitant une banque ou une administration pour voler des identifiants. Ne jamais cliquer sur le lien : passer par le site officiel.
Rançongiciel	Logiciel qui chiffre les fichiers et exige une rançon. Parade : sauvegardes et mises à jour ; ne pas payer.
Faux support technique	Message alarmant invitant à appeler un faux service d'assistance. Ne jamais appeler ni donner l'accès à son ordinateur.
Où signaler ?	Cybermalveillance.gouv.fr (assistance aux victimes) ; la plateforme Pharos pour les contenus illicites en ligne.

2 · Protéger ses données personnelles

Une donnée personnelle permet d'identifier une personne, directement ou non : nom, adresse, numéro de téléphone, photo, adresse IP.

Le RGPD (règlement général sur la protection des données), applicable depuis le 25 mai 2018 dans toute l'Union, encadre leur utilisation. Les droits de chacun : accès, rectification, effacement (« droit à l'oubli »), opposition, portabilité. Sanction maximale : 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires mondial.

La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), créée par la loi Informatique et libertés de 1978, veille au respect de ces règles en France.

3 · Protéger sa santé, son bien-être et l'environnement

La santé. Limiter le temps d'écran, faire des pauses, adopter une bonne posture. Le 3018 est le numéro national contre le cyberharcèlement. Les salariés bénéficient d'un droit à la déconnexion.

L'environnement. Le numérique représente environ 4 % de l'empreinte carbone de la France ; la fabrication des équipements en est la principale cause. Le meilleur geste : garder ses appareils plus longtemps et les faire réparer.

Les pièges classiques

Le cadenas « https » garantit une connexion chiffrée, pas l'honnêteté du site : un site frauduleux peut aussi l'afficher.

CNIL et ANSSI ne se confondent pas : la CNIL protège les données personnelles ; l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) défend les systèmes informatiques, notamment ceux de l'État.

Une adresse IP est une donnée personnelle, au même titre qu'un nom ou une adresse postale.

Payer une rançon est déconseillé : rien ne garantit la récupération des fichiers, et cela finance les criminels.

Un mot de passe complexe réutilisé partout reste dangereux : une seule fuite expose tous les comptes.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Depuis quand le RGPD s'applique-t-il ?
A. 1978 · B. 2018 · C. 2004 · D. 2022

2. L'hameçonnage consiste à :
A. chiffrer des fichiers contre une rançon · B. saturer un site internet · C. imiter un organisme de confiance pour voler des identifiants · D. pirater un réseau Wi-Fi

3. Quel est le numéro national contre le cyberharcèlement ?
A. 3018 · B. 3919 · C. 17 · D. 115

4. La règle « 3-2-1 » concerne :
A. les mots de passe · B. les mises à jour · C. la double authentification · D. les sauvegardes

5. Quelle autorité veille en France à la protection des données personnelles ?
A. L'ANSSI · B. L'Arcom · C. La CNIL · D. Cybermalveillance.gouv.fr

Corrigés détaillés

1. **B** · Le 25 mai 2018. 1978 est l'année de la loi Informatique et libertés, qui a créé la CNIL.
2. **C** · Le faux message incite à cliquer sur un lien piégé. La réponse A décrit un rançongiciel.
3. **A** · Le 3018. Le 3919 est le numéro d'écoute des femmes victimes de violences.
4. **D** · Trois copies, sur deux supports différents, dont une conservée hors site.
5. **C** · La CNIL, autorité administrative indépendante créée en 1978.

Les QCM officiels corrigés

Les questions de connaissances générales posées en 2026 et dans le sujet zéro, avec leur corrigé

Le sujet 2026. Le QCM est **commun à toutes les options** : 30 questions, réparties en 8 de connaissances générales, 8 de français, 8 de mathématiques et 6 de raisonnement logique. Une seule bonne réponse sur quatre ; une réponse fausse est pénalisée. Cette fiche reprend les questions de connaissances générales et les corrige.

1. Les opérations suivantes constituent un traitement de données personnelles, sauf une. Laquelle ?
1. La collecte de coordonnées de prospects par un questionnaire · 2. La création d'une carte de fidélité avec les coordonnées du client · 3. La mise à jour d'un fichier client pour l'envoi d'une commande · 4. Un fichier de coordonnées d'entreprises : nom, adresse, standard, courriel générique
Réponse 4. Le RGPD protège les données des **personnes physiques**. Les coordonnées génériques d'une entreprise ne désignent personne en particulier.

2. En 2014, l'Assemblée nationale a voté la réduction du nombre de régions métropolitaines de 22 à :
1. 8 · 2. 10 · 3. 13 · 4. 15
Réponse 3. 13 régions métropolitaines depuis le 1er janvier 2016 (loi du 16 janvier 2015), 18 avec l'outre-mer.

3. Le début du règne de Louis XIV se situe pendant :
1. l'Antiquité · 2. l'Époque moderne · 3. l'Histoire contemporaine · 4. le Moyen Âge
Réponse 2. Louis XIV devient roi en 1643. L'Époque moderne court de 1492 (ou 1453) à 1789.

4. Quel est l'apport majeur de la bataille de Marignan ?
1. La chute de l'Empire romain d'Orient · 2. Le début de la Renaissance française · 3. Le début du siècle des Lumières · 4. Le partage du royaume de Charlemagne
Réponse 2. 1515 : la victoire de François Ier en Italie ouvre la France à la Renaissance italienne. 1453, 1715-1789 et 843 correspondent aux autres propositions.

5. Qui était le premier Président de la République française ?
1. Louis-Napoléon Bonaparte · 2. Paul Doumer · 3. Félix Faure · 4. Raymond Poincaré
Réponse 1. Élu au suffrage universel masculin en décembre 1848, sous la IIe République, avant de devenir Napoléon III.

6. Quelle institution française est renouvelée par tiers tous les 3 ans ?
1. L'Assemblée nationale · 2. Le Conseil constitutionnel · 3. Le Conseil d'État · 4. Le Sénat
Réponse 2. Ses 9 membres, nommés pour 9 ans, sont renouvelés par tiers tous les 3 ans. Piège : le Sénat est renouvelé **par moitié** tous les 3 ans depuis la réforme de 2003, appliquée en 2011.

7. Quelle institution européenne adopte les lois et le budget avec le Parlement européen ?
1. La Banque centrale européenne · 2. La Commission européenne · 3. Le Conseil de l'Union européenne · 4. La Cour de justice de l'Union européenne
Réponse 3. Le Conseil de l'UE (les ministres des États) est colégislateur avec le Parlement. La Commission propose, elle n'adopte pas.

8. Quel est le principal objectif de la politique monétaire menée dans la zone euro ?
1. Favoriser les politiques environnementales · 2. La libre circulation des biens et des personnes · 3. Lutter contre la fraude · 4. Maîtriser le taux d'inflation
Réponse 4. Le mandat de la BCE est la stabilité des prix, définie comme une inflation de 2 % à moyen terme.

Le sujet zéro, publié pour présenter l'épreuve, suivait exactement la même répartition. Les questions s'appuyant sur une figure sont décrites en mots.

1. Parmi ces propositions, laquelle est vraie ?

1. Le Territoire de Belfort est un département de la région Bourgogne-Franche-Comté · 2. C'est un département d'outre-mer · 3. C'est une république autonome · 4. Il fait partie de la région Île-de-France

Réponse 1. Le Territoire de Belfort (90) est un département de Bourgogne-Franche-Comté.

2. Quel fleuve traverse Rouen ?

1. L'Aisne · 2. La Loire · 3. La Meuse · 4. La Seine

Réponse 4. La Seine traverse Paris, Rouen, puis se jette dans la Manche au Havre.

3. Qui était le président de la République de 1969 à 1974 ?

1. Jacques Chirac · 2. François Hollande · 3. François Mitterrand · 4. Georges Pompidou

Réponse 4. Élu en 1969 après la démission du général de Gaulle, il meurt en fonctions en 1974.

4. En 1815, Napoléon a perdu la bataille de Waterloo, qui s'est déroulée en :

1. Angleterre · 2. Belgique · 3. France · 4. Pologne

Réponse 2. Waterloo se trouve au sud de Bruxelles.

5. Quelle est la durée du mandat des députés ?

1. 4 ans · 2. 5 ans · 3. 6 ans · 4. 7 ans

Réponse 2. 5 ans, sauf dissolution. Les sénateurs sont élus pour 6 ans.

6. Quelle institution européenne est élue directement par les citoyens ?

1. La Commission européenne · 2. Le Conseil de l'Union européenne · 3. La Cour de justice de l'UE · 4. Le Parlement européen

Réponse 4. Élu au suffrage universel direct depuis 1979, pour 5 ans.

7. Quel critère permet la recherche d'un fichier ?

1. Le jour de la semaine · 2. Le nombre de caractères · 3. Le nombre de mots · 4. Un mot contenu dans le nom du fichier

Réponse 4. On cherche par nom, extension, date de modification, type ou contenu.

8. Qu'est-ce que le partage de fichier ?

1. La défragmentation du fichier · 2. La duplication du fichier · 3. La séparation du fichier en plusieurs parties · 4. Le droit d'écriture accordé à d'autres utilisateurs sur le fichier

Réponse 4. Partager, c'est donner à d'autres des droits d'accès (lecture, écriture) sur un même fichier, sans le dupliquer.

CONCOURS EXTERNE DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES · CATÉGORIE B

Français

Une fiche méthode, puis 6 fiches de révision pour la partie « français » du QCM de l'épreuve écrite n° 2 : grammaire, orthographe et vocabulaire, avec 30 QCM corrigés, puis les QCM officiels corrigés.

GRAMMAIRE

- **F1** Les classes de mots, les fonctions et les accords
- **F2** La conjugaison : temps, modes et concordance

ORTHOGRAPHE

- **F3** L'accord du participe passé
- **F4** Les homophones grammaticaux
- **F5** Pluriels, nombres, majuscules et orthographe d'usage

VOCABULAIRE

- **F6** Sens des mots, synonymes, paronymes et expressions

ANNALES

- **A1** Les QCM officiels corrigés (2026 et sujet zéro)

L'Essentiel Concours

Établi d'après le programme de l'arrêté du 1er juillet 2024.

Ressource gratuite : partage libre, revente interdite.
Initiative indépendante : ce document n'est pas une publication officielle de la DGFiP.

Version 1.1 · novembre 2026

Licence CC BY-NC-ND 4.0 · L'Essentiel Concours

contact@lessentiel-concours.fr

Réussir le QCM de français

Repérer la règle visée, appliquer le bon test, éliminer les propositions fautives

L'épreuve en bref. Le QCM compte **30 questions** : 8 de connaissances générales, 8 de français, 8 de mathématiques et 6 de raisonnement logique (sujets zéro et 2026). Il partage une épreuve de 2 heures avec 3 questions à réponse courte. Coefficient 2 ; une note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Les réponses. Quatre propositions, une seule bonne. Cocher deux cases revient à une réponse fausse. Pour s'abstenir, on coche la case « Ann » ou l'on ne coche rien.

Le temps. Le guide officiel fixe un plafond de 2 minutes par question, soit une heure au plus pour le QCM. Notre conseil : visez **45 minutes** (1 min 30 par question en moyenne), relecture comprise, pour garder **1 h 15** aux QRC, qui demandent de rédiger.

1 · Répondre ou s'abstenir ?

Une réponse fausse retire des points, une abstention ne coûte rien. Répondez seulement si vos chances d'avoir juste dépassent un **seuil**, qui dépend de la pénalité.

Pénalité par réponse fausse	Seuil	Au hasard sur 4	Entre 2 propositions
– 0,25 point	20 %	répondre	répondre
– 0,5 point	33 %	s'abstenir	répondre
– 1 point	50 %	s'abstenir	indifférent

Barèmes donnés à titre d'exemple : le guide indique qu'une réponse fausse est pénalisée, sans en publier la valeur. Vérifiez la notice de votre session. Le calcul complet figure dans la fiche Méthode du pack Mathématiques.

2 · Identifier la règle, puis appliquer le test

La question porte sur…	Le test rapide
Participe passé avec avoir	Cherchez le COD (qui ? quoi ?). Placé avant le verbe, il commande l'accord ; placé après ou absent, pas d'accord.
-er ou -é	Remplacez par un verbe comme vendre : « vendre » appelle l'infinitif (-er), « vendu » le participe (-é).
Futur ou conditionnel	À la 1re personne, passez à « nous » : « nous irons » appelle -rai (futur), « nous irions » appelle -rais (conditionnel).
Homophones	Remplacez : a par avait, et par et puis, est par était, son par sien, sont par étaient, ou par ou bien.
Indicatif ou subjonctif	Remplacez le verbe par faire ou prendre : « qu'il fasse » révèle le subjonctif. Bien que appelle le subjonctif ; après que, l'indicatif.
Paronymes, sens des mots	Définissez chaque mot avant de lire la phrase : imminent (sur le point d'arriver) n'est pas éminent (remarquable).

3 · Comparer les propositions avant de choisir

Les quatre propositions sont souvent identiques à un détail près : une terminaison, un accent, un mot. **Soulignez au brouillon ce qui change** d'une proposition à l'autre : c'est exactement ce que la question teste. Puis appliquez le test du tableau à ce seul point, et barrez les propositions qui échouent.

Cinq questions raisonnées pas à pas

1. Quelle phrase est correctement orthographiée ?

~~A. Les lettres que j'ai envoyé sont arrivées.~~
B. Les lettres que j'ai envoyées sont arrivées.
~~C. Les lettres que j'ai envoyés sont arrivés.~~
~~D. Les lettres que j'ai envoyée sont arrivées.~~

Ce qui change : la terminaison d'« envoyé ». J'ai envoyé quoi ? « que », mis pour « les lettres », placé avant le verbe : accord au féminin pluriel. Seule B le respecte ; C se trompe aussi sur « arrivés ».

2. Complétez : « Il faut que tu … ce dossier avant lundi. »

~~A. finis~~
~~B. finit~~
~~C. finisse~~
D. finisses

« Il faut que » appelle le subjonctif. Test : « il faut que tu prennes » ; la 2e personne du subjonctif se termine par -es. B est une 3e personne de l'indicatif, C une 1re ou 3e personne.

3. Complétez : « Le départ du train est … : montez vite. »

~~A. éminent~~
B. imminent
~~C. immanent~~
~~D. émanant~~

On définit chaque mot : éminent, remarquable ; imminent, sur le point de se produire ; immanent, contenu dans la nature d'un être ; émanant, qui provient de. Seul « imminent » donne un sens à la phrase.

4. Complétez : « Demain, je vous … ma réponse sans faute. »

A. donnerai
~~B. donnerais~~
~~C. donnerait~~
~~D. donneraient~~

Le sujet « je » écarte C et D. Test : « demain, nous vous donnerons » : c'est le futur, donc -rai. Le conditionnel (« nous donnerions ») ne convient pas à une promesse ferme.

5. Complétez : « Il … parti sans … enfants. »

~~A. est · ces~~
~~B. et · ses~~
C. est · ses
~~D. ait · ces~~

Deux homophones à tester. « Il était parti » fonctionne : c'est « est », ce qui écarte B et D. « Sans les siens » : il s'agit de ses propres enfants, donc « ses ». « Ces » désignerait des enfants qu'on montre du doigt.

Les pièges classiques

Se fier à l'oreille : envoyé, envoyées et envoyer se prononcent de la même façon ; seul le test tranche.

Lire trop vite la phrase : une proposition peut corriger la faute visée et en contenir une autre ailleurs.

Répondre à tout : une copie pleine de réponses au hasard peut perdre plus de points qu'elle n'en gagne.

Avant de rendre, vérifiez : une seule case cochée par question · la case « Ann » pour les abstentions · le report sur la grille correspond au brouillon · il reste 1 h 15 pour les QRC.

Classes de mots, fonctions et accords

Reconnaître la nature et la fonction d'un mot, puis l'accorder correctement

Les classes de mots (la nature)

Classe	Rôle	Exemples
Nom	Désigne un être, une chose, une idée	contribuable, impôt, justice
Déterminant	Introduit le nom	le, une, ce, mon, plusieurs, aucun
Adjectif	Qualifie le nom	fiscal, rapide, ancien
Pronom	Remplace un nom	il, le, lui, qui, celui-ci, chacun
Verbe	Exprime une action ou un état	payer, être, sembler
Adverbe	Modifie un verbe, un adjectif, un adverbe (invariable)	vite, très, hier, ne... pas
Préposition	Relie un complément à un mot (invariable)	à, de, pour, sans, avant
Conjonction	Relie des mots ou des propositions (invariable)	coordination : mais, ou, et, donc, or, ni, car · subordination : que, quand, si, comme
Interjection	Exprime une émotion (invariable)	hélas, ah, bravo

Les fonctions (le rôle dans la phrase)

Sujet : fait ou subit l'action ; on le trouve avec « qui est-ce qui ? ». **Complément d'objet direct** (COD) : « quoi ? » ou « qui ? » sans préposition (*il paie ses impôts*). **Complément d'objet indirect** (COI) : introduit par une préposition (*il pense à sa retraite*).

Attribut du sujet : après un verbe d'état (être, paraître, sembler, devenir, rester...) ; il s'accorde avec le sujet (*elles semblent satisfaites*). **Complément circonstanciel** : de temps, lieu, cause, manière... ; souvent déplaçable ou supprimable.

Dans le groupe nominal : l'épithète est collée au nom (*un dossier urgent*) ; le complément du nom est introduit par une préposition (*la fiche de paie*) ; l'apposition est séparée par une virgule.

Les règles d'accord essentielles

Le verbe s'accorde avec son sujet, même placé après lui (*où travaillent mes collègues*). Plusieurs sujets donnent un pluriel ; avec « c'est moi qui », le verbe s'accorde avec le pronom (*c'est moi qui suis*, *c'est nous qui sommes*).

L'adjectif s'accorde avec le nom. Un nom masculin et un nom féminin entraînent le masculin pluriel (*un livre et une revue anciens*).

Les couleurs. L'adjectif simple s'accorde (*des vestes vertes*) ; un nom employé comme couleur reste invariable (*des chaussures marron, orange*), sauf rose, mauve, pourpre, fauve, écarlate et incarnat ; une couleur composée reste invariable (*des robes bleu clair*).

Demi. Placé devant le nom, il est invariable et suivi d'un trait d'union (*une demi-heure*) ; placé après, il s'accorde en genre seulement (*deux heures et demie*).

Les pièges classiques

Le sujet éloigné : « Le montant des impôts payés par les contribuables augmente » : le sujet est « montant », au singulier.

« La plupart » entraîne le pluriel : « la plupart des agents sont présents ». « Chacun » entraîne le singulier : « chacun des agents est présent ».

Le sujet inversé : « Les dossiers que traitent les contrôleurs » : le sujet de « traitent » est « les contrôleurs ».

COD ou attribut ? Après un verbe d'état, ce n'est jamais un COD : dans « il reste calme », « calme » est attribut du sujet.

Nu et demi suivent la même règle : invariables devant le nom avec trait d'union (*nu-pieds*), accordés après (*pieds nus*).

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Dans « Il pense à sa retraite », le groupe « à sa retraite » est :
A. un COD · B. un COI · C. un attribut du sujet · D. un complément circonstanciel

2. Le mot « mais » est :
A. un adverbe · B. une préposition · C. une conjonction de coordination · D. un pronom

3. Quelle expression est correctement orthographiée ?
A. des chaussures marrons · B. des robes bleues claires · C. des chaussures marron · D. des écharpes oranges

4. Quelle phrase est correcte ?
A. C'est moi qui suis responsable · B. C'est moi qui est responsable · C. C'est moi qui sont responsable · D. C'est moi qui sommes responsable

5. Quelle écriture est correcte ?
A. une demie-heure · B. une demi heure · C. deux heures et demi · D. une demi-heure

Corrigés détaillés

1. B · « Penser à » : le complément est introduit par la préposition « à », c'est un COI.

2. C · Retenez la phrase « Mais où est donc Ornicar ? » : mais, ou, et, donc, or, ni, car.

3. C · « Marron » est un nom employé comme couleur : invariable, comme « orange ». « Bleu clair » est une couleur composée, invariable.

4. A · Le verbe s'accorde avec « moi », 1re personne du singulier : « je suis ».

5. D · Devant le nom, « demi » est invariable et suivi d'un trait d'union ; on écrirait « deux heures et demie ».

La conjugaison

Modes, temps, terminaisons à risque et concordance des temps

Les modes. Personnels : indicatif (le réel), subjonctif (le souhait, le doute, l'obligation), conditionnel (l'hypothèse), impératif (l'ordre). Impersonnels : infinitif, participe, gérondif (*en parlant*).

Les groupes. 1er groupe : verbes en -er (sauf aller). 2e groupe : verbes en -ir qui font -issons (*finir, nous finissons*). 3e groupe : tous les autres, dont aller.

Temps simples et composés. Un temps composé associe l'auxiliaire être ou avoir, conjugué, au participe passé (*j'ai parlé, j'étais parti*).

Les temps à connaître, avec le verbe « parler »

Temps	1re personne	Valeur principale
Présent de l'indicatif	je parle, nous parlons	Action en cours ou habituelle
Imparfait	je parlais, nous parlions	Description, habitude dans le passé
Passé simple	je parlai, nous parlâmes	Action brève et achevée dans un récit
Futur simple	je parlerai, nous parlerons	Action à venir, certaine
Conditionnel présent	je parlerais, nous parlerions	Hypothèse, politesse, futur dans le passé
Passé composé	j'ai parlé	Action passée et achevée
Plus-que-parfait	j'avais parlé	Action antérieure à une autre action passée
Subjonctif présent	que je parle, que nous parlions	Après un souhait, un doute, une obligation
Impératif présent	parle, parlons, parlez	Ordre, conseil

Les terminaisons à risque

Futur ou conditionnel ? « Je serai » (futur) ou « je serais » (conditionnel) : remplacez par « nous ». *Demain, nous serons* → futur, *je serai. Si je pouvais, nous serions* → conditionnel, *je serais*.

Passé simple ou imparfait ? Même astuce : « nous parlâmes » → *je parlai* ; « nous parlions » → *je parlais*.

Infinitif ou participe passé ? Remplacez par un verbe du 3e groupe : « il faut payer » (il faut *vendre*) ; « il a payé » (il a *vendu*).

L'impératif du 1er groupe n'a pas de « s » à la 2e personne du singulier : *mange, envoie*. Exception devant « en » et « y » : *manges-en, vas-y*.

Les verbes en -dre et -indre. *Il prend, il répond* (avec d) mais *il peint, il craint, il résout* (avec t).

La concordance des temps

Hypothèse avec « si »	Principale	Exemple
si + présent	futur	Si tu paies à temps, tu éviteras la majoration.
si + imparfait	conditionnel présent	Si tu payais à temps, tu éviterais la majoration.
si + plus-que-parfait	conditionnel passé	Si tu avais payé à temps, tu aurais évité la majoration.

Subjonctif après : il faut que, bien que, quoique, pour que, afin que, avant que, à moins que, je veux que, je doute que.

Indicatif après : après que, parce que, pendant que, alors que, tandis que, je pense que, il est certain que.

Les pièges classiques

Jamais de conditionnel après « si » d'hypothèse : « si j'avais su », et non « si j'aurais su ».

« Après que » se construit avec l'indicatif, contrairement à « avant que » : « après qu'il est parti », « avant qu'il parte ».

« Que nous voyions », « que vous croyiez » : au subjonctif, n'oubliez pas le i après le y.

« Je résous », « il résout », et non « je résouds » : les verbes en -soudre perdent le d au présent.

Entraînez-vous : 5 QCM

· une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Quelle phrase est correcte ?
A. Si j'aurais su, je serais venu · B. Si j'avais su, je serais venu · C. Si j'aurai su, je serais venu · D. Si j'eusse su, je serai venu

2. Complétez : « Bien qu'il ___ tard, le service reste ouvert. »
A. soit · B. est · C. sera · D. était

3. Complétez : « Après qu'il ___ parti, la réunion a commencé. »
A. soit · B. fusse · C. est · D. sois

4. Quelle forme de l'impératif est correcte ?
A. Manges ton repas · B. Va-y · C. Vas-y · D. Envoies ce courrier

5. Complétez : « Demain, je ___ au bureau dès 8 heures. »
A. serais · B. serait · C. seras · D. serai

Corrigés détaillés

1. **B** · « Si » + plus-que-parfait, puis conditionnel passé dans la principale.
2. **A** · « Bien que » exige le subjonctif.
3. **C** · « Après que » exprime un fait accompli : indicatif.
4. **C** · Le s s'ajoute devant « y » pour la liaison : « vas-y ». Sinon, pas de s : « mange », « envoie ».
5. **D** · Action à venir certaine : futur. Avec « nous » : « nous serons », donc « je serai ».

L'accord du participe passé

Sans auxiliaire, avec être, avec avoir, verbes pronominaux et cas particuliers

Première question : y a-t-il un auxiliaire, et lequel ? La règle d'accord en dépend entièrement.

Sans auxiliaire, le participe s'accorde comme un adjectif avec le nom qu'il qualifie : *des pièces jointes, une déclaration signée*.

Avec « être », il s'accorde avec le sujet : *les contrôleuses sont arrivées*.

Avec « avoir », il ne s'accorde jamais avec le sujet. Il s'accorde avec le complément d'objet direct (COD) seulement si celui-ci est placé **avant** le verbe : *les dossiers que j'ai traités*, mais *j'ai traité les dossiers*.

La méthode avec « avoir », en trois questions

Question	Exemple : « Les lettres qu'il a ___ (envoyer) »
1. Qui a envoyé ?	« il » : c'est le sujet, on ne s'en occupe pas.
2. Il a envoyé quoi ?	« qu' », mis pour « les lettres » : c'est le COD.
3. Le COD est-il avant ?	Oui : accord au féminin pluriel, **envoyées**.

Les COD placés avant le verbe sont presque toujours : le pronom relatif *que* (*la somme que j'ai versée*), un pronom personnel *me, te, se, le, la, les, nous, vous* (*ces factures, je les ai payées*), ou un mot interrogatif ou exclamatif (*quelles pièces as-tu fournies ?*).

Les verbes pronominaux

Le principe. Remplacez « être » par « avoir » et appliquez la règle de l'avoir : *elle s'est lavée* (elle a lavé qui ? se, placé avant : accord). *Elle s'est lavé les mains* (elle a lavé quoi ? les mains, placé après : pas d'accord).

Pas de COD, pas d'accord quand « se » est complément indirect : *ils se sont parlé* (parler à quelqu'un), *elles se sont succédé, se sont plu, se sont souri, se sont nui*.

Les verbes essentiellement pronominaux (qui n'existent qu'à la forme pronominale) s'accordent avec le sujet : *elles se sont souvenues, ils se sont absentés, elle s'est évanouie, elles se sont enfuies*.

L'astuce rapide · Avec « avoir », cherchez le COD et regardez où il se trouve. Avant le verbe : on accorde. Après, ou absent : le participe reste au masculin singulier.

Les cas particuliers

Cas	Règle et exemple
COD « en »	Pas d'accord : *des dossiers, j'en ai traité beaucoup*.
Verbe impersonnel	Toujours invariable : *les chaleurs qu'il a fait, les efforts qu'il a fallu*.
« Fait » + infinitif	Toujours invariable : *elle s'est fait rembourser, les copies que j'ai fait imprimer*. « Laissé » + infinitif peut aussi rester invariable (rectifications de 1990).
Autre verbe + infinitif	Accord si le COD placé avant fait l'action de l'infinitif : *les agents que j'ai entendus parler* (ils parlent), mais *les règles que j'ai entendu expliquer* (elles ne font pas l'action).
Coûter, valoir, peser, vivre	Au sens propre, pas de vrai COD, donc pas d'accord : *les 300 € que ce logiciel a coûté*. Au sens figuré, accord : *les efforts que ce dossier m'a coûtés*.
Ci-joint, ci-annexé, vu, excepté, passé	Invariables en tête de phrase ou devant le nom : *ci-joint la copie, passé 18 heures, vu les délais*. Accordés après le nom : *les pièces ci-jointes*.

Les pièges classiques

Avec « avoir », le sujet ne commande jamais l'accord : « elles ont signé », et non « elles ont signées ».

Le COD est souvent loin : « la note que le directeur, après de longues hésitations, a finalement validée ». Remontez jusqu'à « que ».

« Se » n'est pas toujours un COD : « ils se sont téléphoné » (téléphoner à), « elles se sont rendu compte » (le COD est « compte »).

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Complétez : « Les erreurs qu'il a ___ ont été corrigées. »
A. commis · B. commise · C. commises · D. commit

2. Complétez : « Elles se sont ___ toute la soirée. »
A. parlées · B. parlé · C. parlés · D. parlée

3. Complétez : « Les chaleurs qu'il a ___ cet été ont surpris. »
A. fait · B. faites · C. faits · D. faite

4. Complétez : « Les pièces ___ doivent être signées. »
A. ci-joint · B. ci-jointe · C. ci-jointes · D. ci-joints

5. Complétez : « Elle s'est ___ les cheveux. »
A. coupée · B. coupé · C. coupés · D. coupées

Corrigés détaillés

1. C · Il a commis quoi ? « qu' », mis pour « les erreurs », placé avant : féminin pluriel.

2. B · On parle *à* quelqu'un : « se » est complément indirect, il n'y a pas de COD, donc pas d'accord.

3. A · « Il a fait » est ici impersonnel : le participe reste invariable.

4. C · Placé après le nom, « ci-joint » s'accorde comme un adjectif avec « les pièces ».

5. B · Elle a coupé quoi ? « les cheveux », placés après le verbe : pas d'accord.

Les homophones grammaticaux

Des mots qui se prononcent de la même façon : le test de remplacement pour chacun

Le principe. Un homophone se prononce comme un autre mot mais n'a ni le même sens ni la même nature. On ne le reconnaît pas à l'oreille : on le reconnaît en le **remplaçant** par un autre mot ou en changeant le temps du verbe.

Deux tests universels. Mettre la phrase à l'imparfait fait apparaître les verbes (*est → était, a → avait, sont → étaient*). Mettre au pluriel ou au singulier fait apparaître les déterminants.

Le tableau des tests de remplacement

Homophones	Le test	Exemple
a / à	« a » se remplace par « avait » (verbe avoir).	Il *a* (avait) écrit *à* l'administration.
et / est	« est » se remplace par « était » ; « et » par « et puis ».	Le dossier *est* complet *et* signé.
son / sont	« sont » se remplace par « étaient » ; « son » par « mon ».	Ses collègues *sont* là avec *son* chef.
on / ont	« ont » se remplace par « avaient » ; « on » par « il ».	*On* sait qu'ils *ont* payé.
ces / ses	« ces » : ceux-là (« ces dossiers-là ») ; « ses » : les siens.	*Ces* agents ont rangé *ses* classeurs.
c'est / s'est	« c'est » = cela est ; « s'est » est suivi d'un participe passé (verbe pronominal).	*C'est* lui qui *s'est* trompé.
ce / se	« ce » se place devant un nom ou signifie « cela » ; « se » précède un verbe.	*Ce* contrôle *se* déroule bien.
ou / où	« ou » se remplace par « ou bien » ; « où » indique le lieu ou le temps.	Le bureau *où* je travaille, lundi *ou* mardi.
la / l'a / là	« l'a » se remplace par « l'avait » ; « là » par « ici ».	La lettre, il *l'a* posée *là*.
peu / peut / peux	« peut, peux » se remplacent par « pouvait » ; « peu » par « pas beaucoup ».	Il *peut* venir, mais *peu* de temps.
sans / s'en	« s'en » est suivi d'un verbe (s'en aller) ; « sans » s'oppose à « avec ».	Il *s'en* va *sans* son dossier.
quand / quant / qu'en	« quand » = lorsque ; « quant à » = en ce qui concerne ; « qu'en » = que + en.	*Quant à* lui, il viendra *quand* il pourra.
ni / n'y	« n'y » = ne + y (« il n'y va pas ») ; « ni » relie deux négations.	Il *n'y* croit plus, *ni* moi non plus.
si / s'y	« s'y » = se + y, devant un verbe ; « si » exprime la condition ou l'intensité.	Il *s'y* attendait, *si* bien qu'il était prêt.
quel(le) / qu'elle	« qu'elle » se remplace par « qu'il » ; « quel » accompagne un nom.	*Quelle* date pense-t-on *qu'elle* retiendra ?

L'astuce rapide · Devant un doute, ne relisez pas la phrase : transformez-la. Imparfait pour les verbes, pluriel pour les déterminants, « il » à la place de « elle ». La bonne graphie apparaît d'elle-même.

Les mots variables ou invariables selon leur rôle

Leur / leurs. Devant un verbe, « leur » est un pronom (= à eux) et ne prend jamais de s : *je leur écris*. Devant un nom, c'est un déterminant qui s'accorde : *leur service* (un seul), *leurs dossiers* (plusieurs).

Tout. Déterminant ou pronom, il s'accorde : *tous les agents, toutes les pièces*. Adverbe (= tout à fait), il est invariable : *ils sont tout étonnés*, sauf devant un adjectif féminin commençant par une consonne ou un h aspiré : *elles sont toutes surprises, toutes honteuses*.

Même. Adjectif, il s'accorde : *les mêmes règles, eux-mêmes*. Adverbe (= aussi, y compris), il est invariable : *même les directeurs étaient présents*.

Quelque, quelques, quel que. « Quelques » (= plusieurs) s'accorde : *quelques jours*. Devant un nombre, « quelque » (= environ) est invariable : *quelque 200 dossiers*. Devant le verbe être, « quel que » s'écrit en deux mots et s'accorde avec le sujet : *quelles que soient les raisons*.

Plutôt / plus tôt, davantage / d'avantage. « Plus tôt » s'oppose à « plus tard » ; « plutôt » marque la préférence. « Davantage » signifie « plus » ; « d'avantage » signifie « de bénéfice ».

Les pièges classiques

« Leur » pronom ne prend jamais de s, même s'il désigne plusieurs personnes : « je leur ai donné », jamais « je leurs ai donné ».

« C'est » ou « s'est » : si le mot qui suit est un participe passé d'un verbe pronominal (« s'est trompé »), c'est « s'est ».

« Quant à » s'écrit toujours avec un t et toujours suivi de « à », « au » ou « aux ».

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Complétez : « ___ soient vos raisons, le délai est impératif. »
A. Quelque · B. Quelles que · C. Quels que · D. Quelle que

2. Complétez : « Nous ___ avons transmis les pièces demandées. »
A. leurs · B. leur · C. l'heure · D. leures

3. Complétez : « À l'annonce des résultats, elles étaient ___ surprises. »
A. tout · B. toute · C. toutes · D. tous

4. Complétez : « Le centre a reçu ___ 300 réclamations ce mois-ci. »
A. quelques · B. quelque · C. quel que · D. quelle que

5. Complétez : « ___ il arrivera, la séance commencera. »
A. Quant · B. Qu'en · C. Quand · D. Quan

Corrigés détaillés

1. B · Devant « être », « quel que » s'écrit en deux mots et s'accorde avec le sujet, « vos raisons » : féminin pluriel.

2. B · Placé devant le verbe, « leur » est un pronom (= à eux) : invariable.

3. C · Adverbe devant un adjectif féminin commençant par une consonne : « tout » s'accorde, d'où « toutes ».

4. B · Devant un nombre, « quelque » signifie « environ » : invariable.

5. C · On peut remplacer par « lorsque » : c'est la conjonction « quand ».

Pluriels, nombres et orthographe d'usage

Pluriels irréguliers, couleurs, noms composés, vingt et cent, majuscules, mots à risque

Les pluriels irréguliers des noms et adjectifs

Finale	Règle générale	Exceptions à connaître
-al	-aux : un journal, des journaux ; national, nationaux	-als : bals, carnavals, chacals, festivals, récitals, régals ; adjectifs banals, bancals, fatals, finals, natals, navals
-ail	-ails : des détails, des éventails	-aux : baux, coraux, émaux, soupiraux, travaux, vantaux, vitraux
-ou	-ous : des fous, des clous, des trous	-oux : bijoux, cailloux, choux, genoux, hiboux, joujoux, poux
-au, -eau, -eu	-x : des tuyaux, des bureaux, des jeux	-s : landaus, sarraus, pneus, bleus, émeus
-s, -x, -z	invariables : un prix, des prix	Pluriels doubles : un œil, des yeux ; un ciel, des cieux

Les adjectifs de couleur et les noms composés

Couleur. L'adjectif simple s'accorde : *des dossiers verts*. Le nom employé comme couleur reste invariable : *des chemises orange, marron, crème* (sauf rose, mauve, fauve, écarlate, pourpre, incarnat). La couleur composée est invariable : *des vestes bleu foncé, des yeux vert clair*.

Nom composé : seuls le nom et l'adjectif prennent la marque du pluriel. Nom + adjectif : *des coffres-forts*. Nom + nom : *des choux-fleurs*. Nom + complément : *des chefs-d'œuvre, des arcs-en-ciel*. Verbe ou mot invariable + nom : *des tire-bouchons, des avant-projets, des arrière-pensées*.

Demi, mi, semi. Invariables devant le nom avec un trait d'union : *une demi-heure*. Après le nom, « demi » s'accorde en genre seulement : *deux heures et demie*.

Les nombres

Vingt et cent prennent un s quand ils sont multipliés et ne sont pas suivis d'un autre nombre : *quatre-vingts, deux cents*, mais *quatre-vingt-deux, deux cent trois*. Devant « millions » ou « milliards », qui sont des noms, le s reste : *trois cents millions*.

Mille est toujours invariable : *deux mille euros*. **Million et milliard** sont des noms et s'accordent : *deux millions d'habitants*.

Les traits d'union. Traditionnellement entre dizaines et unités sauf avec « et » (*vingt-deux, vingt et un*). Les rectifications de 1990 admettent le trait d'union partout : *deux-cent-trois*.

Nombre ordinal. Employé pour numéroter, il reste invariable : *page quatre-vingt, l'an mille neuf cent*.

Les majuscules

Institutions uniques : l'État, le Parlement, le Sénat, l'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel, la Cour des comptes. Seul le premier nom prend la majuscule, sauf s'il est suivi d'un adjectif placé avant (*la Haute Autorité*).

Ministères et fonctions : le mot « ministère » reste en minuscule, le domaine prend la majuscule : *le ministère de l'Économie*. De même : *le président de la République, le Premier ministre*.

Peuples, langues, dates, points cardinaux : *les Français* (nom), mais *un agent français, parler le français*. Jours et mois en minuscule : *lundi 3 mars*. *Au nord de Lyon* (direction), mais *les habitants du Nord* (région).

Les mots d'usage à risque

accueil	acquérir	aujourd'hui	apercevoir
dilemme	dysfonctionnement	échéance	exigence
langage	occurrence	parallèle	pécuniaire
rémunération	connexion	développement	néanmoins
amende (sanction)	carrière	contribuable	abréviation

Les pièges classiques

« Quatre-vingts » perd son s dès qu'un nombre le suit : « quatre-vingt-trois », « quatre-vingt mille ».

« Rémunération » vient de « munus » : m puis n, jamais « rénumération ».

« Amende » (sanction) et « amande » (fruit) ne s'écrivent pas de la même façon.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Quelle graphie est correcte ?
A. quatre-vingts-trois · B. quatre-vingt-trois · C. quatres-vingt-trois · D. quatre-vingts trois

2. Quel pluriel est correct ?
A. des travails · B. des festivaux · C. des bijoux · D. des pneux

3. Quelle expression est correcte ?
A. des vestes bleues foncées · B. des vestes bleu foncé · C. des vestes bleus foncés · D. des vestes bleue foncée

4. Quel mot est correctement orthographié ?
A. dilemne · B. occurence · C. accueil · D. pécunier

5. Quelle graphie est correcte ?
A. le Ministère de l'économie · B. le ministère de l'Économie · C. le ministère de l'économie · D. le Ministère de l'Économie

Corrigés détaillés

1. B · « Vingt » est suivi d'un autre nombre : pas de s.

2. C · « Bijou » fait partie des sept noms en -ou qui prennent un x. On écrit « travaux », « festivals », « pneus ».

3. B · Une couleur composée de deux mots reste invariable.

4. C · On écrit « dilemme », « occurrence » et « pécuniaire ».

5. B · « Ministère » s'écrit en minuscule, le domaine qui le désigne prend la majuscule.

Le vocabulaire

Synonymes, antonymes, homonymes, paronymes, expressions et impropriétés

Synonymes : mots de sens proche, de même nature : *exiger, réclamer*. Le bon synonyme dépend du contexte : *un impôt lourd* (élevé), *un sac lourd* (pesant).

Antonymes : mots de sens contraire : *augmenter, diminuer*. Souvent formés par un préfixe : *in-* (inexact), *im-* devant b, m, p (imprévu), *il-* devant l (illégal), *ir-* devant r (irrégulier), *dé-* (défavorable), *mal-* (malhonnête).

Homonymes : même prononciation, sens différents : *compte, comte, conte* ; *censé* (supposé), *sensé* (raisonnable).

Paronymes : mots presque identiques, souvent confondus : c'est le piège favori des QCM.

Les paronymes à connaître

Paronymes	Sens de chacun
recouvrer / recouvrir	**Recouvrer** : récupérer (*recouvrer l'impôt*, d'où le recouvrement). **Recouvrir** : couvrir à nouveau, cacher.
conjoncture / conjecture	**Conjoncture** : situation économique du moment. **Conjecture** : supposition.
éminent / imminent	**Éminent** : remarquable. **Imminent** : qui va arriver très bientôt.
effraction / infraction	**Effraction** : bris de clôture pour entrer. **Infraction** : violation d'une règle.
collusion / collision	**Collusion** : entente secrète. **Collision** : choc.
allocution / allocation	**Allocution** : bref discours. **Allocation** : somme attribuée.
acception / acceptation	**Acception** : sens d'un mot. **Acceptation** : fait d'accepter.
perpétrer / perpétuer	**Perpétrer** : commettre (un crime). **Perpétuer** : faire durer.
prodige / prodigue	**Prodige** : personne ou fait extraordinaire. **Prodigue** : qui dépense sans compter.
inclinaison / inclination	**Inclinaison** : pente. **Inclination** : penchant, goût.
émigrer / immigrer	**Émigrer** : quitter son pays. **Immigrer** : s'installer dans un pays étranger.
notable / notoire	**Notable** : digne d'être noté. **Notoire** : connu de tous.
original / originel	**Original** : nouveau, ou document d'origine. **Originel** : qui remonte à l'origine.
induire / enduire	**Induire** : entraîner, amener (*induire en erreur*). **Enduire** : recouvrir d'une matière.
avènement / événement	**Avènement** : arrivée au pouvoir, venue. **Événement** : fait marquant (graphie « évènement » admise).

Pléonasmes, impropriétés et expressions

Les pléonasmes répètent une idée déjà exprimée : *prévoir à l'avance, monter en haut, collaborer ensemble, voire même, car en effet, comme par exemple, au jour d'aujourd'hui, panacée universelle*.

Les constructions fautives. On dit *pallier un manque* (et non « à un manque »), *se rappeler quelque chose* (mais *se souvenir de*), *bien que* (et non « malgré que »), *à la suite de* plutôt que « suite à », *résoudre* plutôt que « solutionner ».

Les faux sens. *Conséquent* signifie « logique », non « important ». *Achalandé* signifie « qui a beaucoup de clients », non « bien approvisionné ». *Compréhensif* (indulgent) n'est pas *compréhensible* (clair).

Les expressions à connaître. *Avoir maille à partir* : avoir un différend. *Faire long feu* : échouer. *De but en blanc* : brusquement. *À l'envi* : à qui mieux mieux. *Prendre fait et cause* : défendre. *Tirer les marrons du feu* : profiter du travail d'un autre.

Les pièges classiques

« Recouvrer » n'est pas « recouvrir » : l'administration recouvre (recouvrer) l'impôt, elle ne le couvre pas.

« Faire long feu » ne veut pas dire « durer » : l'expression signifie échouer, et « ne pas faire long feu » signifie ne pas durer.

Le préfixe change selon la lettre qui suit : « illégal », « irrégulier », « impossible », et non « inlégal » ou « inrégulier ».

Entraînez-vous : 5 QCM

· une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Complétez : « Après la décision du tribunal, il a ___ ses droits. »
A. recouvert · B. recouvré · C. recouvri · D. recouvrit

2. Quelle phrase contient un pléonasme ?
A. Il faut prévoir les délais · B. Il faut prévoir à l'avance les délais · C. Il faut anticiper les délais · D. Il faut planifier les délais

3. Quel est l'antonyme de « licite » ?
A. illicite · B. inlicite · C. délicite · D. malicite

4. « Ce projet a fait long feu » signifie que le projet :
A. a duré longtemps · B. a échoué · C. a coûté cher · D. a réussi

5. Quelle construction est correcte ?
A. pallier à un manque · B. se rappeler d'un fait · C. pallier un manque · D. malgré qu'il pleuve

Corrigés détaillés

1. B · « Recouvrer » signifie récupérer ; son participe passé est « recouvré ».

2. B · Prévoir, c'est déjà envisager à l'avance : « à l'avance » est redondant.

3. A · Devant un l, le préfixe in- devient il- : « illicite ».

4. B · « Faire long feu » signifie échouer, comme une charge qui brûlait sans exploser.

5. C · « Pallier » se construit sans préposition. On dit « se rappeler un fait » et « bien qu'il pleuve ».

Les QCM officiels corrigés

Les questions de français posées en 2026 et dans le sujet zéro, avec leur corrigé

Le sujet 2026. Le QCM est **commun à toutes les options** : 30 questions, réparties en 8 de connaissances générales, 8 de français, 8 de mathématiques et 6 de raisonnement logique. Une seule bonne réponse sur quatre ; une réponse fausse est pénalisée. Cette fiche reprend les questions de français et les corrige.

9. Quelle phrase comporte un complément circonstanciel de temps ?

1. Il me reste deux minutes. · 2. Je suis toujours de mauvaise humeur le matin. · 3. La journée est ensoleillée. · 4. La journée était interminable.

Réponse 2. « Le matin » répond à la question quand ? et peut être déplacé ou supprimé. Dans la phrase 1, « deux minutes » est le sujet réel de « il reste ».

10. Quelle phrase contient une faute d'orthographe ?

1. Ils ont acheté une nouvelle voiture. · 2. Ils ont beaucoup étudié pour l'examen. · 3. Ils ont tous acceptés l'invitation. · 4. Ils sont arrivés en retard.

Réponse 3. Avec avoir, le participe s'accorde avec le COD placé **avant** ; ici « l'invitation » est après : « ils ont tous accepté ».

11. Dans quelle phrase le participe passé est-il correctement accordé ?

1. Les lettres qu'il a écrit... · 2. Les lettres qu'il a écrite... · 3. Les lettres qu'il a écrites... · 4. Les lettres qu'il a écrits...

Réponse 3. Le COD « qu' » reprend « les lettres », féminin pluriel, placé avant le verbe : écrites.

12. Combien de fautes : « Elle avait désormais trois milles cinq cents quarante euro sur son conte bancaire » ?

1. 1 · 2. 2 · 3. 3 · 4. 4

Réponse 4. « trois mille cinq cent quarante euros sur son compte » : mille est invariable, cent ne prend pas de s s'il est suivi d'un nombre, euro s'accorde, compte (et non conte).

13. Quelle est la bonne orthographe ?

1. environemental · 2. environementtal · 3. environemmental · 4. environnemental

Réponse 4. Deux n après le premier e, comme dans environnement.

14. Qu'est-ce qu'une chimère ?

1. Un projet ambitieux · 2. Un projet coûteux · 3. Un projet performant · 4. Un projet séduisant mais irréalisable

Réponse 4. Une chimère est une illusion, un rêve impossible à réaliser.

15. Quel est l'antonyme de « prolifique » ?

1. Abondant · 2. Créatif · 3. Prospère · 4. Stérile

Réponse 4. Prolifique : qui produit beaucoup. Son contraire est stérile ; les trois autres en sont proches.

16. Quelle est la définition de « déontologie » ?

1. Avoir une aisance à l'oral · 2. Ensemble des règles et des devoirs régissant une profession · 3. Faire preuve de civisme · 4. Faire preuve de courage

Réponse 2. La déontologie des agents publics : probité, impartialité, neutralité, secret professionnel.

Le sujet zéro, publié pour présenter l'épreuve, suivait exactement la même répartition. Les questions s'appuyant sur une figure sont décrites en mots.

9. Quel mot est correctement orthographié ?

1. des guet-apens · 2. des guets-apens · 3. des guet-appens · 4. des gets-appens

Réponse 2. Guet-apens fait au pluriel **guets-apens**.

10. Pour relier des feuilles de papier, on utilise :

1. une aggrafeuse · 2. une agrafeuse · 3. une agraffeuse · 4. une agrapheuse

Réponse 2. Agrafe, agrafeuse : un seul g, un seul f.

11. Complétez : « ... ailleurs, de ... son expérience, il fut recommandé de la ... de quelqu'un pour travailler de ... et d'autre de la ville. »

1. Par, par, part, part · 2. Par, part, par, part · 3. Part, par, par, part · 4. Part, part, par, par

Réponse 1. Par ailleurs ; de par (en raison de) ; de la part de ; de part et d'autre.

12. Écriture en lettres de 332 ; 80 ; 2 300 ; 300 000 000 ; 120 ; 80 000 000 (rectifications de 1990) :

1. ... quatre-vingt ; ... trois-cents million ; cent-vingts ... · 2. trois-cent-trente-deux ; quatre-vingts ; deux-mille-trois-cents ; trois-cents millions ; cent-vingt ; quatre-vingts millions · 3. trois-cents-trente-deux ; quatre-vingt ; deux-milles-trois-cents ... · 4. trois-cents-trentes-deux ; ... cents-vingt ...

Réponse 2. Vingt et cent prennent un s quand ils sont multipliés et terminent le nombre ; mille est invariable ; million est un nom, il s'accorde.

13. Quels mots sont correctement orthographiés ?

1. un bail, des bails · 2. un carnaval, des carnavaux · 3. un cheval, des chevals · 4. un émail, des émaux

Réponse 4. Bail donne baux, carnaval donne carnavals, cheval donne chevaux, émail donne émaux.

14. Écrivez en toutes lettres 223 euros.

1. deux cent vingt-trois euros · 2. deux-cent-vingts-trois euros · 3. deux-cents-vingts-trois euros · 4. deux cents vingt-trois euros

Réponse 1. Cent suivi d'un autre nombre ne prend pas de s ; vingt non multiplié non plus.

15. Quelle phrase est correctement orthographiée ?

1. ... enveloppes personnalisées ... professionnels ... · 2. ... personalisées ... profesionnels ... · 3. ... personnalisées ... professionels ... · 4. ... envelopes personalisées ...

Réponse 1. Enveloppe (deux p), personnaliser (deux n), professionnel (deux s, deux n).

16. « Camille, reprenez-vous ! » est une phrase...

1. déclarative · 2. exclamative · 3. injonctive · 4. interrogative

Réponse 3. Elle donne un ordre, à l'impératif : c'est une phrase injonctive, même si elle se termine par un point d'exclamation.

CONCOURS EXTERNE DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES · CATÉGORIE B

Mathématiques et raisonnement logique

Une fiche méthode et 11 fiches de révision pour le QCM de l'épreuve écrite n° 2 : l'essentiel, des exemples résolus pas à pas, les pièges, 55 QCM corrigés, puis les QCM officiels corrigés.

Méthode Le QCM à points négatifs : quand répondre, quand s'abstenir

M1 Les nombres et les opérations

M2 Divisibilité, PGCD et PPCM

M3 Les puissances et la notation scientifique

M4 Proportionnalité, pourcentages et intérêts simples

M5 Prix, bénéfices et conversions

M6 Le calcul littéral

M7 Équations, inéquations et systèmes

M8 Les moyennes

M9 Le raisonnement logique

M10 Dominos, cartes, dés et grilles

M11 Les suites de figures

A1-A2 Les QCM officiels corrigés

Établi d'après le programme de l'arrêté du 1er juillet 2024.

Ressource gratuite : partage libre, revente interdite.
Initiative indépendante : ce document n'est pas une publication officielle de la DGFiP.

L'Essentiel Concours

Version 1.1 · novembre 2026

Licence CC BY-NC-ND 4.0 · L'Essentiel Concours

contact@lessentiel-concours.fr

Le QCM à points négatifs

Quand répondre, quand s'abstenir, et comment gérer son temps

L'ÉPREUVE EN BREF

Le format. 30 questions : 8 de connaissances générales, 8 de français, 8 de mathématiques et 6 de raisonnement logique (sujets zéro et 2026), dans une épreuve de 2 heures qui comprend aussi 3 questions à réponse courte (QRC). Coefficient 2 ; une note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Les réponses. Quatre propositions, une seule bonne. Cocher plusieurs cases revient à une réponse fausse. Pour s'abstenir, on coche la case « Ann » (annulation) ou on ne coche rien.

La sanction. Une réponse fausse retire des points ; une abstention ne rapporte rien et ne coûte rien.

Le temps. Le guide officiel fixe un plafond de 2 minutes par question, soit une heure au plus pour le QCM. Notre conseil : visez **45 minutes** (1 min 30 par question en moyenne), relecture comprise, pour garder **1 h 15** aux QRC.

Faut-il répondre ? Le calcul qui tranche

Une réponse rapporte en moyenne : (chance d'avoir juste × points gagnés) − (risque d'avoir faux × points perdus). Si ce résultat est positif, répondez ; s'il est négatif, abstenez-vous. On en tire un **seuil de confiance** : seuil = pénalité ÷ (1 + pénalité), pour une bonne réponse qui vaut 1 point.

Pénalité par réponse fausse	Seuil de confiance	Au hasard sur 4	Entre 2 propositions
− 0,25 point	20 %	+ 0,06 : répondre	+ 0,38 : répondre
− 0,5 point	33 %	− 0,13 : s'abstenir	+ 0,25 : répondre
− 1 point	50 %	− 0,50 : s'abstenir	0 : indifférent

Barèmes donnés à titre d'exemple : le guide officiel indique qu'une réponse fausse est pénalisée, sans en publier la valeur. Vérifiez la notice de votre session.

Exemple : avec une pénalité de 0,5 point

Vous hésitez entre deux propositions : chance d'avoir juste = 50 %.
0,5 × 1 − 0,5 × 0,5 = + 0,25 point en moyenne. **Répondez.**
Vous n'avez aucune idée : 0,25 × 1 − 0,75 × 0,5 = − 0,125 point. **Abstenez-vous.**

La règle à retenir · Ce qui compte, c'est le nombre de propositions que vous pouvez éliminer avec certitude. Chaque élimination fait monter vos chances au-dessus du seuil.

La méthode en trois passages

Commencez par le QCM, comme le conseille le guide officiel, et bouclez-le en 45 minutes pour garder 1 h 15 aux QRC. Les durées ci-dessous sont indicatives.

1

Les certitudes · 20 min

Lisez toutes les questions dans l'ordre. Répondez tout de suite à celles dont vous êtes sûr. Marquez les autres au brouillon : « ? » si vous hésitez, « × » si vous n'en avez aucune idée.

2

L'élimination · 15 min

Revenez sur les « ? ». Barrez les propositions que vous pouvez écarter avec certitude. Notez combien il en reste pour chaque question.

3

La décision · 10 min

Appliquez le seuil de la page 1 : répondez si vos chances le dépassent, sinon abstenez-vous. Gardez 5 minutes pour relire et vérifier le report sur la grille.

Les techniques d'élimination

L'ordre de grandeur. Avant de calculer, estimez le résultat : 15 % de 240, c'est un peu moins de 40. Les propositions 3,6 ou 160 tombent d'elles-mêmes.

Le test des réponses. Pour une équation, remplacez l'inconnue par chaque proposition : celle qui vérifie l'égalité est la bonne.

La forme attendue. Une notation scientifique a un seul chiffre avant la virgule ; une densité n'a pas d'unité. Une proposition mal formée peut être écartée.

Les propositions opposées. Quand deux propositions disent exactement le contraire l'une de l'autre, la bonne réponse est souvent l'une des deux. C'est un indice, pas une règle.

Les mots absolus. « Toujours », « jamais », « tous » rendent une affirmation fragile : vérifiez-la avec un seul contre-exemple.

Les pièges classiques

Vouloir répondre à tout : une copie pleine de réponses au hasard peut perdre plus de points qu'elle n'en gagne.

Changer une réponse sans raison nouvelle : ne modifiez votre choix que si vous avez trouvé une erreur précise.

Cocher deux cases : c'est compté comme une réponse fausse, donc pénalisé.

S'enliser sur une question : au-delà de 2 minutes, passez à la suivante et revenez-y au deuxième passage.

À vous de décider (avec une pénalité de 0,5 point)

1. Vous hésitez entre B et D. Répondre : 50 % de chances, au-dessus du seuil de 33 %.

2. Vous n'avez aucune idée parmi les quatre propositions. S'abstenir : 25 %, sous le seuil.

3. Vous avez éliminé une seule proposition. Indifférent en moyenne : 33 %, pile sur le seuil. Abstenez-vous si vous préférez sécuriser votre note.

Les nombres et les opérations

Entiers, fractions, racines carrées, π et priorités de calcul

L'ESSENTIEL

Les familles de nombres. Les entiers naturels (0, 1, 2…), les entiers relatifs (…, −1, 0, 1…), les rationnels, qui s'écrivent a/b avec a et b entiers et b ≠ 0 (3/4 = 0,75 ; 1/3 = 0,333…). √2 et π ne sont pas rationnels : on dit qu'ils sont irrationnels.

Les priorités. Parenthèses, puis puissances, puis multiplications et divisions, enfin additions et soustractions, de gauche à droite.

Les fractions. Pour additionner, on met au même dénominateur. Pour multiplier, on multiplie numérateurs et dénominateurs entre eux. Diviser revient à multiplier par l'inverse.

Les racines carrées. $\sqrt{a} \times \sqrt{b} = \sqrt{(a \times b)}$ et $\sqrt{a} / \sqrt{b} = \sqrt{(a / b)}$, pour a positif et b strictement positif. Mais $\sqrt{(a + b)}$ n'est pas égal à $\sqrt{a} + \sqrt{b}$.

Valeur décimale, valeur approchée. Certaines fractions ont une écriture décimale exacte (3/8 = 0,375), d'autres non : 2/3 = 0,666… On en donne une valeur approchée, par exemple au centième : 0,67 en arrondissant, 0,66 en tronquant.

Les signes. Le produit de deux nombres de même signe est positif ; de signes contraires, il est négatif.

Les exemples résolus pas à pas

Additionner deux fractions

Calculer 2/3 + 5/4.

Dénominateur commun : 12.
2/3 = 8/12 et 5/4 = 15/12.
8/12 + 15/12 = **23/12**

Diviser deux fractions

Calculer (3/5) ÷ (9/10).

On multiplie par l'inverse : 3/5 × 10/9.
= 30/45, qu'on simplifie par 15.
= **2/3**

Simplifier une racine carrée

Simplifier √50.

On cherche un carré parfait : 50 = 25 × 2.
$\sqrt{50} = \sqrt{25} \times \sqrt{2} =$ **$5\sqrt{2}$**
(soit environ 7,07)

Respecter les priorités

Calculer $7 - 3 \times (2 - 5)^2$.

Parenthèses : 2 − 5 = −3.
Puissance : $(-3)^2 = 9$. Produit : 3 × 9 = 27.
7 − 27 = **−20**

L'astuce rapide · Simplifiez avant de multiplier. 14/15 × 25/21 = (2 × 7)/(3 × 5) × (5 × 5)/(3 × 7) : on barre un 7 et un 5 en haut et en bas, il reste (2 × 5)/(3 × 3) = 10/9. Moins de calcul, moins d'erreurs.

Les pièges classiques

$2 + 3 \times 4 = 14$, et non 20 : la multiplication passe avant l'addition.

$-3^2 = -9$, alors que $(-3)^2 = 9$: sans parenthèses, le carré ne porte que sur le 3.

$\sqrt{(9 + 16)} = \sqrt{25} = 5$, et non $\sqrt{9} + \sqrt{16} = 7$.

$1/2 + 1/3 = 5/6$, et non 2/5 : on n'additionne jamais les dénominateurs.

π n'est égal ni à 3,14 ni à 22/7 : ce sont des valeurs approchées.

Entraînez-vous : 5 QCM

Comme au concours : une seule bonne réponse, et une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Combien vaut $3/4 - 2/3$?
A. 1/12 · B. 1 · C. 1/7 · D. 5/12

2. Combien vaut $(-2)^3 \times (-1)^4$?
A. 8 · B. −8 · C. 6 · D. −6

3. $\sqrt{72}$ est égal à :
A. $9\sqrt{2}$ · B. $4\sqrt{3}$ · C. $6\sqrt{2}$ · D. $3\sqrt{6}$

4. Combien vaut $10 - 2 \times (3 + 1)^2 \div 4$?
A. 32 · B. 6 · C. −22 · D. 2

5. Lequel de ces nombres n'est pas rationnel ?
A. $\sqrt{3}$ · B. 0,25 · C. 7/3 · D. $\sqrt{16}$

Corrigés détaillés

1. A · $3/4 = 9/12$ et $2/3 = 8/12$, donc $9/12 - 8/12 = 1/12$.

2. B · $(-2)^3 = -8$ (puissance impaire : signe conservé) et $(-1)^4 = 1$. Produit : −8.

3. C · $72 = 36 \times 2$, donc $\sqrt{72} = \sqrt{36} \times \sqrt{2} = 6\sqrt{2}$.

4. D · $(3 + 1)^2 = 16$; $2 \times 16 = 32$; $32 \div 4 = 8$; $10 - 8 = 2$.

5. A · 0,25 = 1/4 et $\sqrt{16} = 4$ sont rationnels, comme 7/3. $\sqrt{3}$ ne s'écrit pas comme un quotient d'entiers.

Divisibilité, PGCD et PPCM

Diviseurs, nombres premiers, plus grand diviseur commun et plus petit multiple commun

L'ESSENTIEL

Diviseur. b divise a si la division de a par b tombe juste (reste nul). On dit aussi que a est un multiple de b.

Les critères. Divisible par 2 : dernier chiffre pair. Par 3 : somme des chiffres divisible par 3. Par 4 : deux derniers chiffres divisibles par 4. Par 5 : se termine par 0 ou 5. Par 9 : somme des chiffres divisible par 9. Par 10 : se termine par 0.

Nombre premier. Il a exactement deux diviseurs, 1 et lui-même : 2, 3, 5, 7, 11, 13, 17, 19, 23, 29... Le nombre 1 n'est pas premier.

Nombres premiers entre eux. Deux nombres dont le seul diviseur commun est 1 (leur PGCD vaut 1), comme 8 et 15, même si aucun des deux n'est premier.

La division euclidienne. Diviser a par b ($b \neq 0$), c'est écrire $a = b \times q + r$, avec q le quotient entier et r le reste, tel que $0 \leq r < b$. Exemple : $47 = 6 \times 7 + 5$. Si $r = 0$, b divise a.

PGCD (plus grand commun diviseur) : le plus grand nombre qui divise à la fois a et b. **PPCM** (plus petit commun multiple) : le plus petit multiple non nul commun à a et b. Toujours : PGCD × PPCM = a × b.

La méthode. On décompose en facteurs premiers. PGCD : les facteurs communs, au plus petit exposant. PPCM : tous les facteurs, au plus grand exposant.

Les exemples résolus pas à pas

Par la décomposition

PGCD et PPCM de 84 et 90.

$84 = 2^2 \times 3 \times 7$ et $90 = 2 \times 3^2 \times 5$.
PGCD = 2×3 = **6**
PPCM = $2^2 \times 3^2 \times 5 \times 7$ = **1 260**

Par l'algorithme d'Euclide

PGCD de 252 et 198.

$252 = 198 \times 1 + 54$ · $198 = 54 \times 3 + 36$
$54 = 36 \times 1 + 18$ · $36 = 18 \times 2 + 0$
Le dernier reste non nul : **18**

Problème de partage : PGCD

48 roses et 36 tulipes, en bouquets identiques, le plus possible.

PGCD(48 ; 36) = 12.
12 bouquets de 4 roses et 3 tulipes.

Problème de rendez-vous : PPCM

Deux bus partent ensemble à 8 h, l'un toutes les 12 min, l'autre toutes les 18 min.

PPCM(12 ; 18) = 36.
Prochain départ commun : **8 h 36**

L'astuce rapide · Partager en parts égales, le plus grand possible : c'est le PGCD. Se retrouver, coïncider à nouveau : c'est le PPCM. Et pour vérifier : PGCD × PPCM = a × b (6 × 1 260 = 84 × 90 = 7 560).

Les pièges classiques

1 n'est pas un nombre premier : il n'a qu'un seul diviseur.

51 et 91 ne sont pas premiers, malgré les apparences : 51 = 3 × 17 et 91 = 7 × 13.

Divisible par 4 et par 6 ne veut pas dire divisible par 24 : 12 en est la preuve. Cela marche seulement si les deux nombres n'ont aucun diviseur commun autre que 1 (divisible par 3 et 5 donne bien divisible par 15).

Le critère de 4 porte sur les deux derniers chiffres : 314 finit par 4 mais n'est pas divisible par 4, car 14 ne l'est pas.

Ne confondez pas PGCD et PPCM : le PGCD est toujours inférieur ou égal au plus petit des deux nombres, le PPCM supérieur ou égal au plus grand.

Entraînez-vous : 5 QCM

Comme au concours : une seule bonne réponse, et une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Quel est le PGCD de 60 et 84 ?
A. 24 · B. 6 · C. 12 · D. 420

2. Quel est le PPCM de 8 et 12 ?
A. 4 · B. 96 · C. 48 · D. 24

3. Lequel de ces nombres est premier ?
A. 51 · B. 87 · C. 97 · D. 91

4. Deux phares s'allument ensemble, puis l'un toutes les 15 secondes, l'autre toutes les 25 secondes. Ils se rallument ensemble au bout de :
A. 75 s · B. 40 s · C. 375 s · D. 150 s

5. Le nombre 7 452 est divisible par :
A. 5 · B. 9 · C. 10 · D. 25

Corrigés détaillés

1. C · 60 = $2^2 \times 3 \times 5$ et 84 = $2^2 \times 3 \times 7$. Facteurs communs : $2^2 \times 3 = 12$.

2. D · 8 = 2^3 et 12 = $2^2 \times 3$. PPCM = $2^3 \times 3 = 24$. La réponse B (96 = 8 × 12) est un multiple commun, mais pas le plus petit.

3. C · 97 n'est divisible ni par 2, 3, 5 ni 7 (inutile d'aller au-delà de $\sqrt{97} \approx 9{,}8$). 87 = 3 × 29.

4. A · 15 = 3 × 5 et 25 = 5^2. PPCM = $3 \times 5^2 = 75$ secondes.

5. B · 7 + 4 + 5 + 2 = 18, divisible par 9. Le nombre finit par 2 : ni 5, ni 10, ni 25.

Les puissances et la notation scientifique

Règles de calcul, puissances de 10, écriture des très grands et très petits nombres

L'ESSENTIEL

Définition. $a^n = a \times a \times \dots \times a$ (n facteurs). Par convention $a^0 = 1$ (pour $a \neq 0$), et $a^{-n} = 1/a^n$.

La notation scientifique. Tout nombre s'écrit $a \times 10^n$, avec $1 \leq a < 10$ (un seul chiffre non nul avant la virgule). Exemple : $3\,200 = 3{,}2 \times 10^3$.

Les préfixes. kilo = 10^3 · méga = 10^6 · giga = 10^9 · milli = 10^{-3} · micro = 10^{-6}.

Les cinq règles de calcul

Produit, même base	$a^m \times a^n = a^{m+n}$	$2^3 \times 2^4 = 2^7$
Quotient, même base	$a^m / a^n = a^{m-n}$	$5^6 / 5^2 = 5^4$
Puissance de puissance	$(a^m)^n = a^{m \times n}$	$(10^2)^3 = 10^6$
Produit, même exposant	$a^n \times b^n = (a \times b)^n$	$2^3 \times 5^3 = 10^3$
Exposant négatif	$a^{-n} = 1/a^n$	$10^{-2} = 1/100 = 0{,}01$

Les exemples résolus pas à pas

Combiner les règles

Calculer $2^3 \times 2^5 / 2^4$.

Produit : $2^3 \times 2^5 = 2^8$.
Quotient : $2^8 / 2^4 = 2^4 = \mathbf{16}$

Écrire un petit nombre

0,000 52 en notation scientifique.

La virgule avance de 4 rangs vers la droite.
0,000 52 = $\mathbf{5{,}2 \times 10^{-4}}$

Multiplier deux écritures

$(3 \times 10^5) \times (4 \times 10^{-2})$.

$3 \times 4 = 12$ et $10^5 \times 10^{-2} = 10^3$.
$12 \times 10^3 = \mathbf{1{,}2 \times 10^4}$

Un montant budgétaire

450 milliards d'euros.

1 milliard = 10^9, donc 450×10^9.
= $\mathbf{4{,}5 \times 10^{11}}$ €

L'astuce rapide · Comptez les rangs dont la virgule se déplace. Elle va vers la gauche (grand nombre) : exposant positif. Elle va vers la droite (nombre inférieur à 1) : exposant négatif.

Les pièges classiques

$2^3 \times 3^2$ n'est pas égal à 6^5 : les règles ne s'appliquent qu'à une même base ou un même exposant. Ici, 8 × 9 = 72.

$2^3 + 2^3 = 2^4$, et non 2^6 : c'est 2×2^3. Il n'existe aucune règle pour additionner des puissances.

$-2^4 = -16$, mais $(-2)^4 = 16$: sans parenthèses, la puissance ne porte que sur le 2.

25×10^3 n'est pas une notation scientifique : il faut $2{,}5 \times 10^4$, avec un seul chiffre avant la virgule.

Un exposant négatif ne rend pas le nombre négatif : $10^{-2} = 0{,}01$, qui est positif.

Entraînez-vous : 5 QCM

Comme au concours : une seule bonne réponse, et une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Combien vaut $5^0 + 5^{-1}$?
A. 0 · B. 1,2 · C. 6 · D. 0,2

2. $(10^3)^2 \times 10^{-4}$ est égal à :
A. 10^1 · B. 10^9 · C. 10^2 · D. 10^{-24}

3. La notation scientifique de 47 300 000 est :
A. $47{,}3 \times 10^6$ · B. $4{,}73 \times 10^6$ · C. $0{,}473 \times 10^8$ · D. $4{,}73 \times 10^7$

4. $3^4 / 3^6$ est égal à :
A. 1/9 · B. 9 · C. −9 · D. 1/3

5. $(2 \times 10^{-3}) \times (6 \times 10^5)$ est égal à :
A. $1{,}2 \times 10^2$ · B. $1{,}2 \times 10^3$ · C. 12×10^{-15} · D. 8×10^2

Corrigés détaillés

1. B · $5^0 = 1$ et $5^{-1} = 1/5 = 0{,}2$. Total : 1,2.

2. C · $(10^3)^2 = 10^6$, puis $10^6 \times 10^{-4} = 10^{6-4} = 10^2$.

3. D · La virgule recule de 7 rangs : $4{,}73 \times 10^7$. A et C ont la bonne valeur mais pas la bonne forme.

4. A · $3^{4-6} = 3^{-2} = 1/3^2 = 1/9$.

5. B · $2 \times 6 = 12$ et $10^{-3} \times 10^5 = 10^2$. $12 \times 10^2 = 1{,}2 \times 10^3$.

Proportionnalité, pourcentages et intérêts simples

Règle de trois, coefficient multiplicateur, évolutions successives, placements

L'ESSENTIEL

Proportionnalité. Deux grandeurs sont proportionnelles quand on passe de l'une à l'autre en multipliant toujours par le même nombre. Produit en croix : si a/b = c/d, alors a × d = b × c.

Prendre t % d'un nombre A : A × t/100. Exemple : 15 % de 200 = 200 × 0,15 = 30.

Le coefficient multiplicateur. Une hausse de t % revient à multiplier par (1 + t/100) ; une baisse de t %, par (1 – t/100). Hausse de 5 % : × 1,05. Baisse de 30 % : × 0,7.

Évolutions successives : on multiplie les coefficients, on n'additionne jamais les pourcentages.

Taux d'évolution = (valeur d'arrivée – valeur de départ) / valeur de départ × 100.

Intérêts simples. I = C × t × n, avec C le capital placé, t le taux annuel et n la durée en années. Valeur acquise = C + I.

Les exemples résolus pas à pas

La règle de trois

3 kg coûtent 7,20 €. Prix de 5 kg ?

Prix d'1 kg : 7,20 ÷ 3 = 2,40 €.
Prix de 5 kg : 2,40 × 5 = **12 €**

Calculer un taux d'évolution

Un prix passe de 80 € à 92 €.

(92 – 80) / 80 = 12 / 80 = 0,15.
Soit une hausse de **15 %**

Deux évolutions successives

Hausse de 20 %, puis baisse de 20 %.

1,2 × 0,8 = 0,96, soit 1 – 0,04.
Bilan : une baisse de **4 %**

Retrouver la valeur de départ

Après une hausse de 25 %, un prix vaut 150 €.

On divise par le coefficient : 150 ÷ 1,25.
Prix initial : **120 €**

Intérêts simples sur années

5 000 € placés à 3 % pendant 4 ans.

I = 5 000 × 0,03 × 4 = **600 €**
Valeur acquise : 5 600 €

Intérêts simples sur mois

2 000 € placés à 4 % pendant 9 mois.

Durée en années : 9/12.
I = 2 000 × 0,04 × 9/12 = **60 €**

L'astuce rapide · 10 % : on divise par 10. 5 % : la moitié de 10 %. 1 % : on divise par 100. 25 % : le quart. 50 % : la moitié. Ainsi, 15 % de 240 = 24 + 12 = 36.

Les pièges classiques

+20 % puis −20 % ne ramène pas au point de départ : on obtient une baisse de 4 %, car la baisse s'applique à un montant plus élevé.

Une baisse de 25 % ne se rattrape pas par une hausse de 25 % : il faut une hausse d'environ 33,3 % (1 ÷ 0,75 = 1,333…).

Un taux se calcule sur la valeur de départ, jamais sur la valeur d'arrivée.

Points et pourcentages : un taux qui passe de 10 % à 12 % augmente de 2 points, soit une hausse de 20 %.

Une durée en mois se divise par 12 dans la formule des intérêts simples, une durée en jours par 360 ou 365 selon l'énoncé.

Entraînez-vous : 5 QCM

Comme au concours : une seule bonne réponse, et une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Combien valent 15 % de 240 ?
A. 36 · B. 24 · C. 3,6 · D. 16

2. Un prix augmente de 10 %, puis encore de 10 %. La hausse globale est de :
A. 20 % · B. 21 % · C. 11 % · D. 100 %

3. Après une baisse de 20 %, un article coûte 64 €. Son prix initial était de :
A. 76,80 € · B. 84 € · C. 80 € · D. 51,20 €

4. 4 000 € sont placés à intérêts simples, au taux de 2,5 %, pendant 3 ans. Les intérêts s'élèvent à :
A. 100 € · B. 307,52 € · C. 30 € · D. 300 €

5. 6 stylos coûtent 9 €. Combien coûtent 14 stylos ?
A. 21 € · B. 18 € · C. 23 € · D. 12,60 €

Corrigés détaillés

1. A · 10 % de 240 = 24 et 5 % = 12, donc 15 % = 36.

2. B · 1,1 × 1,1 = 1,21, soit une hausse de 21 %. Additionner donnerait 20 %, ce qui est faux.

3. C · On divise par le coefficient 0,8 : 64 ÷ 0,8 = 80 €. Ajouter 20 % de 64 (réponse A) est l'erreur classique.

4. D · I = 4 000 × 0,025 × 3 = 300 €. La réponse B correspond à des intérêts composés, hors programme.

5. A · Un stylo : 9 ÷ 6 = 1,50 €. Quatorze stylos : 1,50 × 14 = 21 €.

Prix, bénéfices et conversions

Prix de revient, bénéfice et perte, TVA, masses, volumes, masse volumique et densité

L'ESSENTIEL

Le prix de revient = prix d'achat + frais (transport, stockage, main-d'œuvre…). **Le bénéfice** = prix de vente − prix de revient. S'il est négatif, c'est une **perte**.

Taux de marge = marge ÷ prix d'achat × 100. **Taux de marque** = marge ÷ prix de vente × 100. Le premier est toujours plus élevé que le second.

La TVA (taxe sur la valeur ajoutée) s'ajoute au prix hors taxes (HT) pour donner le prix toutes taxes comprises (TTC). Au taux normal de 20 % : TTC = HT × 1,2 et HT = TTC ÷ 1,2.

La masse volumique ρ (rho) = masse ÷ volume, en kg/m³ ou en g/cm³. Celle de l'eau vaut 1 000 kg/m³, soit 1 kg/L ou 1 g/cm³.

La densité compare la masse volumique d'un corps à celle de l'eau. Elle n'a pas d'unité. Comme 1 litre d'eau pèse 1 kg : masse (kg) = volume (L) × densité.

Les conversions à connaître

Masses	Volumes	Correspondances
1 t (tonne) = 1 000 kg	1 m³ = 1 000 L	1 L = 1 dm³
1 q (quintal) = 100 kg	1 L = 100 cL = 1 000 mL	1 mL = 1 cm³
1 kg = 1 000 g · 1 g = 1 000 mg	1 hL (hectolitre) = 100 L	1 L d'eau pèse 1 kg

Les exemples résolus pas à pas

Marge et taux

Un article acheté 40 € est revendu 50 €.

Marge : 50 − 40 = 10 €.
Taux de marge : 10 ÷ 40 = **25 %**
Taux de marque : 10 ÷ 50 = **20 %**

Retrouver le prix HT

Un prix TTC de 96 €, TVA à 20 %.

HT = 96 ÷ 1,2 = **80 €**
TVA = 96 − 80 = 16 €

Masse d'un liquide

2,5 L d'huile de densité 0,92.

Masse = 2,5 × 0,92 = **2,3 kg**
(soit 2 300 g)

Changer d'unité

Convertir 3,4 t en kg, puis en g.

3,4 × 1 000 = **3 400 kg**
3 400 × 1 000 = **3 400 000 g**

L'astuce rapide · Avec une TVA à 20 %, la TVA vaut un sixième du prix TTC : 96 ÷ 6 = 16 €. Le prix HT s'obtient alors d'une simple soustraction.

Les pièges classiques

Le prix HT n'est pas le TTC moins 20 % : 96 − 19,20 = 76,80 €, alors que le bon prix HT est 96 ÷ 1,2 = 80 €.

Taux de marge et taux de marque ne se confondent pas : lisez bien sur quel prix l'énoncé calcule le pourcentage.

Deux remises de 10 % ne font pas 20 % : 0,9 × 0,9 = 0,81, soit une remise totale de 19 %.

1 m³ = 1 000 L, et non 100 L : un cube d'un mètre de côté contient 1 000 cubes d'un décimètre.

La densité n'a pas d'unité : une réponse « 0,92 kg/L » au lieu de 0,92 peut être un piège dans les propositions.

Entraînez-vous : 5 QCM

Comme au concours : une seule bonne réponse, et une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Un article coûte 250 € HT. Avec une TVA à 20 %, son prix TTC est de :
A. 270 € · B. 300 € · C. 312,50 € · D. 50 €

2. Un article coûte 180 € TTC, TVA à 20 %. Son prix HT est de :
A. 144 € · B. 160 € · C. 150 € · D. 216 €

3. Un commerçant achète un produit 60 € et le revend 75 €. Son taux de marge est de :
A. 20 % · B. 15 % · C. 125 % · D. 25 %

4. Quelle est la masse de 3 L d'un liquide de densité 1,2 ?
A. 3,6 kg · B. 2,5 kg · C. 360 g · D. 36 kg

5. Combien de litres représentent 0,75 m³ ?
A. 75 L · B. 7 500 L · C. 750 L · D. 0,75 L

Corrigés détaillés

1. B · 250 × 1,2 = 300 €.

2. C · 180 ÷ 1,2 = 150 €. Vérification : 150 × 1,2 = 180. La réponse A (180 − 20 %) est le piège.

3. D · Marge : 15 €. Taux de marge : 15 ÷ 60 = 25 %. La réponse A (15 ÷ 75) est le taux de marque.

4. A · 3 × 1,2 = 3,6 kg.

5. C · 1 m³ = 1 000 L, donc 0,75 × 1 000 = 750 L.

Le calcul littéral

Développer, factoriser, réduire et utiliser les identités remarquables

L'ESSENTIEL

Le calcul littéral est le calcul avec des lettres, qui représentent des nombres inconnus ou quelconques.

Monômes et polynômes. Un monôme est le produit d'un nombre par une puissance de x ($3x^2$, $-5x$, 7). Un polynôme est une somme de monômes ($2x^3 - x + 4$) ; son degré est le plus grand exposant de x (ici 3).

Développer, c'est transformer un produit en somme : $k(a + b) = ka + kb$ et $(a + b)(c + d) = ac + ad + bc + bd$.

Factoriser, c'est l'inverse : transformer une somme en produit, grâce à un facteur commun ou à une identité remarquable.

Réduire, c'est regrouper les termes semblables : $3x + 5 - x + 2 = 2x + 7$.

Les trois identités remarquables

Forme produit	Forme développée	Exemple
$(a + b)^2$	$a^2 + 2ab + b^2$	$(x + 3)^2 = x^2 + 6x + 9$
$(a - b)^2$	$a^2 - 2ab + b^2$	$(x - 4)^2 = x^2 - 8x + 16$
$(a + b)(a - b)$	$a^2 - b^2$	$(x + 7)(x - 7) = x^2 - 49$

Les exemples résolus pas à pas

Développer un carré

Développer $(2x + 3)^2$.

$a = 2x$ et $b = 3$.
$(2x)^2 + 2 \times 2x \times 3 + 3^2$
$= \mathbf{4x^2 + 12x + 9}$

Développer et réduire

Développer $(x + 2)(3x - 1)$.

$3x^2 - x + 6x - 2$
$= \mathbf{3x^2 + 5x - 2}$

Factoriser par un facteur commun

Factoriser $6x^2 - 9x$.

Facteur commun : $3x$.
$6x^2 - 9x = \mathbf{3x(2x - 3)}$

Factoriser par une identité

Factoriser $x^2 - 10x + 25$.

On reconnaît $a^2 - 2ab + b^2$, avec $a = x$ et $b = 5$.
$= \mathbf{(x - 5)^2}$

L'astuce rapide · Les identités servent au calcul mental. $101^2 = (100 + 1)^2 = 10\,000 + 200 + 1 = 10\,201$. $49 \times 51 = (50 - 1)(50 + 1) = 2\,500 - 1 = 2\,499$.

Les pièges classiques

$(a + b)^2$ n'est pas égal à $a^2 + b^2$: on oublie le double produit 2ab. $(x + 3)^2 = x^2 + 6x + 9$.

Un signe moins devant une parenthèse change tous les signes : $-(x - 3) = -x + 3$.

$3x \times 2x = 6x^2$, et non $6x$: $x \times x = x^2$.

$4x^2 - 9$ se factorise : c'est $(2x)^2 - 3^2$, soit $(2x - 3)(2x + 3)$. Pensez à repérer les carrés.

Une factorisation doit être complète : $x(2x + 8)$ est juste mais incomplète ; on attend $2x(x + 4)$.

Entraînez-vous : 5 QCM

Comme au concours : une seule bonne réponse, et une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. $(x + 4)^2$ est égal à :
A. $x^2 + 16$ · B. $x^2 + 4x + 16$ · C. $x^2 + 8x + 16$ · D. $2x + 8$

2. La factorisation de $25x^2 - 16$ est :
A. $(5x - 4)(5x + 4)$ · B. $(5x - 4)^2$ · C. $(5x + 4)^2$ · D. $(25x - 4)(x + 4)$

3. $3(x - 2) - (2x - 5)$ est égal à :
A. $x - 11$ · B. $x - 1$ · C. $5x - 11$ · D. $x + 1$

4. Combien vaut 99^2 ?
A. 9 081 · B. 9 999 · C. 9 701 · D. 9 801

5. La factorisation complète de $2x^2 + 8x$ est :
A. $2x(x + 8)$ · B. $2x(x + 4)$ · C. $10x^3$ · D. $2(x + 4)^2$

Corrigés détaillés

1. C · $a = x$, $b = 4$: $x^2 + 2 \times x \times 4 + 16 = x^2 + 8x + 16$.

2. A · $25x^2 - 16 = (5x)^2 - 4^2$, de la forme $a^2 - b^2 = (a - b)(a + b)$.

3. B · $3x - 6 - 2x + 5 = x - 1$. Le signe moins inverse le -5, qui devient $+5$.

4. D · $(100 - 1)^2 = 10\,000 - 200 + 1 = 9\,801$.

5. B · Facteur commun $2x$: $2x^2 + 8x = 2x(x + 4)$. Vérification en développant : $2x^2 + 8x$.

Équations, inéquations et systèmes

Premier degré, une ou deux inconnues, mise en équation de problèmes

L'ESSENTIEL

Résoudre une équation, c'est trouver la valeur de l'inconnue qui rend l'égalité vraie. On peut ajouter, soustraire, multiplier ou diviser les deux membres par un même nombre (non nul pour la division).

Équation produit nul. $A \times B = 0$ si et seulement si $A = 0$ ou $B = 0$.

Inéquation. Mêmes règles, avec une exception : multiplier ou diviser par un nombre négatif inverse le sens de l'inégalité.

Système de deux équations à deux inconnues. Par substitution, on exprime une inconnue en fonction de l'autre et on remplace. Par combinaison, on additionne ou soustrait les équations pour éliminer une inconnue.

Problème en 5 étapes. Choisir l'inconnue, mettre en équation, résoudre, vérifier, répondre à la question posée avec son unité.

Les exemples résolus pas à pas

Une équation simple

Résoudre $5x - 7 = 2x + 8$.

On regroupe les x : $5x - 2x = 8 + 7$.
$3x = 15$, donc **$x = 5$**
Vérification : $25 - 7 = 18 = 10 + 8$.

Une inéquation

Résoudre $-3x + 6 > 0$.

$-3x > -6$. On divise par -3 :
le sens s'inverse.
$x < 2$

Un système par combinaison

$x + y = 30$ et $x - y = 6$.

On additionne : $2x = 36$, donc $x = 18$.
Puis $y = 30 - 18 = 12$.
$x = 18$ et $y = 12$

Un problème à deux inconnues

Places à 9 € et à 6 € : 120 places vendues, recette de 960 €.

$x + y = 120$ et $9x + 6y = 960$.
$9x + 6(120 - x) = 960 \rightarrow 3x = 240$.
80 places à 9 €, 40 à 6 €

L'astuce rapide · Au QCM, testez les propositions : remplacez x par chaque réponse dans l'équation. Celle qui vérifie l'égalité est la bonne, souvent en moins de temps qu'une résolution complète.

Les pièges classiques

Diviser par un nombre négatif inverse le sens : $-2x > 6$ donne $x < -3$, et non $x > -3$.

Un terme qui change de membre change de signe : $x + 5 = 12$ donne $x = 12 - 5$.

Une équation produit nul a souvent deux solutions : $(x - 2)(x + 3) = 0$ donne $x = 2$ ou $x = -3$.

Ne divisez jamais par l'inconnue : dans $x^2 = 3x$, diviser par x fait perdre la solution $x = 0$.

Répondez à la question posée : si l'on demande le prix d'une place, trouver x ne suffit pas toujours.

Entraînez-vous : 5 QCM

Comme au concours : une seule bonne réponse, et une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. La solution de $4x + 3 = 19$ est :
A. 4 · B. 5,5 · C. 16 · D. 3

2. Les solutions de $-2x \geq 8$ sont :
A. $x \geq -4$ · B. $x \leq -4$ · C. $x \leq 4$ · D. $x \geq 4$

3. La solution du système $x + y = 10$ et $2x + y = 16$ est :
A. (4 ; 6) · B. (5 ; 5) · C. (6 ; 4) · D. (8 ; 2)

4. La somme de trois entiers consécutifs vaut 72. Le plus grand des trois est :
A. 23 · B. 24 · C. 26 · D. 25

5. Les solutions de $(x - 3)(2x + 1) = 0$ sont :
A. 3 et $-1/2$ · B. -3 et $1/2$ · C. 3 seulement · D. 3 et -2

Corrigés détaillés

1. A · $4x = 19 - 3 = 16$, donc $x = 4$.

2. B · On divise par -2, ce qui inverse le sens : $x \leq -4$.

3. C · On soustrait la 1re équation de la 2e : $x = 6$, puis $y = 10 - 6 = 4$.

4. D · $n + (n + 1) + (n + 2) = 72$, donc $3n + 3 = 72$ et $n = 23$. Les nombres : 23, 24, 25.

5. A · $x - 3 = 0$ donne $x = 3$; $2x + 1 = 0$ donne $x = -1/2$.

Les moyennes

Moyenne simple, moyenne pondérée, moyenne de plusieurs groupes et note à obtenir

L'ESSENTIEL

La moyenne simple (ou arithmétique) = somme des valeurs ÷ nombre de valeurs.

La moyenne pondérée donne à chaque valeur un poids, appelé coefficient : moyenne = somme des (valeur × coefficient) ÷ somme des coefficients. Les coefficients peuvent être des effectifs, des quantités ou des coefficients d'épreuve.

Deux propriétés utiles. Si l'on ajoute un même nombre à toutes les valeurs, la moyenne augmente de ce nombre. Si on les multiplie toutes par un même nombre, la moyenne est multipliée par ce nombre.

Un repère de contrôle. Une moyenne est toujours comprise entre la plus petite et la plus grande des valeurs.

Les exemples résolus pas à pas

Une moyenne simple

Notes : 12, 15, 9 et 14.

Somme : 12 + 15 + 9 + 14 = 50.
Moyenne : 50 ÷ 4 = **12,5**

Une moyenne pondérée

11 à une épreuve de coefficient 3, 15 à une épreuve de coefficient 1.

(11 × 3 + 15 × 1) ÷ (3 + 1) = 48 ÷ 4
= **12** (et non 13, moyenne simple)

Réunir deux groupes

Groupe A : 20 candidats, moyenne 12.
Groupe B : 30 candidats, moyenne 8.

Total des points : 20 × 12 + 30 × 8 = 480.
480 ÷ 50 = **9,6** (et non 10)

La note à obtenir

Notes : 10, 13, 11 et 12. Quelle 5e note pour 12 de moyenne ?

Total visé : 12 × 5 = 60. Total acquis : 46.
Note nécessaire : 60 − 46 = **14**

L'astuce rapide · Raisonnez sur les totaux plutôt que sur les moyennes : multipliez chaque moyenne par son effectif, additionnez, puis divisez par l'effectif total. Cette méthode règle presque tous les problèmes de moyenne.

Les pièges classiques

La moyenne de deux moyennes n'est pas la moyenne de l'ensemble, sauf si les deux groupes ont le même effectif. Repassez par les totaux.

Une moyenne pondérée se divise par la somme des coefficients, et non par le nombre de notes.

La vitesse moyenne n'est pas la moyenne des vitesses : 120 km à l'aller à 60 km/h (2 h), puis au retour à 40 km/h (3 h), donnent 240 km en 5 h, soit 48 km/h et non 50.

Une moyenne hors des valeurs extrêmes est forcément fausse : c'est un contrôle immédiat des propositions.

Entraînez-vous : 5 QCM

Une seule bonne réponse ; une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Quelle est la moyenne de 8, 12, 15, 9 et 16 ?
A. 11 · B. 12 · C. 12,5 · D. 15

2. Un candidat obtient 10 à une épreuve de coefficient 2 et 16 à une épreuve de coefficient 1. Sa moyenne est de :
A. 12 · B. 13 · C. 14 · D. 11

3. La moyenne de 4 notes est 11. Avec une 5e note de 16, la moyenne devient :
A. 13,5 · B. 12 · C. 11,5 · D. 12,5

4. Une classe de 10 élèves a 14 de moyenne, une autre de 30 élèves a 10. Moyenne de l'ensemble :
A. 12 · B. 10,5 · C. 11 · D. 13

5. On ajoute 2 points à toutes les notes d'une série dont la moyenne est 9,5. La nouvelle moyenne est :
A. 9,5 · B. 19 · C. 10,5 · D. 11,5

Corrigés détaillés

1. B · 8 + 12 + 15 + 9 + 16 = 60, et 60 ÷ 5 = 12.

2. A · (10 × 2 + 16 × 1) ÷ 3 = 36 ÷ 3 = 12. La réponse B est la moyenne simple, sans coefficients.

3. B · Total des 4 notes : 4 × 11 = 44. Avec 16 : 60, et 60 ÷ 5 = 12.

4. C · 10 × 14 + 30 × 10 = 440 points pour 40 élèves : 440 ÷ 40 = 11. La réponse A est la moyenne des deux moyennes.

5. D · Ajouter 2 à chaque note ajoute 2 à la moyenne : 9,5 + 2 = 11,5.

Le raisonnement logique

Suites de nombres et de lettres, déductions, négations, énigmes

L'ESSENTIEL

Une suite de nombres obéit à une règle. Cherchez dans l'ordre : un écart constant (+), un rapport constant (×), des écarts qui forment eux-mêmes une suite, ou deux suites mêlées une case sur deux.

Une suite de lettres se traite comme une suite de nombres, avec le rang de chaque lettre dans l'alphabet (tableau ci-dessous).

La déduction. « Tous les A sont B » et « x est A » permettent de conclure « x est B ». Mais « x est B » ne permet pas de conclure que x est A.

La contraposée. « Si P, alors Q » équivaut à « si non Q, alors non P ». Elle est toujours vraie quand la phrase de départ l'est, contrairement à la réciproque « si Q, alors P ».

La négation. Le contraire de « tous » est « au moins un… ne… pas ». Le contraire de « au moins un » est « aucun ».

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
N	**O**	**P**	**Q**	**R**	**S**	**T**	**U**	**V**	**W**	**X**	**Y**	**Z**
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

Les exemples résolus pas à pas

Un rapport constant

3, 6, 12, 24, … ?

Chaque terme est multiplié par 2.
24 × 2 = **48**

Des écarts en suite

2, 5, 10, 17, 26, … ?

Écarts : +3, +5, +7, +9, puis +11.
26 + 11 = **37**

Une suite de lettres

B, E, H, K, … ?

Rangs : 2, 5, 8, 11, soit +3 à chaque fois.
11 + 3 = 14, soit la lettre **N**

Une énigme par élimination

Anne, Bruno et Chloé sont au cadastre, à la paie et au recouvrement. Bruno est à la paie ; Anne n'est pas au cadastre.

Il reste cadastre et recouvrement pour Anne et Chloé.
Anne : recouvrement · Chloé : cadastre

L'astuce rapide · Écrivez toujours les écarts entre les termes sous la suite. Si rien n'apparaît, regardez les termes un sur deux : 1, 10, 2, 20, 3, 30 cache deux suites simples, et le suivant est 4.

Les pièges classiques

La réciproque n'est pas automatique : « tous les contrôleurs ont réussi un concours » ne dit pas que tous les lauréats d'un concours sont contrôleurs.

Le contraire de « tous sont présents » n'est pas « tous sont absents » : c'est « au moins un est absent ».

« Certains » signifie « au moins un » : il n'exclut pas que tous le soient.

N'ajoutez aucune hypothèse : raisonnez seulement à partir de ce que dit l'énoncé, même si cela heurte le bon sens.

Une suite peut décroître ou alterner : 81, 27, 9, 3 se divise par 3 à chaque étape.

Entraînez-vous : 5 QCM

Comme au concours : une seule bonne réponse, et une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Quel nombre suit : 1, 4, 9, 16, 25, ... ?
A. 30 · B. 35 · C. 36 · D. 49

2. Quel nombre suit : 81, 27, 9, 3, ... ?
A. 1 · B. 0 · C. 1/3 · D. −3

3. Quelle lettre suit : A, C, F, J, ... ?
A. N · B. O · C. P · D. M

4. « Tous les agents du service sont formés. Paul n'est pas formé. » On peut conclure que :
A. Paul est agent du service · B. Paul n'est pas agent du service · C. certains agents ne sont pas formés · D. on ne peut rien conclure

5. La négation de « tous les candidats ont réussi » est :
A. aucun candidat n'a réussi · B. tous ont échoué · C. au moins un candidat n'a pas réussi · D. certains candidats ont réussi

Corrigés détaillés

1. C · Ce sont les carrés : 1^2, 2^2, 3^2, 4^2, 5^2, puis $6^2 = 36$. Écarts : +3, +5, +7, +9, +11.

2. A · On divise par 3 à chaque étape : 3 ÷ 3 = 1.

3. B · Rangs 1, 3, 6, 10 : écarts +2, +3, +4, puis +5. 10 + 5 = 15, soit O.

4. B · C'est la contraposée : s'il était agent du service, il serait formé. Il ne l'est pas, donc il n'en fait pas partie.

5. C · Il suffit d'un seul échec pour que « tous ont réussi » soit faux.

Dominos, cartes, dés et grilles

Les tests de logique sur supports de jeux : les conventions à connaître et la méthode

LES CONVENTIONS À CONNAÎTRE

Les dominos. Un jeu compte 28 dominos ; chaque moitié porte de 0 à 6 points. On lit le plus souvent chaque moitié comme une suite à part. Le comptage est circulaire : après 6 vient 0, et avant 0 vient 6.

Les cartes. Un jeu de 52 cartes compte 4 couleurs : pique ♠ et trèfle ♣ (noires), cœur ♥ et carreau ♦ (rouges). Valeurs usuelles : As = 1, Valet = 11, Dame = 12, Roi = 13. Le comptage est circulaire : après le Roi revient l'As. Un jeu de 32 cartes va du 7 à l'As.

Les dés. Sur un dé classique, deux faces opposées totalisent toujours 7 : 1 et 6, 2 et 5, 3 et 4.

Les grilles. La règle porte sur les lignes, les colonnes ou les diagonales : une somme constante, une suite, ou une opération entre les deux premières cases.

Les exemples résolus pas à pas

Une suite de dominos

1	2	3	4	?
6	4	2	0	?

En haut : 1, 2, 3, 4 (+1), donc 5.
En bas : 6, 4, 2, 0 (−2). Avant 0 vient 6, puis 5.
Réponse : **5 en haut, 5 en bas**

Une suite de cartes



Valeur : +2 à chaque carte, donc 10.
Couleur : cœur et pique alternent, donc cœur.
Réponse : **10 de cœur**

Un dé

Un dé posé sur la table montre 1 sur sa face du dessus. Quelle face touche la table ?

La face du dessous est opposée à celle du dessus.
1 + 6 = 7 : c'est le **6**

Une grille

4	9	2
3	5	7
8	1	?

Chaque ligne totalise 15 : 4 + 9 + 2 = 15 et 3 + 5 + 7 = 15.

8 + 1 + ? = 15, donc **6**. Vérification par la colonne : 2 + 7 + 6 = 15.

L'astuce rapide · Pour les dominos et les cartes, imaginez un cadran d'horloge : de 0 à 6 pour les dominos, de l'As au Roi pour les cartes. Quand une suite dépasse la fin, elle repart au début.

Les pièges classiques

Un domino ne porte jamais 7 points : une proposition à 7 ou plus est fausse. Pensez au cycle, après 6 vient 0.

Séparez valeur et couleur : sur une carte, la valeur suit souvent une règle et la couleur une autre.

Le total de 7 ne vaut que pour les faces opposées d'un dé, jamais pour deux faces voisines.

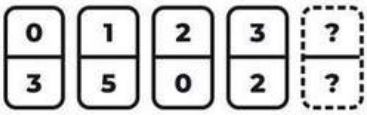
Vérifiez la règle sur toute la suite, pas seulement sur les deux premiers éléments.

Dans une grille, contrôlez lignes et colonnes : une règle qui marche sur les lignes doit aussi donner une réponse cohérente avec les colonnes.

Entraînez-vous : 5 QCM

Comme au concours : une seule bonne réponse, et une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous. Pour les dominos, le premier chiffre est celui du haut.

1. Quel domino complète la suite ?



A. 4/1 · B. 5/4 · C. 4/6 · D. 4/4

2. Quelle carte complète la suite ?



A. 8 de pique · B. 9 de cœur · C. 9 de pique · D. 10 de pique

3. Sur un dé classique, quelle face est opposée au 2 ?

A. 4 · B. 5 · C. 6 · D. 3

4. Quelle carte suit : Valet, Roi, 2, 4, ... ?

A. 6 · B. As · C. Dame · D. 3

5. Quel nombre complète la grille ?

2	4	6
3	6	9
4	8	?

A. 10 · B. 16 · C. 14 · D. 12

Corrigés détaillés

1. D · En haut : 0, 1, 2, 3, donc 4. En bas : +2 en tournant de 0 à 6 : 3, 5, 0, 2, puis 4.

2. C · Valeurs 1, 3, 5, 7 (+2), donc 9. Pique et cœur alternent : pique.

3. B · Les faces opposées totalisent 7 : 2 + 5 = 7.

4. A · +2 à chaque carte : Valet (11), Roi (13), puis As, 2 en repartant au début, 4, et enfin 6.

5. D · Chaque ligne donne n, 2n, 3n : 4, 8, 12. Les colonnes le confirment : 6, 9, 12 (+3).

Les suites de figures

Rotations, déplacements, ajouts, alternances : trouver la case manquante

LES SIX TRANSFORMATIONS À RECONNAÎTRE

1. La rotation. La figure tourne d'un même angle à chaque case (45° ou 90°), dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens inverse.

2. Le déplacement. Un élément change de place selon un trajet régulier : il passe d'un coin à l'autre, avance d'une case.

3. Le comptage. Le nombre de côtés, de points ou de traits augmente ou diminue d'une valeur fixe.

4. L'alternance. Une propriété change une case sur deux : plein puis vide, grand puis petit.

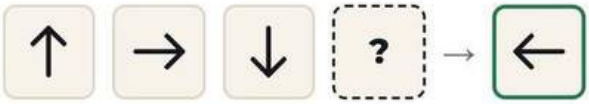
5. La symétrie. La figure se retourne comme dans un miroir, de gauche à droite ou de haut en bas.

6. La superposition. La troisième case réunit les traits des deux premières.

Attention : une même suite combine souvent **deux règles** à la fois, par exemple une rotation et une alternance.

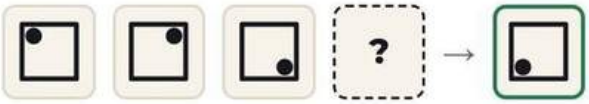
Les exemples résolus pas à pas

Une rotation de 90°



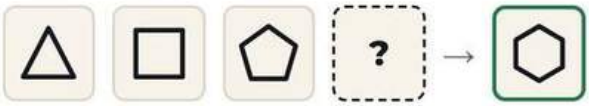
La flèche tourne d'un quart de tour dans le sens des aiguilles d'une montre. Après le bas vient **la gauche**.

Un déplacement



Le point avance d'un coin dans le sens des aiguilles d'une montre. Il arrive **en bas à gauche**.

Un comptage



3, 4, puis 5 côtés : un côté de plus à chaque case. Il faut **un hexagone** (6 côtés).

Deux règles à la fois



Règle 1 : un quart de tour, donc la pointe à gauche. Règle 2 : plein et vide alternent, donc **vide**.

La méthode rapide · Comparez deux cases voisines et posez-vous quatre questions : qu'est-ce qui a tourné ? bougé ? changé de nombre ? changé d'aspect ? Vérifiez ensuite chaque règle trouvée sur toute la suite.

Les pièges classiques

Se tromper de sens de rotation : repérez une pointe ou un coin et suivez-le d'une case à l'autre.

Confondre rotation et symétrie : un F qui tourne reste lisible ; un F vu dans un miroir est inversé.

Ne voir qu'une règle sur deux : si deux propositions conviennent, une seconde règle (couleur, taille) les départage.

Juger sur les deux premières cases : vérifiez toujours la règle jusqu'à la dernière case connue.

Y passer trop de temps : ces questions sont gourmandes ; au-delà de 2 minutes, passez et revenez-y.

Entraînez-vous : 5 QCM

Trouvez la figure qui remplace le point d'interrogation. Une seule bonne réponse ; une réponse fausse retire des points.

1. Quelle flèche complète la suite ?



2. Où se trouve le point dans la case suivante ?



3. Quelle case complète la suite ?



4. Quelle figure réunit les deux premières ?



5. Quel cercle complète la suite ?



Corrigés détaillés

1. B · La flèche tourne d'un huitième de tour (45°) dans le sens des aiguilles d'une montre : après la droite vient le bas à droite.

2. C · Le point tourne dans le sens inverse des aiguilles d'une montre : haut gauche, bas gauche, bas droite, puis haut droite.

3. A · 1, 3, 5 points : deux de plus à chaque case, donc 7 points.

4. D · La troisième case superpose les deux barres : on obtient une croix en X.

5. B · Petit plein et grand vide alternent : après un petit plein vient un grand vide.

Le QCM 2026 corrigé

Les 8 questions de mathématiques et les 6 de raisonnement logique, avec leur corrigé

Le sujet 2026. Le QCM est **commun à toutes les options** : 30 questions, réparties en 8 de connaissances générales, 8 de français, 8 de mathématiques et 6 de raisonnement logique. Une seule bonne réponse sur quatre ; une réponse fausse est pénalisée. Cette fiche reprend les questions de mathématiques et de raisonnement logique et les corrige.

Mathématiques

17. Un moteur tourne à 20 tours par seconde. Combien de tours en 1 min 30 s ?
1. 26 · 2. 30 · 3. 1 200 · 4. 1 800
Réponse 4. 1 min 30 s = 90 s ; 20 × 90 = 1 800.

18. Un train part à 10 h pour un terminus à 50 km, prévu à 11 h ; il arrive avec 36 min de retard. Vitesse moyenne ?
1. 25 km/h · 2. 31,25 km/h · 3. 50 km/h · 4. 61,25 km/h
Réponse 2. Durée : 1 h 36 = 1,6 h ; 50 ÷ 1,6 = 31,25 km/h.

19. Un camion de 40 m. Longueur de son modèle à l'échelle 1/25 000 ?
1. 0,16 cm · 2. 0,16 mm · 3. 16 cm · 4. 16 mm
Réponse 1. 4 000 cm ÷ 25 000 = 0,16 cm.

20. 80 carnets achetés 3 € ; 65 vendus 4,50 €, le reste avec 40 % de remise. Bénéfice ?
1. 79,50 € · 2. 93,00 € · 3. 120,00 € · 4. 333,00 €
Réponse 2. Recettes : 65 × 4,50 + 15 × 2,70 = 292,50 + 40,50 = 333 € ; coût 240 € ; bénéfice 93 €.

21. Lequel de ces nombres est premier ?
1. 51 · 2. 57 · 3. 61 · 4. 63
Réponse 3. 51 = 3 × 17 ; 57 = 3 × 19 ; 63 = 7 × 9.

22. Une fonction est strictement croissante si :
1. sa dérivée est nulle · 2. sa dérivée est positive ou nulle · 3. sa dérivée est strictement négative · 4. sa dérivée est strictement positive
Réponse 4. f′ > 0 sur un intervalle entraîne f strictement croissante.

23. Températures de Lyon sur 7 jours (lues sur un diagramme) : 23, 19, 24, 20, 23, 22, 20. Médiane ?
1. 20 · 2. 21 · 3. 22 · 4. 23
Réponse 3. Rangées : 19, 20, 20, **22**, 23, 23, 24 : la 4e valeur sur 7.

24. Facture de 125 € : déplacement 80 €, puis 15 € par heure commencée. Durée facturée ?
1. 2 h · 2. 3 h · 3. 4 h · 4. 14 h
Réponse 2. (125 − 80) ÷ 15 = 3 heures.

Raisonnement logique

25. Le père de la mère du père de votre tante est votre :

1. arrière-arrière-grand-oncle · 2. arrière-arrière-arrière-grand-père · 3. arrière-arrière-arrière-grand-oncle · 4. arrière-arrière-grand-père

Réponse 4. Père de la tante = grand-père ; sa mère = arrière-grand-mère ; son père = arrière-arrière-grand-père.

26. Suite de grilles 4 × 4 : un point descend d'une case en diagonale, une étoile recule d'une case sur la dernière ligne, un losange avance d'une colonne. Quelle grille suit ?

1. Figure 1 · 2. Figure 2 · 3. Figure 3 · 4. Figure 4

Réponse 4. On suit chaque symbole séparément : la figure 4 est la seule où les trois règles sont respectées.

27. Mike finit avant Paul ; Paul et Brian finissent avant Liam. Qui finit en dernier ?

1. Brian · 2. Liam · 3. Mike · 4. Paul

Réponse 2. Liam est après Paul et Brian, et Paul après Mike.

28. Bleu à gauche du vert ; jaune à droite du vert, sans côtoyer le rouge ; rouge pas à une extrémité. Ordre ?

1. Bleu, rouge, jaune, vert · 2. Bleu, rouge, vert, jaune · 3. Rouge, bleu, jaune, vert · 4. Rouge, bleu, vert, jaune

Réponse 2. Le rouge est en 2e ou 3e position ; seule la proposition 2 respecte toutes les conditions.

29. Antoine, Elsa, Ludivine, Héloïse (17, 21, 47, 54 ans) : quelle affirmation est vraie ?

1. Antoine a 21 ans, joue du saxophone… · 2. Elsa a 17 ans, est lycéenne et joue de la flûte · 3. Héloïse a 54 ans… et joue de la clarinette · 4. Ludivine a 21 ans… et joue de la trompette

Réponse 2. Elsa a 17 ans ; Héloïse = Ludivine + 33, donc 54 et 21 ; Ludivine joue de la clarinette. Antoine (47 ans) joue de la trompette, Héloïse du saxophone, Elsa de la flûte.

30. Dominos par paires : (1|2) → (4|3) ; (2|1) → (5|2) ; (3|5) → ?

1. Domino 1 · 2. Domino 2 · 3. Domino 3 · 4. Domino 4 : (6|6)

Réponse 4. On ajoute 3 à gauche et 1 à droite : (3 + 3 | 5 + 1) = (6|6).

Ce que montrent les sujets · Le raisonnement logique mêle généalogie, ordre d'arrivée, tableaux « qui fait quoi ? », suites de figures et dominos. Méthode : traitez une information à la fois, dressez un tableau au brouillon, puis confrontez chaque proposition à **toutes** les conditions. Fiches M9 à M11.

Le QCM du sujet zéro corrigé

Les 8 questions de mathématiques et les 6 de raisonnement logique, avec leur corrigé

Le sujet zéro, publié pour présenter l'épreuve, suivait la même répartition que 2026. Les questions s'appuyant sur une figure sont décrites en mots.

Mathématiques

17. Écriture scientifique de 0,000 56 ?

1. $5{,}6 \times 10^{-3}$ · 2. $5{,}6 \times 10^{-4}$ · 3. $5{,}6 \times 10^{-5}$ · 4. 56×10^{-4}

Réponse 2. La virgule avance de 4 rangs ; 56×10^{-4} n'a pas un seul chiffre avant la virgule.

18. Échelle 1/300 000 : quelle distance réelle pour 5 cm ?

1. 5 km · 2. 10 km · 3. 15 km · 4. 200 km

Réponse 3. 5 × 300 000 = 1 500 000 cm = 15 km.

19. Notes 6, 10, 16 (coefficients 7, 3, 2) ; épreuve 4 de coefficient 2. Note minimale pour 10 de moyenne ?

1. 17 · 2. 17,5 · 3. 18 · 4. 18,5

Réponse 3. Il faut 14 × 10 = 140 points ; on a 42 + 30 + 32 = 104 ; 2x = 36, x = 18.

20. Quand j'avais 2 ans, ma sœur avait le triple de mon âge. J'ai 16 ans : quel âge a-t-elle ?

1. 18 ans · 2. 20 ans · 3. 22 ans · 4. 48 ans

Réponse 2. Elle avait 6 ans : 4 ans d'écart, constant. 16 + 4 = 20.

21. Notes : 12, 14, 10, 16, 12, 14, 18, 12. Médiane ?

1. 12 · 2. 13 · 3. 14 · 4. 16

Réponse 2. Rangées : 10, 12, 12, 12, 14, 14, 16, 18. Effectif pair : (12 + 14) ÷ 2 = 13.

22. 6 boules : blanches numérotées 1, 1, 2, 3 ; noires 1, 2. Probabilité de tirer une blanche numérotée 1 ?

1. 1/3 · 2. 1/5 · 3. 1/2 · 4. 1/4

Réponse 1. 2 cas favorables sur 6 : 2/6 = 1/3.

23. Factorisation de $45x^2 + 71x + 28$?

1. $(5x + 4)(9x + 7)$ · 2. $(5x + 14)(9x + 2)$ · 3. $(9x + 4)(5x + 7)$ · 4. $(9x + 14)(5x + 2)$

Réponse 1. On redéveloppe : $45x^2 + 35x + 36x + 28 = 45x^2 + 71x + 28$.

24. Convertissez 141 minutes en heures.

1. 2,21 h · 2. 2,35 h · 3. 2,41 h · 4. 2,50 h

Réponse 2. 141 ÷ 60 = 2,35 h, soit 2 h 21 min. Piège : 2,21 confond minutes et centièmes.

Raisonnement logique

25. Suite d'horloges : les aiguilles tournent selon une règle fixe. Quelle horloge suit ?

1. 1 · 2. 2 · 3. 3 · 4. 4

Réponse 4. On suit séparément la grande et la petite aiguille : chacune tourne d'un angle constant à chaque étape.

26. VOITURE = 1234 ; BUS = 3 ; AVION = 521 ; DELTA PLANE = 4554. Alors :

1. KIWI = 23 · 2. ORANGE = 154 · 3. POMME = 234 · 4. SUREAU = 3452

Réponse 2. Seules les voyelles comptent : O = 1, I = 2, U = 3, E = 4, A = 5. ORANGE = O, A, E = 154.

27. CANARD, BIBELOT, CHACAL, DEMANDER, ÉCUREUIL, SIFFLET, GAGNER, ?

1. FILLES · 2. HACHOIR · 3. INCENDIE · 4. PÂQUES

Réponse 2. Chaque mot contient deux fois une lettre qui suit l'alphabet : A, B, C, D, E, F, G… puis H : HACHOIR.

28. Quel est l'intrus : 462, 683, 385, 198, 781 ?

1. 198 · 2. 385 · 3. 683 · 4. 781

Réponse 3. Le chiffre du milieu est la somme des deux autres (4 + 2 = 6 ; 3 + 5 = 8…), sauf pour 683 (6 + 3 = 9).

29. Combien de triangles dans un grand triangle découpé en 9 petits triangles ?

1. 9 · 2. 11 · 3. 13 · 4. 15

Réponse 3. 9 petits + 3 moyens (de 4 petits) + 1 grand = 13.

30. Julie a 37 ans, Anastasia 15. Dans combien d'années Anastasia aura-t-elle la moitié de l'âge de Julie ?

1. 3 ans · 2. 7 ans · 3. 11 ans · 4. 15 ans

Réponse 2. $15 + x = (37 + x) \div 2$, d'où $x = 7$: 22 ans et 44 ans.

À retenir · Les questions de calcul sont courtes : conversions de durées, échelles, moyennes pondérées, médiane, probabilités simples, factorisation à vérifier en redéveloppant. Une estimation rapide élimine souvent deux propositions sur quatre. Fiches M1 à M8.

CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES · ÉPREUVE D'ADMISSION

L'oral d'admission

Un entretien de 25 minutes, coefficient 6. Une fiche méthode et 6 fiches de deux pages pour préparer sa présentation, convaincre de sa motivation, connaître la DGFiP et réussir les mises en situation, avec 30 questions de jury et leurs pistes de réponse.

PRÉPARER L'ENTRETIEN

- M — Méthode : le format, les critères, le plan de préparation
- 01 — Préparer sa présentation de cinq minutes

CONNAÎTRE L'ADMINISTRATION

- 02 — La DGFiP : missions et organisation
- 03 — Le métier de contrôleur

CONVAINCRE

- 04 — Convaincre de sa motivation
- 05 — Valeurs et obligations du fonctionnaire

AGIR

- 06 — Réussir les mises en situation

Ressource gratuite. Ce pack est diffusé bénévolement pour aider les candidats. Vous pouvez le partager librement ; il ne peut pas être vendu.

L'Essentiel Concours

D'après l'arrêté du 1er juillet 2024 et le guide officiel de l'oral (mars 2025).
Initiative indépendante : ce document n'est pas une publication officielle de la DGFiP.

Version 1.1 · novembre 2026 Licence CC BY-NC-ND 4.0 · L'Essentiel Concours contact@lessentiel-concours.fr

Réussir l'entretien d'admission

25 minutes, coefficient 6 : le format, ce que le jury évalue et un plan de préparation

Le format officiel. Un entretien de **25 minutes** avec un jury de deux cadres de la DGFiP, une femme et un homme. **Coefficient 6** : l'oral pèse autant que les épreuves écrites d'admissibilité. Une note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. Aucun dossier n'est à remettre avant l'épreuve.

Phase	Durée	Ce qui se passe
1. Présentation	5 minutes au plus	Vous présentez votre parcours, vos qualités et votre projet. Le jury peut vous interrompre et pénaliser un dépassement.
2. Échange	Le reste du temps	Le jury vous interroge sur votre parcours, vos aptitudes et vos motivations pour la DGFiP.
3. Mises en situation	Fin de l'entretien	Des situations professionnelles pour apprécier votre savoir-être : analyser, choisir, agir.

Ce que le jury évalue

Savoir-faire	Les compétences pratiques acquises dans vos études, emplois, engagements.
Savoir-être	S'adapter, travailler en équipe, communiquer, éventuellement encadrer.
Motivation	Sincérité et solidité du projet : pourquoi la DGFiP, pourquoi ce métier.
Raisonnement	Agir de façon appropriée, analyser une information, faire preuve de bon sens et d'esprit critique.

Ce que dit le guide officiel : le jury est formé pour évaluer « avec professionnalisme, objectivité et bienveillance » ; il ne tend pas de pièges ; il « n'attend pas que vous lui fassiez des réponses convenues ». Il veut voir comment vous exprimez et défendez une position.

Un plan de préparation sur huit semaines

Quand	Quoi
Semaines 1-2	Faire l'inventaire de son parcours (fiche O1) ; se renseigner sur la DGFiP et le métier (fiches O2 et O3)
Semaines 3-4	Rédiger sa présentation, puis la réduire à un plan de mots-clés ; préparer ses réponses de motivation (fiche O4)
Semaines 5-6	S'entraîner aux mises en situation (fiche O6) ; revoir les obligations du fonctionnaire (fiche O5)
Semaines 7-8	Oraux blancs chronométrés, devant d'autres personnes ; se filmer, corriger posture et débit

Les erreurs que signale le guide officiel

Dépasser les 5 minutes de présentation : le jury vous coupe et peut vous pénaliser.

Réciter un texte appris par cœur : le débit devient monotone ; retenez un plan, pas des phrases.

Improviser sans préparation sérieuse.

Se « vendre » à coups d'adjectifs au lieu d'illustrer ses qualités par des expériences concrètes.

Donner des réponses convenues ou peu sincères sur sa motivation.

Le jour de l'épreuve

Avant	Tenue sobre et soignée ; arriver en avance ; pièce d'identité et convocation.
En entrant	Saluer, attendre d'être invité à s'asseoir, regarder les deux membres du jury.
Pendant	Écouter la question jusqu'au bout ; prendre deux secondes pour réfléchir ; répondre de façon structurée ; reconnaître simplement ce qu'on ne sait pas.
Pour finir	Remercier le jury ; ne pas commenter sa prestation.

Répondre de façon structurée

La méthode en trois temps : une **réponse directe** en une phrase ; une **justification** en deux ou trois arguments ; un **exemple** tiré de votre expérience. Exemple : « Oui, je suis prêt à être mobile. La DGFiP recrute sur tout le territoire et je le savais en m'inscrivant. J'ai d'ailleurs déjà déménagé pour mes études à Lille, ce qui m'a appris à m'adapter vite. »

Si vous ne savez pas : dites-le simplement, puis montrez comment vous chercheriez l'information. Inventer une réponse est bien plus grave qu'avouer une lacune.

Huit questions à préparer absolument

Question	Fiche
Présentez-vous en une minute.	O1
Quelles sont vos qualités et votre principal défaut ?	O1
Que savez-vous de la DGFiP et de ses missions ?	O2
En quoi consiste le métier de contrôleur ? Êtes-vous mobile ?	O3
Pourquoi la DGFiP, et pourquoi ce concours ?	O4
Qu'est-ce que le service public pour vous ?	O4
Qu'est-ce que le secret professionnel ? La laïcité ?	O5
Un usager agressif au guichet : que faites-vous ?	O6

La règle d'or : chaque qualité que vous avancez doit être prouvée par un fait. « Je suis rigoureux » ne vaut rien ; « pendant mon stage, je tenais seul le rapprochement bancaire mensuel d'une association de 300 adhérents » vaut beaucoup.

Préparer sa présentation de cinq minutes

Faire l'inventaire de son parcours, choisir trois qualités, construire un plan, le dire sans réciter

L'objectif. En 5 minutes au plus, le jury doit comprendre **qui vous êtes**, **ce que vous savez faire** et **pourquoi vous voulez devenir contrôleur**. Le guide officiel recommande une introduction très courte, un développement structuré et une conclusion concise, avec les grandes lignes de votre parcours, les qualités acquises et votre projet professionnel.

Étape 1 · L'inventaire de votre parcours

Rubrique	Questions à vous poser
Études	Quelles matières vous ont plu ? Quels travaux, quels résultats ? Qu'avez-vous appris à faire ?
Expériences professionnelles	Stages, emplois, jobs d'été, alternance : quelles tâches, quelles responsabilités, quels résultats ?
Engagements	Associations, bénévolat, sport, service civique : quel rôle avez-vous tenu ?
Situations marquantes	Un problème résolu, un conflit apaisé, une erreur corrigée, une situation d'accueil difficile

Étape 2 · Trois qualités, trois preuves

Choisissez trois qualités utiles au métier de contrôleur, et pour chacune **un fait précis** qui la prouve. Les qualités attendues : **rigueur**, **sens du service public**, **qualité relationnelle**, **travail en équipe**, **adaptabilité**, **discrétion**, **intégrité**. Évitez la liste d'adjectifs : une qualité sans preuve n'est pas crue.

Étape 3 · Le plan type

Partie	Durée	Contenu
Introduction	20 secondes	Votre prénom, votre âge si vous le souhaitez, votre situation actuelle, en une ou deux phrases
Parcours et qualités	3 minutes	Deux ou trois étapes de votre parcours, chacune reliée à une compétence acquise et illustrée
Projet	1 minute 30	Pourquoi la DGFiP, pourquoi le métier de contrôleur, ce que vous voulez y faire
Conclusion	10 secondes	Une phrase de synthèse ; « je suis prêt à répondre à vos questions »

Étape 4 · S'entraîner sans réciter

Rédigez d'abord votre présentation entièrement, puis réduisez-la à un **plan de mots-clés** que vous mémorisez. Chronométrez-vous : visez **4 minutes 30** pour garder une marge. Filmez-vous, comme le conseille le guide, pour corriger le débit, les tics de langage et la posture. Chaque élément cité ouvrira des questions : ne parlez que de ce que vous pouvez développer.

Les pièges classiques

Raconter son CV dans l'ordre chronologique : le jury l'a sous les yeux ; il attend ce que vous en avez tiré.

Dire « je suis passionné par les impôts » sans preuve : une motivation se démontre par des faits, des démarches, une connaissance du métier.

Critiquer un ancien employeur : le jury y lit un risque de conflit ; restez factuel et positif.

Citer une expérience qu'on ne peut pas développer : le jury reviendra sur chaque point de votre présentation.

Entraînez-vous : 5 questions du jury · pistes de réponse

1. **« Présentez-vous en une minute. »**
2. **« Quelles sont vos trois principales qualités ? »**
3. **« Et votre principal défaut ? »**
4. **« Qu'est-ce que votre expérience de vendeur vous apporte pour ce poste ? »**
5. **« Pourquoi avoir changé d'orientation après vos études ? »**

Pistes de réponse

1. Gardez la même structure en version courte : **situation actuelle**, **une expérience clé** avec la compétence qu'elle vous a donnée, **votre projet** à la DGFiP. Avoir préparé cette version courte vous sauve si le jury vous la demande.

2. Citez les trois qualités de votre présentation, chacune avec **un fait précis**. Exemple : « La rigueur : en stage, j'ai repris seul le suivi des factures impayées d'une PME, et réduit les retards de moitié. »

3. Choisissez un **vrai défaut**, sans gravité pour le poste, et montrez comment vous le **corrigez**. Exemple : « J'ai tendance à vouloir tout vérifier moi-même ; j'apprends à faire confiance à l'équipe en répartissant les contrôles. » Évitez le faux défaut « je suis trop perfectionniste ».

4. Reliez chaque compétence au métier : l'**accueil** d'un public parfois mécontent (comme à un guichet de SIP), la **rigueur** de la caisse (comme en comptabilité publique), le **travail en équipe** et le respect de consignes.

5. Assumez votre parcours avec **sincérité** : expliquez ce que vous avez compris de vous-même, ce que vous gardez de cette première expérience, et en quoi elle vous a menés **logiquement** vers ce concours. Un parcours sinueux bien expliqué est un atout.

La DGFiP : missions et organisation

Ce que fait la direction générale des Finances publiques, et comment elle est organisée

Une administration née en 2008. La direction générale des Finances publiques (DGFiP) est née de la fusion de la direction générale des Impôts (DGI) et de la direction générale de la Comptabilité publique (DGCP). Elle relève du ministère chargé de l'Économie et des Finances et du ministère chargé des Comptes publics. Elle est l'une des plus grandes administrations de l'État, présente sur tout le territoire.

Deux grandes familles de missions

Mission fiscale	Mission de gestion publique
Asseoir l'impôt : calculer l'impôt sur le revenu (prélèvement à la source depuis 2019), la taxe foncière, l'impôt sur les sociétés, la TVA, les droits de succession	**Tenir les comptes de l'État** et produire ses comptes, certifiés par la Cour des comptes
Recouvrer l'impôt : encaisser, accorder des délais, poursuivre les débiteurs	**Payer les dépenses** de l'État, dont la paie de nombreux agents publics et les pensions
Contrôler : contrôle sur pièces au bureau, vérification de comptabilité sur place, lutte contre la fraude	**Tenir les comptes des collectivités locales** et des hôpitaux, les conseiller dans leur gestion
Gérer le foncier : cadastre, publicité foncière, évaluation des biens	**Gérer le patrimoine immobilier de l'État** (domaine) et les dépôts (avec la Caisse des dépôts)

L'organisation

Niveau	Rôle	Exemples de services
Central	Pilote, définit les règles et les applications informatiques	Direction générale à Paris ; services à compétence nationale
Régional et départemental	Directions régionales et départementales des Finances publiques (DRFiP, DDFiP), dirigées par un directeur	Pôles fiscaux, pôles de gestion publique, pôles de contrôle
Services de terrain	Au contact des usagers, des entreprises et des élus	Service des impôts des particuliers (SIP) ; des entreprises (SIE) ; service de gestion comptable (SGC) ; service de publicité foncière (SPF) ; brigades de vérification

Les évolutions récentes : le **nouveau réseau de proximité** (depuis 2019), qui concentre la gestion dans des services spécialisés tout en multipliant les points d'accueil, notamment dans les **France services**, et crée des conseillers aux décideurs locaux ; la dématérialisation (espace particulier sur impots.gouv.fr, déclaration automatique) ; la **facturation électronique** entre entreprises, déployée à partir du 1er septembre 2026 ; l'expérimentation de l'intelligence artificielle. En 2025, la satisfaction des usagers atteint 82 % selon le baromètre Delouvrier, qui place la DGFiP au premier rang des services publics.

Le bon réflexe · Avant l'oral, lisez le dernier rapport d'activité de la DGFiP, publié chaque année sur economie.gouv.fr : il donne les chiffres clés à jour. Renseignez-vous aussi sur la direction de votre département.

Les pièges classiques

Réduire la DGFiP aux impôts : la moitié de ses missions relève de la gestion publique : comptes de l'État, paiement, collectivités.

Confondre la DGFiP avec la Cour des comptes : la Cour juge les comptes des comptables publics et certifie ceux de l'État ; elle n'est pas une direction du ministère.

Confondre SIP et SIE : le premier s'occupe des particuliers, le second des entreprises.

Avancer des chiffres de mémoire : un chiffre faux nuit plus qu'un chiffre absent ; citez des ordres de grandeur sûrs et leur source.

Entraînez-vous : 5 questions du jury · pistes de réponse

1. « Que savez-vous de la DGFiP ? »
2. « Qu'est-ce qu'un SGC ? »
3. « À quoi sert le contrôle fiscal ? »
4. « Que pensez-vous du prélèvement à la source ? »
5. « Quelle mission de la DGFiP vous attire le plus ? »

Pistes de réponse

1. Donnez une réponse **structurée** : sa création en 2008 par fusion de la DGI et de la DGCP ; ses deux grandes missions, **fiscale** et de **gestion publique**, avec un exemple de chaque ; son réseau, des directions départementales aux services de terrain ; une évolution récente, comme le prélèvement à la source ou la facturation électronique.

2. Un **service de gestion comptable** : il tient la comptabilité des collectivités locales et de leurs établissements, exécute leurs dépenses et recouvre leurs recettes, sous la responsabilité d'un comptable public. Il est né avec le nouveau réseau de proximité.

3. Il a trois finalités : **budgétaire** (recouvrer l'impôt éludé), **répressive** (sanctionner les fraudes les plus graves) et **dissuasive** (inciter chacun à déclarer correctement). Il garantit l'**égalité** des citoyens devant l'impôt, posée par l'article 13 de la DDHC.

4. Restez **factuel et nuancé** : en vigueur depuis le 1er janvier 2019, il supprime le décalage d'un an entre revenu et paiement de l'impôt, ce qui adapte le prélèvement aux changements de situation. Il a demandé un gros effort aux services et aux employeurs. La déclaration annuelle reste nécessaire.

5. Choisissez une mission et **justifiez** par votre parcours : l'accueil en SIP si vous aimez le contact, la comptabilité publique en SGC si vous avez un profil chiffres, le contrôle si vous aimez l'analyse. Ajoutez que vous êtes ouvert à toutes les affectations : c'est la réalité d'un premier poste.

Le métier de contrôleur

Statut, missions possibles, formation, affectation et évolution de carrière

Un fonctionnaire de catégorie B. Le contrôleur des finances publiques exerce des fonctions d'**application** et d'**expertise** : il instruit des dossiers, contrôle, accueille et renseigne les usagers, tient des comptabilités. Il peut encadrer une petite équipe d'agents de catégorie C et travaille sous l'autorité d'inspecteurs, de catégorie A.

Des métiers très variés

Service	Ce que fait un contrôleur
Service des impôts des particuliers (SIP)	Accueillir les usagers, traiter les déclarations et réclamations, calculer et recouvrer l'impôt sur le revenu et les impôts locaux
Service des impôts des entreprises (SIE)	Gérer les dossiers fiscaux des entreprises (TVA, impôt sur les sociétés, cotisation foncière des entreprises), recouvrer
Pôle de contrôle	Contrôler sur pièces les déclarations, relever les anomalies, proposer des rectifications
Service de gestion comptable (SGC)	Payer les dépenses et recouvrer les recettes des collectivités locales, tenir leur comptabilité
Service de publicité foncière	Enregistrer les actes de vente immobilière, tenir le fichier immobilier
Services de direction, informatique	Paie, budget, ressources humaines, contentieux, développement d'applications

Le parcours

La formation : le lauréat devient **contrôleur stagiaire**, rémunéré, et suit une formation initiale à l'École nationale des finances publiques (ENFiP), qui alterne enseignements et stages en service. Il est titularisé à l'issue du stage.

L'affectation : elle dépend du rang de classement et des postes offerts sur tout le territoire, y compris en Île-de-France où les besoins sont importants. La **mobilité géographique** est donc une réalité du premier poste.

L'évolution : avancement dans le grade, puis accès au grade supérieur (contrôleur principal) ; concours interne d'**inspecteur** (catégorie A) ou promotion au choix ; mobilité entre métiers tout au long de la carrière, grâce à la formation continue.

Le bon réflexe · Renseignez-vous sur la scolarité et les affectations de la dernière promotion auprès de l'ENFiP ou de contrôleurs en poste : le jury apprécie un candidat qui sait concrètement où il met les pieds.

Les pièges classiques

Confondre contrôleur et inspecteur : l'inspecteur, de catégorie A, encadre et mène les contrôles les plus complexes ; le contrôleur est de catégorie B.

Croire que le contrôleur fait surtout du contrôle fiscal : malgré son nom, il exerce des métiers très divers, souvent d'accueil et de gestion.

Refuser d'emblée toute mobilité : les affectations se font sur tout le territoire ; mieux vaut l'avoir anticipé.

Présenter le concours comme un tremplin pour partir : le jury recrute pour la DGFiP ; parlez de votre projet en son sein.

Entraînez-vous : 5 questions du jury · pistes de réponse

1. **« Pourquoi le concours de contrôleur plutôt que celui d'inspecteur ? »**
2. **« Êtes-vous prêt à être affecté loin de chez vous ? »**
3. **« Quelles missions un contrôleur peut-il exercer en SIP ? »**
4. **« Comment voyez-vous votre carrière dans dix ans ? »**
5. **« Le travail d'équipe, qu'est-ce que cela signifie pour vous dans un service ? »**

Pistes de réponse

1. Répondez avec **sincérité** : votre niveau de diplôme, votre envie d'un métier d'expertise et de terrain, la volonté d'apprendre les métiers de base avant d'évoluer. Vous pouvez évoquer la possibilité de passer plus tard le concours interne d'inspecteur, sans en faire votre seule motivation.

2. Montrez que vous l'avez **anticipé** : la DGFiP recrute sur tout le territoire et l'affectation dépend du classement. Si vous avez des contraintes réelles, dites-le honnêtement, mais montrez votre capacité d'adaptation par un exemple de votre parcours.

3. **Accueillir** et renseigner les usagers au guichet, au téléphone ou par messagerie ; traiter les déclarations, les **réclamations** et les demandes de délais de paiement ; mettre à jour les dossiers ; participer au recouvrement de l'impôt sur le revenu et des impôts locaux.

4. Montrez une **ambition réaliste** : maîtriser d'abord votre premier poste, découvrir plusieurs métiers grâce à la mobilité interne et à la formation continue, puis peut-être préparer le concours d'inspecteur ou vous spécialiser (contrôle, comptabilité publique).

5. Partager l'information, **respecter les consignes** et les délais communs, aider un collègue débordé, signaler une difficulté à temps à son responsable. Illustrez par une expérience vécue où le collectif a permis d'atteindre un objectif.

Convaincre de sa motivation

Pourquoi la fonction publique, pourquoi la DGFiP, pourquoi ce métier : des réponses sincères et argumentées

Ce que cherche le jury. La motivation compte parmi les trois critères du guide officiel : il évalue sa **sincérité** et la **solidité de l'engagement**. Une motivation convaincante relie trois éléments : ce que vous êtes (votre parcours), ce que fait la DGFiP (ses missions) et ce que vous voulez y faire (votre projet).

Trois niveaux de motivation à préparer

Question	Ce qui convainc	Ce qui ne convainc pas
Pourquoi la fonction publique ?	Le sens du service public, l'intérêt général, l'égalité de traitement des usagers, illustrés par une expérience (bénévolat, accueil d'un public)	« La sécurité de l'emploi » comme seul argument
Pourquoi la DGFiP ?	Des missions concrètes qui vous attirent (accueil, contrôle, comptabilité publique), la diversité des métiers, le rôle de l'impôt dans le financement des services publics	Une réponse générale qui vaudrait pour n'importe quelle administration
Pourquoi contrôleur ?	Un métier d'expertise et de terrain qui correspond à votre profil ; les perspectives d'évolution	« J'ai passé tous les concours » ou « par hasard »

Préparer des preuves de motivation

Des démarches : avoir rencontré des agents, visité un service des impôts, assisté à une journée portes ouvertes, consulté le site de recrutement et le rapport d'activité de la DGFiP, suivi une préparation au concours.

Des liens avec votre parcours : une formation en droit, en gestion ou en comptabilité ; un emploi au contact du public ; une expérience de rigueur (caisse, gestion de stocks, trésorerie d'une association).

Une connaissance de l'actualité : prélèvement à la source, facturation électronique, lutte contre la fraude, accueil dans les France services.

Les questions pièges, qui n'en sont pas

Question	L'esprit de la réponse
« Avez-vous passé d'autres concours ? »	Dites la vérité ; montrez la cohérence de vos choix et la place de ce concours parmi eux.
« Que ferez-vous si vous échouez ? »	Montrez de la persévérance : vous repasserez le concours, en tirant les leçons de cette session.
« Les agents des impôts ont-ils mauvaise image ? »	Restez nuancé : l'impôt est rarement populaire, mais il finance les services publics ; la DGFiP figure en tête des baromètres de satisfaction des usagers.

Les pièges classiques

Mettre en avant la sécurité de l'emploi ou les congés : ce sont des avantages réels, pas une motivation pour un métier.

Réciter la page d'accueil du site de recrutement : le jury attend votre projet, pas une brochure.

Dire « j'aime les chiffres » sans plus : précisez ce que vous aimez faire avec eux et pourquoi c'est utile.

Mentir sur ses autres candidatures : la sincérité est un critère explicite de l'évaluation.

Entraînez-vous : 5 questions du jury · pistes de réponse

1. **« Pourquoi voulez-vous travailler à la DGFiP ? »**
2. **« Qu'est-ce que le service public pour vous ? »**
3. **« À quoi sert l'impôt ? »**
4. **« Si vous êtes reçu à plusieurs concours, lequel choisirez-vous ? »**
5. **« Que vous apportera ce métier, et qu'apporterez-vous à la DGFiP ? »**

Pistes de réponse

1. Construisez la réponse en trois temps : une **mission** précise qui vous attire, le **lien avec votre parcours**, la **valeur** qui vous anime (contribuer au financement des services publics, garantir l'égalité devant l'impôt). Terminez par une preuve : une démarche que vous avez faite pour connaître l'administration.

2. Une activité d'**intérêt général** exercée ou contrôlée par une personne publique, soumise à des principes : **continuité**, **égalité** des usagers, **adaptabilité** (mutabilité), auxquels s'ajoutent neutralité et laïcité. Illustrez par une situation : traiter chaque usager de la même façon, quel qu'il soit.

3. À **financer** les dépenses publiques (écoles, hôpitaux, sécurité), à **redistribuer** les revenus grâce à la progressivité de l'impôt sur le revenu, et à **orienter** les comportements (fiscalité écologique, réductions d'impôt). Il repose sur le consentement à l'impôt (art. 14 de la DDHC).

4. Répondez **honnêtement** en montrant que ce concours correspond le mieux à votre projet, et dites pourquoi. Le jury préfère une réponse sincère et argumentée à une déclaration d'exclusivité peu crédible.

5. Pour vous : un métier utile, une formation, des perspectives d'évolution et de mobilité. Pour la DGFiP : vos **qualités prouvées** (rigueur, sens du contact, adaptabilité) et une expérience particulière, par exemple la maîtrise d'une langue étrangère ou une pratique de la comptabilité.

Valeurs et obligations du fonctionnaire

Déontologie, secret professionnel, neutralité, laïcité : ce que le jury attend d'un futur agent

Le cadre. Les droits et obligations des fonctionnaires figurent dans le **Code général de la fonction publique** (en vigueur depuis 2022), qui reprend notamment la loi du 13 juillet 1983 modifiée en 2016. Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec **dignité, impartialité, intégrité et probité**. Il est tenu à l'obligation de **neutralité** et respecte le principe de **laïcité**.

Obligation	Ce qu'elle impose
Secret professionnel	Ne rien révéler des informations sur les personnes connues dans le service. À la DGFiP, le **secret fiscal** (art. L103 du Livre des procédures fiscales) est particulièrement strict ; sa violation est un délit
Discrétion professionnelle	Ne pas divulguer les faits, informations et documents dont on a connaissance dans ses fonctions, même s'ils ne concernent pas des personnes
Neutralité et laïcité	Traiter tous les usagers de la même façon ; ne manifester aucune opinion politique ou religieuse dans le service
Obéissance hiérarchique	Se conformer aux instructions du supérieur, sauf ordre manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public
Prévention des conflits d'intérêts	Ne pas traiter un dossier où l'on a un intérêt personnel (un proche, un ancien employeur) ; le signaler à sa hiérarchie
Réserve	Mesure dans l'expression publique de ses opinions, même hors du service
Exclusivité	Se consacrer à ses fonctions ; un cumul d'activités est encadré

Les droits du fonctionnaire

Liberté d'opinion ; droit syndical et droit de grève ; droit à la formation ; protection fonctionnelle (l'administration protège l'agent attaqué en raison de ses fonctions) ; droit à rémunération après service fait. Le **signalement** d'un crime ou d'un délit dont l'agent a connaissance est une obligation (article 40 du Code de procédure pénale).

Les principes du service public

Continuité	Le service doit fonctionner sans interruption injustifiée.
Égalité	Tous les usagers placés dans la même situation sont traités de la même façon.
Adaptabilité	Le service évolue avec les besoins et les techniques (dématérialisation, accueil sur rendez-vous).

Le bon réflexe · Dans une mise en situation, citez l'obligation en jeu : « je ne peux pas donner cette information, elle est couverte par le secret fiscal » montre au jury que vous avez déjà les bons réflexes.

Les pièges classiques

Confondre secret professionnel et discrétion : le secret protège les informations sur les personnes ; la discrétion couvre plus largement tout ce qu'on apprend dans le service.

Croire qu'il faut obéir à tout ordre : on peut et on doit refuser un ordre manifestement illégal et gravement préjudiciable à l'intérêt public.

Penser que la neutralité interdit d'avoir des opinions : elle interdit de les manifester dans le service ; la liberté d'opinion est garantie.

Oublier l'article 40 : un agent qui découvre un délit dans ses fonctions doit le signaler au procureur de la République.

Entraînez-vous : 5 questions du jury · pistes de réponse

1. « Un ami vous demande combien gagne son voisin, que vous pouvez consulter dans les fichiers. Que faites-vous ? »

2. « Qu'est-ce que la laïcité pour un agent public ? »

3. « Votre chef vous demande d'annuler une pénalité pour un de ses amis. Que faites-vous ? »

4. « Quelles valeurs vous paraissent essentielles pour un agent de la DGFiP ? »

5. « Un dossier à traiter concerne votre ancien employeur. Que faites-vous ? »

Pistes de réponse

1. Je **refuse**, sans hésiter : ces informations sont couvertes par le **secret fiscal** et le secret professionnel ; les divulguer, et même les consulter sans raison de service, est une faute grave et un délit. J'explique calmement à mon ami que la loi me l'interdit, comme elle protège aussi ses propres données.

2. C'est l'obligation de **neutralité religieuse** absolue dans l'exercice des fonctions : l'agent ne manifeste pas ses convictions, par sa tenue ou ses propos. En retour, il traite tous les usagers de la même façon, quelles que soient leurs croyances, que ceux-ci, eux, sont libres d'exprimer dans le respect de l'ordre public.

3. Je ne l'exécute pas tel quel : un tel ordre serait **manifestement illégal** et compromettrait l'égalité devant l'impôt. Je demande des précisions sur le fondement de la décision, puis, si le doute persiste, j'en réfère au niveau hiérarchique supérieur. Je garde une trace écrite.

4. L'**intégrité** et la **probité**, car l'agent manie des informations et de l'argent publics ; l'**impartialité**, pour garantir l'égalité de traitement ; le **secret professionnel**, qui fonde la confiance des usagers ; le sens du **service**. Illustrez l'une d'elles par une expérience.

5. Il y a un risque de **conflit d'intérêts**. Je le signale à mon responsable et je demande que le dossier soit confié à un collègue. Mieux vaut le signaler trop tôt que trop tard : c'est une protection pour l'administration et pour moi.

Réussir les mises en situation

Analyser, choisir, agir : une méthode et des cas d'entraînement corrigés

Ce qu'attend le jury. Selon le guide officiel, les mises en situation apprécient votre **savoir-être** : vos capacités d'analyse, de réflexion et d'action. On attend de vous un choix, une solution ou un comportement adapté, montré avec raisonnement et bon sens. Le contrôleur doit faire preuve d'**exemplarité** et savoir prendre des décisions opérationnelles.

La méthode en quatre temps

1. Analyser

Reformulez la situation : qui est concerné, quel est le problème, qu'est-ce qui est urgent ? Posez une question au jury si un élément manque.

2. Identifier les enjeux

Pour l'usager, pour le service, pour vous ; et la règle en jeu (secret fiscal, égalité de traitement, sécurité).

3. Agir

Proposez des actions concrètes, dans l'ordre : d'abord calmer ou sécuriser, puis traiter, puis rendre compte.

4. Rendre compte

Informez votre responsable quand c'est nécessaire, tirez les leçons pour éviter que la situation se reproduise.

Les situations les plus fréquentes

Type	Réflexes attendus
Usager mécontent ou agressif	Rester calme, écouter, reformuler, proposer une solution ou un rendez-vous ; en cas de menace, alerter et se mettre en sécurité ; signaler l'incident
Conflit avec un collègue	En parler d'abord directement et calmement avec lui ; si cela persiste et nuit au service, en référer au responsable
Erreur commise	La reconnaître sans attendre, la signaler, proposer une correction ; ne jamais la dissimuler
Pression extérieure	Refuser toute faveur ou tout cadeau ; appliquer la même règle à tous ; informer la hiérarchie
Surcharge de travail	Prioriser selon l'urgence et les échéances, prévenir son responsable, demander de l'aide

Ce qui fait la différence : ne pas chercher la « bonne réponse » unique, mais montrer un **raisonnement**. Le jury peut relancer (« et si l'usager insiste ? ») pour voir si vous gardez votre ligne. Restez cohérent, calme et respectueux de la règle comme de la personne.

Les pièges classiques

Promettre ce qu'on ne peut pas tenir : « je vais annuler votre impôt » ; on s'engage seulement sur ce qui relève de sa compétence.

Répondre à l'agressivité par la fermeté seule : l'écoute désamorce souvent la colère ; la fermeté porte sur la règle, pas sur la personne.

Régler seul un problème grave : une menace, une fraude, un conflit sérieux se signalent à la hiérarchie.

Se contredire sous la relance : réfléchissez avant de répondre, puis tenez votre position.

Entraînez-vous : 5 mises en situation · pistes de réponse

1. Un usager crie au guichet : il a reçu une majoration de 10 % pour retard de paiement et menace de « tout casser ». Que faites-vous ?

2. Vous découvrez qu'un dossier que vous avez traité la semaine dernière contient une erreur de calcul en faveur du contribuable.

3. Un collègue arrive souvent en retard et vous laisse son accueil téléphonique. L'ambiance se dégrade.

4. Un chef d'entreprise vous propose une invitation au restaurant pour « accélérer » le traitement de sa demande de remboursement de TVA.

5. Votre responsable vous confie un dossier urgent alors que vous avez déjà trois échéances le même jour.

Pistes de réponse

1. Je reste **calme** et je l'écoute, en reformulant sa colère. J'examine son dossier : s'il a une raison valable (hospitalisation, erreur de l'administration), je lui explique qu'il peut demander une **remise gracieuse** et je l'aide à la formuler. Si ses menaces persistent, je fais appel à un collègue ou à mon responsable et je signale l'incident.

2. Je **signale l'erreur** à mon responsable sans attendre et je propose une correction selon la procédure prévue. Une erreur se corrige, elle ne se cache jamais. Je vérifie ensuite si la même erreur a pu se produire sur d'autres dossiers et j'en tire une règle de vérification pour l'avenir.

3. J'en parle d'abord **directement et calmement** avec lui, sans témoins : il a peut-être une difficulté personnelle. Je propose une organisation plus équitable. Si la situation persiste et nuit au service rendu aux usagers, j'en informe notre responsable, en restant factuel.

4. Je **refuse poliment mais fermement** : accepter serait contraire à l'intégrité et à l'impartialité, et pourrait constituer une infraction. Je lui explique que sa demande sera traitée dans les délais habituels, comme toutes les autres. J'informe mon responsable de cette proposition.

5. J'**analyse les priorités** : échéances légales, enjeux financiers, attentes des usagers. J'expose clairement la situation à mon responsable en proposant un ordre de traitement, et je lui demande d'arbitrer ou de répartir une partie du travail. Je préfère prévenir à temps que manquer une échéance.

FIN DU PACK · LE TRONC COMMUN

Et maintenant, à vous !

Relisez les pièges de chaque fiche, refaites les questions ratées quelques jours plus tard, puis entraînez-vous sur les sujets officiels en temps réel. La régularité compte plus que la durée : un peu chaque jour vaut mieux qu'une longue séance la veille.

LE JOUR J : LA LISTE À COCHER

- ☐ **Votre convocation.** Imprimée, avec l'adresse exacte du centre d'examen. Repérez le trajet la veille.
- ☐ **Une pièce d'identité.** En cours de validité : sans elle, l'accès à la salle peut être refusé.
- ☐ **Le matériel autorisé.** Stylos à encre noire ou bleue, de rechange. Vérifiez sur la convocation si la calculatrice est admise.
- ☐ **Une montre.** Pour suivre votre plan : 45 minutes pour le QCM, 1 h 15 pour les QRC.

LA COLLECTION COMPLÈTE

Le tronc commun AD, QCM et oral réunis	**Analyse de dossier** Épreuve écrite n° 1	**Connaissances générales** QCM de l'épreuve n° 2
Français QCM de l'épreuve n° 2	**Mathématiques et raisonnement logique** QCM de l'épreuve n° 2	**Sciences économiques et sociales** Option QRC
Comptabilité et analyse financière Option QRC	**Droit** Option QRC	**Mathématiques** Option QRC
Histoire, géographie, géopolitique Option QRC	**Oral d'admission** Épreuve d'admission	

UNE ERREUR, UNE QUESTION ?

Si vous repérez une erreur ou un point à préciser, écrivez à **contact@lessentiel-concours.fr** : chaque signalement améliore la prochaine version.

PARTAGEZ-LE

Ce document est gratuit. Vous pouvez le transmettre librement à d'autres candidats, sans le modifier ni le vendre (licence CC BY-NC-ND 4.0).

L'Essentiel Concours

Ici... on va à l'essentiel. Bon courage !
Initiative indépendante : ce document n'est pas une publication officielle de la DGFiP.